



uOttawa

l'Université canadienne
Canada's university

**FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES
ET POSTDOCTORALES**



**FACULTY OF GRADUATE AND
POSTDOCTORAL STUDIES**

Geneviève Richer

AUTEUR DE LA THÈSE / AUTHOR OF THESIS

M.A. (Histoire)

GRADE / DEGREE

Département d'histoire

FACULTÉ, ÉCOLE, DÉPARTEMENT / FACULTY, SCHOOL, DEPARTMENT

**Intervenir en faveur de la justice sociale et des droits de la minorité juive: La carrière politique de
Peter Bercovitch à l'assemblée législative du Québec, 1916-1938**

TITRE DE LA THÈSE / TITLE OF THESIS

Dr. Pierre Ancil

DIRECTEUR (DIRECTRICE) DE LA THÈSE / THESIS SUPERVISOR

CO-DIRECTEUR (CO-DIRECTRICE) DE LA THÈSE / THESIS CO-SUPERVISOR

EXAMINATEURS (EXAMINATRICES) DE LA THÈSE / THESIS EXAMINERS

Dr. Michel Bock

Dr. Peter Bischoff

Gary W. Slater

Le Doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales / Dean of the Faculty of Graduate and Postdoctoral Studies

**INTERVENIR EN FAVEUR DE LA JUSTICE SOCIALE ET DES DROITS DE
LA MINORITÉ JUIVE : LA CARRIÈRE POLITIQUE DE PETER
BERCOVITCH À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU QUÉBEC, 1916-1938**

par

Geneviève Richer

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures et postdoctorales à titre d'exigence
partielle en vue de l'obtention de la maîtrise en histoire.

Université d'Ottawa

© Geneviève Richer, Ottawa, Canada, 2007



Library and
Archives Canada

Bibliothèque et
Archives Canada

Published Heritage
Branch

Direction du
Patrimoine de l'édition

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file Votre référence

ISBN: 978-0-494-49270-3

Our file Notre référence

ISBN: 978-0-494-49270-3

NOTICE:

The author has granted a non-exclusive license allowing Library and Archives Canada to reproduce, publish, archive, preserve, conserve, communicate to the public by telecommunication or on the Internet, loan, distribute and sell theses worldwide, for commercial or non-commercial purposes, in microform, paper, electronic and/or any other formats.

The author retains copyright ownership and moral rights in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

AVIS:

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque et Archives Canada de reproduire, publier, archiver, sauvegarder, conserver, transmettre au public par télécommunication ou par l'Internet, prêter, distribuer et vendre des thèses partout dans le monde, à des fins commerciales ou autres, sur support microforme, papier, électronique et/ou autres formats.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms may have been removed from this thesis.

Conformément à la loi canadienne sur la protection de la vie privée, quelques formulaires secondaires ont été enlevés de cette thèse.

While these forms may be included in the document page count, their removal does not represent any loss of content from the thesis.

Bien que ces formulaires aient inclus dans la pagination, il n'y aura aucun contenu manquant.

RÉSUMÉ

INTERVENIR EN FAVEUR DE LA JUSTICE SOCIALE ET DES DROITS DE LA MINORITÉ JUIVE : LA CARRIÈRE POLITIQUE DE PETER BERCOVITCH À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU QUÉBEC, 1916-1938

**Geneviève Richer
Université d'Ottawa, 2007**

**Superviseur :
Pierre Ancil**

Peter Bercovitch est le premier député juif à siéger à l'Assemblée législative du Québec. Épris de politique depuis les années 1900 et 1910, cet homme désire donner une voix démocratique aux Juifs montréalais, et ceci en se présentant en 1916 comme candidat libéral dans la circonscription de Montréal-Saint-Louis ; il s'agit d'une circonscription dans laquelle se retrouve une bonne partie de la collectivité juive. À la suite de son élection, le jeune député entame une longue carrière politique à l'Assemblée législative. Il se fait réélire à six reprises, ce qui lui permet d'être député libéral pendant 22 années consécutives.

L'élection d'un membre de la minorité juive du Québec est considérée comme une réalisation importante au début du XX^e siècle, compte tenu du fait que ce sont surtout les Canadiens français et les Canadiens anglais qui réussissent à se faire élire à la Législature québécoise. Bien qu'il soit d'origine juive, Bercovitch parvient à se tailler une place au sein du Parti libéral du Québec. Ainsi, la présente étude tente de comprendre la participation politique d'un membre de la minorité juive du Québec à compter de 1916. En examinant attentivement les principales interventions de Bercovitch à l'Assemblée législative, il est possible de démontrer que son orientation politique évolue au cours de sa carrière de député.

Bercovitch est d'abord reconnu pour ses interventions qui préconisent la justice sociale. Il plaide en faveur du respect des droits de tous les Québécois, peu importe leur origine ou leur religion. Cependant, le député devient par la suite un ardent défenseur des droits de la minorité juive au Québec. Les prises de position de Bercovitch lors des différents débats démontrent d'ailleurs que le député est plus sensible que ses confrères face à des enjeux qui touchent à la justice sociale et aux droits de la minorité juive. Étant donné qu'il défend les droits de ses coreligionnaires durant une bonne partie de sa carrière politique provinciale, Bercovitch est associé de près à la communauté juive durant les années 1920 et 1930, ce qui le prive sans doute d'un poste de ministre au sein du cabinet de Louis-Alexandre Taschereau en 1931.

REMERCIEMENTS

Mon intérêt pour Peter Bercovitch m'a amené à me consacrer à un nouveau champ d'études, soit l'histoire juive canadienne. C'est grâce à cette expérience à la fois passionnante et enrichissante qu'a pris forme cette étude sur la carrière politique du premier député juif à l'Assemblée législative du Québec. La réalisation d'une thèse peut sembler à première vue être l'oeuvre d'une seule personne. Toutefois, il se cache derrière elle l'appui et l'aide de certaines personnes qui de près et de loin ont contribué à faciliter et à permettre son accomplissement. C'est pourquoi je voudrais leur témoigner toute ma gratitude.

Pour ce faire, je veux d'abord remercier Pierre Anctil, mon directeur de thèse, pour son appui, ses précieux conseils, sa patience, ses encouragements continuels, sa confiance en mes capacités et surtout parce qu'il a partagé à maintes reprises son intérêt pour Peter Bercovitch. Tout au long de ce cheminement, il a su me diriger avec beaucoup de professionnalisme et d'enthousiasme. Je lui suis d'ailleurs reconnaissante de m'avoir permis d'utiliser quelques-uns de ses textes non publiés et autres documents concernant Bercovitch, de m'avoir offert un assistantat à la recherche à l'Institut d'études canadiennes lors de la session d'hiver 2006 et surtout d'avoir imprimé à plusieurs reprises les différentes parties de ma thèse. Ces gestes furent grandement appréciés.

Je désire aussi remercier le Service de la reconstitution des débats de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec qui a gentiment accepté de me transmettre les versions non publiées des débats pour la période reliée à Bercovitch. Ces documents ont grandement facilité ma recherche.

Je souhaite également remercier le Ministère de la Formation des Collèges et Universités de l'Ontario, de même que la Faculté des études supérieures et postdoctorales et le Département d'histoire de l'Université d'Ottawa pour leur appui financier. Grâce aux bourses qu'ils m'ont offertes, j'ai pu m'investir à fond sur ce projet, ce qui m'a permis de le terminer dans des délais raisonnables.

Enfin, je tiens à souligner l'appui inconditionnel de mes parents, Vincent et Jocelyne. D'ailleurs, j'ai une pensée toute particulière pour ma mère parce qu'elle n'a jamais cessé de m'encourager dans ma démarche et surtout parce qu'elle s'est toujours intéressée à ma recherche et à mon cheminement académique. Je tiens d'ailleurs à remercier mon frère Jean-François pour les services rendus ; ceux-ci m'ayant dépannée à quelques reprises.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	ii
REMERCIEMENTS.....	iv
TABLE DES MATIÈRES.....	v
 INTRODUCTION.....	 1
Historiographie.....	3
Sources.....	14
 1. LA COMMUNAUTÉ JUIVE DE MONTRÉAL DURANT L'ENTRE-DEUX-GUERRES.....	 21
Une population persécutée, appauvrie et urbanisée.....	21
Le lieu d'établissement à Montréal : la basse-ville.....	24
Une communauté constituée d'ouvriers et de commerçants.....	27
 2. VOULOIR DEVENIR LE PORTE-PAROLE DES JUIFS À QUÉBEC.....	 29
Issu de la basse-ville montréalaise et fils de parents immigrants.....	29
Un avocat juif qui s'intéresse à la vie politique.....	37
Courtisé par le chef du Parti libéral fédéral.....	46
 3. LE PARTISAN DE LA JUSTICE SOCIALE À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU QUÉBEC (1916-1922).....	 51
La campagne électorale de 1916.....	52
L'admission des femmes au Barreau.....	58
Les licences d'alcool et la prohibition.....	63
L'instruction obligatoire.....	70
La Commission des liqueurs.....	74
L'augmentation des tarifs des loyers.....	80
Les organisations ouvrières.....	83

4. LE DÉFENSEUR DES DROITS DE LA MINORITÉ JUIVE AU QUÉBEC (1922-1935).....	89
L'affaire des écoles juives.....	90
Les publications diffamatoires.....	110
L'observance du dimanche.....	117
CONCLUSION.....	124
La déconfiture du Parti libéral et le départ pour Ottawa.....	124
La participation d'un membre de la minorité juive à la démocratie québécoise.....	131
ANNEXE 1 - RÉSULTATS ÉLECTORAUX DANS MONTRÉAL-SAINT-LOUIS, 1916-1936.....	140
ANNEXE 2 - POURCENTAGE DE JUIFS PAR RAPPORT À LA POPULATION TOTALE DANS CHAQUE QUARTIER MONTRÉALAIS SELON LES RECENSEMENTS DE 1901 À 1931.....	141
ANNEXE 3 - LES CIRCONSCRIPTIONS MONTRÉALAISES EN 1916.....	143
ANNEXE 4 - LES CARICATURES D'ADRIEN ARCAND SUR PETER BERCOVITCH.....	144
ANNEXE 5 - BROCHURE ÉLECTORALE, 1927.....	147
ANNEXE 6 - ANNONCES ÉLECTORALES, 1931 ET 1936.....	148
BIBLIOGRAPHIE.....	149

INTRODUCTION

Au début du XIX^e siècle, Ezekiel Hart se fait élire à deux reprises dans le comté de Trois-Rivières, soit à l'élection partielle de 1807 et à l'élection générale de 1808. Il devient ainsi le premier Juif à être élu à la Législature du Bas-Canada. Le député trifluvien ne peut cependant occuper son siège, ni voter à la Chambre d'Assemblée. Parce qu'il est de confession hébraïque et que les députés canadiens le considèrent comme étant favorable au parti des bureaucrates, le Parti canadien décide de voter une loi stipulant que le serment d'un Juif ne peut pas être valide¹. Même si les Juifs acquièrent les mêmes droits et privilèges que les autres citoyens canadiens de la province à compter de 1832, ils doivent attendre encore un siècle afin de pouvoir participer pleinement à la vie politique québécoise. Le premier Juif à siéger à l'Assemblée législative du Québec est une figure éminente de la communauté juive de Montréal ; il s'agit de Peter Bercovitch.

Avocat de profession et avide de politique depuis les années 1900 et 1910, Bercovitch désire donner une voix démocratique à la communauté juive montréalaise en se présentant comme candidat libéral dans la circonscription provinciale de Montréal-Saint-Louis en 1916. À la suite de son élection, le jeune député entame une longue carrière politique à l'Assemblée législative du Québec. Il se fait réélire à six reprises, ce qui lui permet d'être député libéral pendant 22 années consécutives. Il remporte les élections de 1919 (sans opposition), 1923,

1. Denis Vaugeois, « Ezekiel Hart », *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1988, vol. VII, p. 419.

1927, 1931, 1935 (sans opposition) et 1936. Sauf pour l'élection de 1927 où les résultats sont plus serrés, Bercovitch réussit toujours à défaire ses adversaires avec de fortes majorités (Annexe 1). Il demeure donc membre de la Législature jusqu'en 1938, l'année où il décide de briguer le siège de la circonscription fédérale de Montréal-Cartier. Ce siège devient vacant à la suite du décès de Samuel W. Jacobs, le premier député juif élu à la Chambre des communes².

Le fait que Bercovitch soit le premier Juif à siéger à l'Assemblée législative du Québec et qu'il réussisse à y conserver son siège pendant une longue période suscite notre attention. L'objectif de cette étude sera de comprendre comment Bercovitch, un membre de la minorité juive du Québec, parvient à participer pleinement à la vie politique québécoise à compter de 1916. La volonté de prendre part à la vie politique que ce soit au niveau municipal, provincial ou fédéral est présente chez certains membres de la bourgeoisie juive montréalaise depuis le début du XX^e siècle ; ces gens veulent participer à la vie politique au même niveau que les autres citoyens canadiens afin de faire valoir leurs droits. De plus, la collectivité juive montréalaise acquiert de l'importance sur le plan démographique grâce à l'arrivée massive d'immigrants juifs au cours de cette période. Ces nouveaux arrivants ont tendance à se concentrer dans un endroit bien précis de la métropole, c'est-à-dire dans le quartier Saint-Louis, ce qui va leur permettre d'élire un des leurs dans un avenir rapproché. C'est ce qui arrive en 1916 ; Bercovitch est élu député pour la première fois. Cette élection contribue à accroître la visibilité de la population juive montréalaise. Même s'il est d'origine

2. Samuel W. Jacobs a occupé le siège de Montréal-Cartier sans interruption depuis 1917.

juive, Bercovitch réussit à se forger une place à l'Assemblée législative et il parvient à se faire respecter par ses confrères. Ayant la reconnaissance de ses pairs, le député peut s'exprimer librement sur des enjeux importants qui portent sur la justice sociale et les droits de la minorité juive.

Ainsi, nous tenterons d'expliquer le cheminement politique du premier député juif à Québec qui s'étend de la fin du règne de Lomer Gouin (1916-1920), qui comprend l'ensemble du règne de Louis-Alexandre Taschereau (1920-1936) et qui va jusqu'aux deux premières années du règne de Maurice Duplessis (1936-1938). Pour ce faire, nous allons étudier les premières manifestations politiques de Bercovitch, c'est-à-dire celles qui l'amènent à se porter candidat libéral en 1916, de même que ses principales interventions à l'Assemblée législative du Québec.

Historiographie

Étant donné que Bercovitch est d'origine juive et qu'il défend les droits de ses coreligionnaires au cours de sa carrière politique à Québec, notre étude a d'abord comme toile de fond la communauté juive du Canada. Parce qu'elle marque à sa façon l'histoire canadienne depuis son enracinement à compter de l'époque coloniale, la collectivité juive a suscité l'attention de certains historiens et intellectuels au fil des années. L'intérêt envers cette population remonte aux années 1930 et 1940. La première contribution dans le domaine vient du socio-démographe Louis Rosenberg qui a publié en 1939 une oeuvre monumentale intitulée *Canada's Jews*. S'insérant dans le courant de l'histoire sociale, l'oeuvre de Rosenberg, qui est entièrement basée sur les données du recensement de 1931,

trace un portrait socio-économique détaillé de la communauté juive canadienne au début des années 1930. Elle analyse différents thèmes, dont l'immigration, la distribution géographique, la structure économique, le travail, le cycle de vie et autres aspects sociaux reliés aux Juifs canadiens. L'oeuvre de Rosenberg constitue un apport important à l'historiographie, si bien qu'elle est rééditée en 1993³.

Au moment où Rosenberg publie son étude statistique, il y a d'autres individus d'origine juive, dont Benjamin G. Sack, qui sentent le besoin de relater la naissance de leur communauté au Canada, de même que son développement au fil des années. Journaliste au *Keneder Odler* depuis sa fondation en 1907 et au *Canadian Jewish Chronicle*, Sack s'est d'abord servi des pages du quotidien de langue yiddish et celles de l'hebdomadaire de langue anglaise pour publier une série d'articles historiques durant les années 1920 et 1930. De plus, il a rassemblé quelques-uns de ses écrits dans le but d'aider Arthur D. Hart à achever son volumineux ouvrage intitulé *The Jew in Canada*⁴. C'est en 1948 que Sack a fait paraître son premier ouvrage sur les Juifs au Canada ayant pour titre *Di geshikhte foun Yidn in Kanade* (L'histoire des Juifs au Canada). Basé sur diverses sources originales, l'ouvrage de Sack, qui est plus descriptif qu'analytique, couvre la période du Régime français jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Il est d'ailleurs traduit en anglais en 1965 sous le titre *History of the Jews*

3. Louis Rosenberg, *Canada's Jews. A Social and Economic Study of Jews in Canada in the 1930s*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1993 (1939), 424 p.

4. Arthur Daniel Hart, *The Jew in Canada. A Complete Record of Canadian Jewry from the Days of the French Regime to the Present Time*, Montréal, Jewish Publications, 1926, 575 p.

*in Canada*⁵.

Ainsi, jusqu'aux années 1960 environ, la principale contribution sur les Juifs au Canada vient surtout des journalistes, tels Sack. Cependant, la situation change durant les années 1970 où ce sont davantage les historiens et les intellectuels qui viennent enrichir l'historiographie. À cet effet, nous pouvons souligner l'oeuvre de David Rome, l'ancien archiviste des Archives du Congrès juif canadien. À compter de 1974, Rome a rédigé près d'une quarantaine de volumes (études et inventaires de documents) dans la série *Canadian Jewish Archives*. Ses recherches couvrent essentiellement la période allant du début du XIX^e siècle jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. En 1986, il a publié, avec la collaboration de Jacques Langlais, une synthèse sur les relations entre les Juifs et les Canadiens français dans la société québécoise⁶.

C'est durant les années 1980 et 1990 qu'apparaît un certain engouement pour l'étude des Juifs au Canada. Plusieurs historiens et intellectuels se sont lancés à la rédaction d'ouvrages généraux sur la présence juive au pays. Parmi eux, il y a Erna Paris qui jette un regard particulier sur les Juifs du Québec, sur la gauche juive de Toronto, de même que sur les colonies juives dans l'Ouest canadien. L'auteur tente d'expliquer comment les Juifs sont reçus dans ces régions et comment ils se sont adaptés au cours des années⁷. Bernard Vigod

5. Benjamin G. Sack, *History of the Jews in Canada*, trad. du yiddish par Ralph Novek, Montréal, Harvest House, 1965 (1948), 299 p.

6. Jacques Langlais et David Rome, *Juifs et Québécois français, 200 ans d'histoire commune*, Montréal, Les Éditions Fides, 1986, 286 p.

7. Erna Paris, *Jews, An Account of their Experience in Canada*, Toronto, Macmillan, 1980, 304 p.

fait aussi un survol de la présence juive au Canada dans sa brochure historique. Dressant d'abord un portrait des immigrants juifs, Vigod aborde les grandes périodes de l'expérience juive canadienne, c'est-à-dire celle de la grande vague migratoire (1880-1914), celle de la formation et du développement de la communauté juive (1914-1939) et celle d'après-guerre où les Juifs tentent de définir leur identité dans la société canadienne contemporaine⁸. Il y a également Irving Abella qui s'intéresse à la population juive canadienne. Son ouvrage trace un portrait juste de l'histoire juive canadienne des origines jusqu'aux années 1990. Il présente une analyse sur l'émergence et le développement de la collectivité juive en Colombie-Britannique, dans les Prairies, à Toronto, à Montréal, et ce tout en abordant différents aspects reliés à la présence juive, tels l'immigration, le mouvement ouvrier, le sionisme et l'antisémitisme⁹. Enfin, la plus récente contribution vient de Gerald Tulchinsky. Ce dernier a sans doute publié l'oeuvre générale la plus complète à ce jour. Étalée en deux volumes, cette oeuvre offre une représentation précise de la communauté juive au Canada. Tulchinsky traite à peu près de tous les grands thèmes reliés aux Juifs canadiens, soit la fondation et l'émergence des communautés juives, la grande vague migratoire, les politiques migratoires, la question des écoles juives à Montréal, l'industrie du vêtement, la gauche juive, le sionisme, l'antisémitisme, la contribution juive à l'effort de guerre, l'impact de la création de l'État d'Israël, l'arrivée des survivants de l'Holocauste, les Juifs soviétiques et

8. Bernard Vigod, *The Jews in Canada*, Ottawa, Canadian Historical Association, 1984, 19 p., coll. « Canada's Ethnic Groups », no 7.

9. Irving Abella, *A Coat of Many Colours. Two Centuries of Jewish Life in Canada*, Toronto, Lester and Orpen Dennys, 1990, 248 p.

séfarades et bien entendu la culture juive¹⁰.

Bien qu'il y ait des historiens et des intellectuels qui s'intéressent à l'histoire générale des Juifs au Canada, d'autres préfèrent plutôt se concentrer sur des aspects plus particuliers liés à la présence juive canadienne. Ces études sont en grande partie rassemblées dans des recueils de textes. C'est le cas de l'ouvrage édité sous la direction de Morton Weinfeld, Irwin Cotler et William Shaffir qui s'intitule *The Canadian Jewish Mosaic*. Avec leurs collaborateurs, ils abordent différentes facettes de la vie juive canadienne de la deuxième moitié du XX^e siècle, soit l'évolution des institutions sociales et politiques, les nouvelles réalités culturelles et idéologiques, ainsi que les défis futurs¹¹. Il y a aussi un deuxième recueil de textes qui se consacre à l'expérience juive canadienne de la deuxième moitié du XX^e siècle ; il s'agit de *Jews in Canada*. Sous la direction de Morton Weinfeld, William Shaffir et Robert Brym, les différents auteurs du collectif présentent les Juifs canadiens dans une perspective comparative. Ils abordent aussi l'antisémitisme, la culture, les relations entre les communautés, la politique, la famille, de même que le rôle des femmes juives¹².

Si certains historiens et intellectuels choisissent d'analyser sous différents angles la communauté juive canadienne de la deuxième moitié du XX^e siècle, d'autres optent pour un

10. Gerald Tulchinsky, *Taking Root. The Origins of the Canadian Jewish Community*, Toronto, Stoddart, 1997, 341 p. ; *Branching Out. The Transformation of the Canadian Jewish Community*, Toronto, Stoddart, 1998, 470p.

11. Irwin Cotler, William Shaffir et Morton Weinfeld (dir.), *The Canadian Jewish Mosaic*, Toronto, J. Wiley and Sons, 1981, 511 p.

12. Robert Brym, William Shaffir et Morton Weinfeld (dir.), *The Jews in Canada*, Toronto, Oxford University Press, 1993, 435 p.

regard plus particulier sur la culture juive au Canada. Différents aspects reliés à la culture juive canadienne sont présentés dans l'anthologie éditée par Richard Menkis et Norman Ravvin. Ces derniers et leurs collaborateurs se sont penchés, entre autres, sur la création, le maintien et les transformations de la culture juive au Canada au cours des années¹³.

La présence juive au Québec est également à l'origine de plusieurs ouvrages collectifs. Cet intérêt pour l'étude de la communauté juive québécoise est tout à fait naturel puisque la province comporte la plus importante population juive du pays pendant des décennies ; il s'agit de celle de Montréal. Dans ce domaine, il y a le recueil de textes publié sous la direction de Pierre Anctil et Gary Caldwell intitulé *Juifs et réalités juives au Québec*. Offrant une vue d'ensemble de l'histoire de la minorité juive au Québec, cet ouvrage aborde plusieurs facettes de la réalité juive, soit l'immigration, la démographie, l'économie, l'organisation sociale, les différentes idéologies, la religion et la littérature¹⁴. D'autres recueils de textes, dont celui publié sous la direction de Pierre Anctil, Gérard Bouchard et Ira Robinson, préfèrent s'attarder aux relations entre les Juifs et les Canadiens français dans la société québécoise. Ce collectif offre, entre autres, un regard sur les échanges commerciaux entre les deux communautés, sur le rôle des Juifs dans le mouvement ouvrier québécois, sur l'influence des écrivains juifs et canadiens-français sur chacune de leurs

13. Richard Menkis et Norman Ravvin (dir.), *The Canadian Jewish Studies Reader*, Calgary, Red Deer Press, 2004, 493 p.

14. Pierre Anctil et Gary Caldwell (dir.), *Juifs et réalités juives au Québec*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1984, 371 p.

oeuvres respectives, ainsi que sur le dialogue entre les deux groupes¹⁵.

D'une manière plus précise, la collectivité juive montréalaise fait aussi l'objet de recueils de textes. Il y a celui de Mervin Butovsky et d'Ira Robinson dans lequel les auteurs analysent différents thèmes de la vie juive montréalaise au XX^e siècle, c'est-à-dire les interactions entre le judaïsme et l'État moderne, les relations entre les Juifs et les Canadiens français, les différentes branches de la communauté juive et la littérature¹⁶. Butovsky et Robinson ont d'ailleurs publié quelques années auparavant un ouvrage collectif avec Pierre Anctil intitulé *An Everyday Miracle*. Portant sur la culture yiddish montréalaise, cet ouvrage démontre que la langue yiddish a grandement contribué au dynamisme et au maintien de la collectivité juive durant la première moitié du XX^e siècle¹⁷. Enfin, d'autres textes portant sur les éléments constitutifs du judaïsme, la zone de résidence juive pendant l'entre-deux-guerres, la littérature yiddish, la poésie juive de langue anglaise et la volonté des Juifs de participer à la vie politique québécoise contemporaine, sont regroupés dans l'ouvrage de Pierre Anctil ayant pour titre *Tur Malka*¹⁸.

Ce survol de l'historiographie sur la présence juive canadienne serait incomplet s'il

15. Pierre Anctil, Gérard Bouchard et Ira Robinson (dir.), *Juifs et Canadiens français dans la société québécoise*, Sillery, Les Éditions du Septentrion, 2000, 197 p.

16. Mervin Butovsky et Ira Robinson (dir.), *Renewing Our Days. Montreal Jews in the Twentieth Century*, Montréal, Véhicule Press, 1995, 192 p.

17. Pierre Anctil, Mervin Butovsky et Ira Robinson (dir.), *An Everyday Miracle. Yiddish Culture in Montreal*, Montréal, Véhicule Press, 1990, 169 p.

18. Pierre Anctil, *Tur Malka. Flâneries sur les cimes de l'histoire juive montréalaise*, Sillery, Les Éditions du Septentrion, 1997, 199 p.

ne portait pas une attention particulière sur le vécu des Juifs durant l'entre-deux-guerres, étant donné que certains événements de cette période sont à l'origine d'un bon nombre d'études. Un des principaux aspects des années 1920 et 1930 est l'affaire des écoles juives. Ce thème est étudié en profondeur par Louis-Philippe Audet, David Rome et Arlette Corcos. Ces derniers examinent l'évolution de cette controverse qui a ébranlé la communauté juive de Montréal durant les années 1920 et le début des années 1930¹⁹. Jocelyn Saint-Pierre s'intéresse aussi à l'affaire des écoles juives. Il se penche sur le débat du projet de loi #39 de 1930. Cependant, son article ne fait que présenter l'intégral du débat sans toutefois porter d'analyse concrète²⁰. Puis, il ne faut pas négliger l'apport de Robert Rumilly ; celui-ci jette un regard sur l'attitude de l'épiscopat québécois face au débat concernant les écoles juives²¹.

L'antisémitisme est un autre phénomène de l'entre-deux-guerres qui a suscité l'attention des historiens et des intellectuels. À ce sujet, Alan Davies et ses collègues examinent l'antisémitisme au Canada de l'époque coloniale jusqu'à nos jours. Ils portent un regard sur le comportement des Canadiens à l'égard des individus d'origine juive²².

19. Louis-Philippe Audet, « La question des écoles juives, 1871-1931 », *Mémoires de la Société royale du Canada*, vol. 8 (1970), p. 109-122. L'auteur a remanié ce texte pour l'inclure dans son ouvrage intitulé *Histoire de l'enseignement au Québec*, tome 2 : 1840-1971, Montréal, Holt, Rinehart et Winston, 1971, p. 238-247 ; David Rome, *On the Jewish School Question in Montreal, 1903-1931*, Montréal, Canadian Jewish Congress, 1975, 136 p., coll. « Canadian Jewish Archives », no 3 ; Arlette Corcos, *Montréal, les Juifs et l'école*, Sillery, Les Éditions du Septentrion, 1999, 305 p. L'auteur aborde la question dans la deuxième partie de son ouvrage.

20. Jocelyn Saint-Pierre, « Les écoles juives et les débats parlementaires de l'Assemblée législative du Québec », *Canadian Jewish Studies*, vol. 9 (2001), p. 210-250.

21. Robert Rumilly, « L'affaire des écoles juives (1928-1931) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 10, no 2 (septembre 1956), p. 222-244.

22. Alan Davies (dir.), *Antisemitism in Canada. History and Interpretation*, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, 1992, 304 p.

D'autres, tels Lita-Rose Betcherman, David Rome et Martin Robin, préfèrent se pencher sur les années 1930 où le phénomène est plus visible, particulièrement au Québec. Ils analysent les mouvements fascistes, particulièrement celui d'Adrien Arcand, ainsi que l'attitude négative de l'Église catholique face aux Juifs. Ces mouvements ont contribué, à leur façon, à dénigrer la communauté juive du Québec durant cette décennie²³. L'antisémitisme au Québec intéresse particulièrement Pierre Anctil qui, dans *Le Devoir, les Juifs et l'immigration* et dans *Le rendez-vous manqué*, offre une analyse sur les relations entre les Juifs et les Canadiens français, ainsi qu'entre les Juifs et les Canadiens anglais de Montréal durant les années 1920 et 1930²⁴. Enfin, nous ne pouvons pas terminer ce survol sans souligner l'apport d'Irving Abella et de Harold Troper qui, dans *None Is Too Many*, traitent de l'attitude négative du gouvernement vis-à-vis les Juifs européens qui ont cherché un refuge au Canada entre 1933 et 1948²⁵.

À la suite des nombreuses recherches sur la présence juive au Canada, de même que sur l'affaire des écoles juives et sur l'antisémitisme, quelle place l'historiographie fait-elle à Bercovitch? En tant que pionnier au niveau de la participation juive en politique québécoise, Bercovitch n'est pas ignoré par l'historiographie. Cependant, celle-ci met

23. Lita-Rose Betcherman, *The Swastika and the Maple Leaf. Fascist Movements in Canada in the Thirties*, Toronto, Fitzhenry & Whiteside, 1975, 167 p. ; David Rome, *Clouds in the Thirties. On Anti-Semitism in Canada, 1929-1939*, Montréal, Canadian Jewish Congress, 1977-1981, 13 vol. ; Martin Robin, *Le spectre de la droite. Histoire des politiques nativistes et fascistes au Canada entre 1920-1940*, trad. de l'anglais par Hélène Rioux et Christine Lavaill, Montréal, Balzac-Le Griot Éditeur, 1998 (1992), 304 p.

24. Pierre Anctil, *Le Devoir, les Juifs et l'immigration : de Bourassa à Laurendeau*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1988, 172 p. ; *Le rendez-vous manqué. Les Juifs de Montréal face au Québec de l'entre-deux-guerres*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1988, 366 p.

25. Irving Abella et Harold Troper, *None Is Too Many. Canada and the Jews of Europe, 1933-1948*, Toronto Key Porter, 2000 (1982), 340 p.

d'avantage l'accent sur ses activités durant les années 1930, soit lors du dénouement de l'affaire des écoles juives et lors des campagnes antisémites. Elle s'abstient d'aborder d'autres moments importants de sa carrière, tels l'ensemble de son cheminement dans le conflit scolaire depuis 1922, la controverse entourant sa possible nomination au poste de trésorier provincial en 1931 et sa participation au débat sur le respect du dimanche en 1935. De plus, les enjeux politiques qui ne sont pas reliés aux Juifs et pour lesquels intervient Bercovitch ne retiennent aucunement l'attention des historiens ou des intellectuels.

Puisqu'elle porte sur la carrière politique d'un personnage historique, notre étude s'insère aussi dans le courant de la biographie politique en histoire. Tout en étudiant les réalisations des individus qui ont marqué l'histoire d'une nation quelconque, l'approche biographique permet de comprendre une époque, une société, une communauté et la vie politique dans un milieu donné. C'est le cas des biographies des personnages politiques importants, dont les premiers ministres et les députés. Cependant, les historiens et les intellectuels qui s'y sont adonnés se sont surtout attardés aux carrières politiques des premiers ministres canadiens ou québécois. Par le fait même, ils ont tendance à négliger celles des députés. Pourtant, ceux-ci ont contribué, à leurs manières, à façonner l'histoire politique. Tout comme les premiers ministres, ils participent activement aux débats de la Chambre des communes ou de la Législature, soit en présentant des projets de loi ou en faisant des discours importants sur des enjeux significatifs.

Ainsi, il nous est apparu pertinent de lever le voile sur un personnage exceptionnel dont l'ensemble de la carrière politique à l'Assemblée législative du Québec a été jusqu'à

présent négligé par l'historiographie. Notre étude sur le parcours politique de Bercovitch à Québec ouvre une fenêtre sur le contexte sociopolitique du Québec au moment où le Parti libéral est à son apogée, ainsi que sur les grands enjeux qui touchent la communauté juive de Montréal durant l'entre-deux-guerres. Pour ce faire, notre démarche tendra vers la biographie politique en histoire. Afin de nous guider dans notre cheminement, nous nous sommes inspirés des ouvrages d'Antonin Dupont et de Bernard Vigod sur la carrière politique de Louis-Alexandre Taschereau. Se consacrant aux relations entre l'Église catholique et l'État, Dupont présente les grands enjeux politiques de façon thématique, et ce tout en respectant la chronologie des événements²⁶. Nous avons donc opté pour cette approche pour présenter les grands enjeux de la carrière politique de Bercovitch à Québec. Puisque l'ouvrage de Dupont ne présente aucun élément biographique sur Taschereau, nous sommes alors tournés vers l'ouvrage de Vigod ; celui-ci trace le portrait de Taschereau, de son enfance jusqu'à la fin de ses jours²⁷. L'étude de Vigod nous a permis de donner forme au chapitre que nous avons consacré à Bercovitch.

Bien qu'ils nous aient servi de modèles, les ouvrages de Dupont et de Vigod ont été également utiles pour nous aider à comprendre le contexte politique au moment où Bercovitch est député. Dupont parle des grands enjeux qui intéressent Bercovitch, soit la Commission des liqueurs²⁸, l'affaire des écoles juives et le respect du dimanche. Quant à

26. Antonin Dupont, *Taschereau*, Montréal, Guérin, 1997 (1973), 366 p.

27. Bernard Vigod, *Taschereau*, trad. de l'anglais par Jude Des Chênes, Sillery, Les Éditions du Septentrion, 1996 (1986), 392 p.

28. Il s'agit de la désignation utilisée à l'époque pour décrire l'organisme chargé d'administrer le monopole de l'État sur la vente d'alcool, soit un calque de l'anglais « Liquor Commission ».

Vigod, il se penche aussi sur la Commission des liqueurs et sur l'affaire des écoles juive. Mais, il aborde également les organisations ouvrières et les publications diffamatoires.

Sources

Pour mieux comprendre la participation politique du premier député juif à l'Assemblée législative du Québec, nous avons consulté le fonds Peter Bercovitch déposé à Bibliothèque et Archives Canada. De ce fonds d'archives, nous avons sélectionné trois albums de coupures de journaux qui ont été soigneusement préparés au cours des années par Florence Levine, l'épouse de Bercovitch. Ces trois documents constituent les pièces maîtresses de notre travail. Le premier album aborde les années de 1911 à 1919, le deuxième les années de 1921 à 1936, puis le troisième les années 1936 à 1938. Nous avons dû utiliser ces sources avec les précautions nécessaires puisqu'il s'agit d'un éventail d'articles très vaste qui permet de voir le côté positif du personnage. Il est possible que l'épouse de Bercovitch n'ait pas tenu compte des articles à caractère plus négatif.

Ces documents nous indiquent la source de chaque article, c'est-à-dire la date et le nom du journal. Ce sont des articles qui proviennent des journaux des communautés canadienne-française, juive et canadienne-anglaise. Il s'agit, entre autres, des journaux suivants : *L'Événement* (Québec), *Le Pays* (Montréal), *Le Soleil* (Québec), *The Canadian Jewish Chronicle* (Montréal), *The Canadian Jewish Review* (Toronto), *The Canadian Jewish Times* (Montréal), *The Montreal Daily Star* (Montréal), *The Montreal Gazette* (Montréal), *The Montreal Herald* (Montréal), *The Quebec Chronicle* (Québec) et *The Quebec Telegraph* (Québec).

Ces trois albums nous facilitent la tâche puisqu'ils présentent les événements en ordre chronologique, ce qui permet de suivre le long parcours politique de Bercovitch à l'Assemblée législative du Québec. Étant donné qu'ils sont riches en information, nous pouvons reconstituer le plus fidèlement possible la carrière politique de Bercovitch sur la scène politique québécoise de 1916 à 1938 : les albums nous offrent des comptes rendus complets sur les interventions du député juif. Afin de présenter une bonne analyse sur l'implication politique de Bercovitch, nous nous sommes surtout consacrés aux grands enjeux sociopolitiques qui intéressent le député, c'est-à-dire l'admission des femmes au Barreau, les licences d'alcool et la prohibition, l'instruction obligatoire, l'augmentation des tarifs des loyers, les organisations ouvrières, l'affaire des écoles juives²⁹, les publications diffamatoires et l'observance du dimanche. Grâce aux différents articles qui portent sur ces dossiers, nous pouvons apprécier la carrière politique de Bercovitch à Québec et son point de vue sur ces enjeux. De plus, nous pouvons en tirer de l'information sur la première élection de Bercovitch en 1916, sur la controverse entourant sa possible nomination au poste de trésorier provincial en 1931, de même que sur sa démission en tant que député provincial en 1938.

Afin de compléter les données de nos trois spicilèges de base, nous avons utilisé quelques documents pertinents qui proviennent du fonds Peter Bercovitch déposé aux Archives du Congrès juif canadien. Il s'agit surtout d'articles de journaux, d'une brochure

29. D'autres articles pertinents sur le sujet ont été repérés dans David Rome, *Inventory of Documents on the Jewish School Question, 1903-1932*, Montréal, Canadian Jewish Congress, 1975, 118 p., coll. « Canadian Jewish Archives », no 2.

électorale et d'une lettre. Il faut noter que ce fonds d'archives comporte certaines limites. D'abord, il ne dresse pas un portrait complet du cheminement politique de Bercovitch à Québec de 1916 à 1938. De plus, il contient plusieurs documents qui n'offrent pas d'information supplémentaire et pertinente qui puisse enrichir notre démarche. Puis, il est important de souligner qu'une bonne partie du fonds comporte des documents en langue yiddish.

Même si les trois albums contiennent des renseignements pertinents au sujet des principales interventions de Bercovitch à la Législature du Québec, nous avons tenu bon de compléter les données en consultant les *Débats de l'Assemblée législative*. Ces documents nous permettent de juger de la véracité des faits contenus dans chacun des articles présentés dans nos trois sources principales. Ils nous permettent aussi d'avoir une vue plus complète des débats, étant donné que la reconstitution a été faite à partir de plusieurs documents importants, dont les documents officiels (*Journaux de l'Assemblée législative*, ordres du jour, règlements de l'Assemblée et règles de procédure), les brochures, de même que les chroniques parlementaires des grands quotidiens et d'autres journaux du Québec publiés à l'époque. Bref, les *Débats de l'Assemblée législative* constituent une source de première main afin de mieux comprendre les enjeux entourant les débats, ainsi que les interventions de chacun des participants. Cependant, ils comportent une faiblesse importante : ils ne présentent que rarement les résultats des votes sur les projets de loi qui nous intéressent. Il est important de préciser que ces documents nous ont permis de découvrir que Bercovitch est également intervenu lors des débats concernant la prohibition en 1919, la Commission

des liqueurs en 1921 et l'affaire des écoles juives en 1929, ce que nos trois sources principales n'ont pas dévoilé. Nous avons considéré ces interventions pour notre analyse³⁰.

Les documents qui traitent des dossiers débattus par Bercovitch à la Législature sont des pièces essentielles pour comprendre comment un membre de la minorité juive parvient à participer pleinement à la vie politique québécoise. Cependant, les documents qui abordent les campagnes électorales sont aussi considérés comme primordiaux ; ils permettent de saisir l'attitude du député juif sur certains enjeux qui surgissent lors des luttes électorales. Étant donné que les albums de coupures de journaux présentent seulement quelques détails sur la première campagne électorale de Bercovitch en 1916, nous avons dû retourner dans les journaux d'époque pour trouver d'autres précisions au sujet de cette campagne électorale, mais aussi dans le but de retracer les enjeux des élections de 1923, 1927, 1931 et 1936. Notre choix s'est porté sur les journaux montréalais suivants : *La Patrie*, *La Presse*, *Le Devoir*, *The Canadian Jewish Chronicle*, *The Montreal Daily Star*, *The Montreal Gazette* et *The Montreal Herald*. Nous avons dépouillé ces journaux à partir du lendemain de la date de dissolution du gouvernement jusqu'au lendemain des élections. Grâce à ces journaux, nous avons repéré de l'information concernant les assemblées électorales de Bercovitch et celles de ses adversaires électoraux. Il est important de souligner que la teneur et la quantité des informations varient d'un journal à l'autre.

30. Dans le cadre de notre étude, nous avons consulté les débats disponibles en ligne sur le site web de l'Assemblée nationale à l'adresse suivante : [<http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/index.html>]. Les débats qui nous intéressent pour la période qui concerne Bercovitch ne sont pas tous reconstitués. Nous tenons toutefois à préciser que le Service de la reconstitution des débats nous a soumis des versions préliminaires de ces débats, à l'exception des ceux des années 1925, 1936, 1937 et 1938.

Au niveau des sources journalistiques, nous avons jugé important de dépouiller l'hebdomadaire juif de langue anglaise de Montréal, c'est-à-dire le *Jewish Times* (1897-1908), le *Canadian Jewish Times* (1909-1914) qui lui fait suite, de même que son successeur le *Canadian Jewish Chronicle* (1914-1943), et ceci afin de repérer des renseignements qui pourraient nous éclairer davantage sur le parcours politique de Bercovitch. Nous nous sommes aussi servis de ces publications pour voir le point de vue juif sur différents événements. Mis à part les élections, nous avons ciblé dans ces parutions des articles intéressants portant sur la volonté de l'élite juive de participer à la vie politique durant les années 1900 et 1910, sur l'attitude des Juifs face au prédécesseur de Bercovitch dans Montréal-Saint-Louis, sur l'instruction obligatoire, sur l'affaire des écoles juives et sur la diffamation. Nous avons aussi mis la main sur un article biographique préparé au moment du décès de Bercovitch en 1942.

Notre recherche dans les journaux d'époque nous a également amené à consulter des quotidiens à caractère nationaliste et catholique, et ceci dans le but de percevoir leur attitude face aux grands enjeux juifs des années 1920 et 1930. Pour ce faire, nous avons sélectionné les journaux suivants : *L'Action catholique* (Québec) et *Le Devoir* (Montréal). Grâce aux éditoriaux de ces journaux, nous pouvons voir qu'il existe une certaine réticence chez les nationalistes francophones vis-à-vis les projets de loi portant sur les écoles juives et les publications diffamatoires. Cependant, leurs opinions divergent sur la question de l'observance du dimanche.

Bien qu'ils contiennent de l'information judicieuse au sujet de la carrière politique

de Bercovitch à l'Assemblée législative, nos trois principales sources présentent toutefois peu de détails sur sa vie personnelle. Il s'agit de renseignements très superficiels qui ne nous permettent pas d'offrir un portrait détaillé sur le cheminement qui précède son entrée en politique québécoise³¹. Bref, l'absence de données personnelles (journal personnel ou correspondance³² avec la famille) constitue la grande faiblesse du fonds d'archives. Afin d'en apprendre un peu plus sur Bercovitch et sa famille, nous avons consulté les données des recensements canadiens de 1861 à 1901 compilées par Glen Eker. L'index d'Eker répertorie tous les Juifs du Québec qui ont été recensés durant cette période³³. Il faut préciser que les recensements constituent des pièces incontournables pour repérer un ancêtre ; ils présentent l'âge de la personne, sa date de naissance, sa nationalité, sa religion, son métier et le quartier dans lequel il habite. De plus, l'annuaire municipal de la ville de Montréal a aussi été utile pour reconstituer une partie du contexte personnel de Bercovitch. Nous avons ainsi pu repérer la demeure et le commerce du père de Bercovitch, en plus de voir son évolution au fil des années.

Afin de mieux saisir la pleine participation de Bercovitch à l'Assemblée législative

31. Concernant le contexte familial, il existe des détails intéressants qui sont dévoilés dans une biographie rédigée par Peter Meltzer sur Bercovitch. Cependant, nous devons préciser qu'il s'agit d'un ouvrage général qui n'offre pas d'éléments nouveaux, surtout en ce qui a trait à sa carrière politique québécoise. Nous devons aussi ajouter que nous ne connaissons pas non plus sa provenance. Il a été toutefois utile pour nous lancer sur de nouvelles pistes.

32. La seule correspondance que nous avons découverte au cours de nos recherches est de nature politique. Il s'agit de quatre lettres rédigées par Wilfrid Laurier en 1915 et 1916 (fonds Peter Bercovitch), d'une lettre de Frédéric Villeneuve datée de 1906 (fonds Wilfrid Laurier) et d'une lettre anonyme adressée à Louis-Alexandre Taschereau en 1931 (fonds Peter Bercovitch).

33. Glen Eker, *Index of Jews Resident in the Province of Quebec According to the 1861 to 1901 Censuses of Canada*, Toronto, The Ontario Genealogical Society, 2004, 255 p.

du Québec à partir de 1916, nous avons décidé d'opter pour un plan chronologique. Le premier chapitre dressera un portrait de la communauté juive montréalaise durant l'entre-deux-guerres, et ceci dans le but de voir quel est l'électorat de Bercovitch. Par la suite, le deuxième chapitre présentera le cheminement de Bercovitch de son enfance jusqu'à son intention de se présenter candidat libéral dans la circonscription de Montréal-Saint-Louis en 1916. Dans cette partie, il sera possible de comprendre pourquoi Bercovitch possède les atouts nécessaires pour devenir député libéral à l'Assemblée législative du Québec. Quant aux troisième et quatrième chapitres, ils aborderont le parcours politique de Bercovitch durant la période qui englobe les années de 1916 à 1935. Le troisième chapitre portera sur la campagne électorale de 1916 et sur les enjeux où le député défend les droits de tous les citoyens québécois en prônant la justice sociale. Enfin, le quatrième chapitre se consacrera sur les enjeux où Bercovitch se présente comme le défenseur des droits de la minorité juive au Québec.

CHAPITRE PREMIER

LA COMMUNAUTÉ JUIVE DE MONTRÉAL DURANT L'ENTRE-DEUX-GUERRES

Même si la majorité des Canadiens français de la circonscription de Montréal-Saint-Louis appuient la candidature de Peter Bercovitch dans chacune des élections provinciales, ce sont surtout les Juifs récemment installés à Montréal et peu intégrés à la société montréalaise qui contribuent à le faire élire et réélire au fil des années. Il ne faut pas non plus passer outre le fait que la collectivité juive de la métropole est fortement projetée sur la scène politique durant les années 1920 et 1930. En raison de l'affaire des écoles juives, des publications diffamatoires et du respect du dimanche, les Juifs deviennent l'objet de vives discussions à la Législature du Québec. C'est pourquoi il importe avant tout de dresser un portrait général de la communauté juive montréalaise durant l'entre-deux-guerres ; il s'agit de la période durant laquelle Bercovitch exerce ses fonctions de député libéral à l'Assemblée législative du Québec.

Une population persécutée, appauvrie et urbanisée

Les Juifs qui habitent la métropole durant l'entre-deux-guerres proviennent des petites villes de province de l'Empire russe ou de l'Europe de l'Est. Ils ont immigré au Canada à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècles, plus précisément durant la période qui englobe les années de 1880 à 1920. Il y a plusieurs facteurs qui incitent les Juifs d'origine ashkénaze à quitter leur pays natal au cours de cette période. D'abord, les persécutions

religieuses et politiques de plus en plus exacerbées sous le régime des tsars, les limites imposées aux Juifs sur le plan civique, ainsi qu'un appauvrissement économique de plus en plus marqué, poussent les Juifs à quitter la Russie. Enclenché en 1881 par la répression qui suit l'assassinat du tsar Alexandre II, le mouvement migratoire s'accélère après l'insurrection avortée de 1905 contre le tsar Nicolas II. Il y a aussi les pogroms de Kichinev en Ukraine en 1903 et 1905, de même que la guerre russo-japonaise de 1904 à 1905 qui provoquent le départ de milliers de Juifs au tournant du XX^e siècle¹.

Inquiets pour leur survie, les Juifs quittent en grand nombre leur terre natale pour l'Amérique du Nord où ils bénéficient d'une politique migratoire qui leur est favorable. En effet, au début du XX^e siècle, les portes du Canada sont ouvertes à l'immigration grâce au plan Sifton qui est mis en place par le gouvernement de Wilfrid Laurier. Le premier ministre du Canada lance ce projet d'envergure car il prétend que la faiblesse démographique du Canada porte atteinte au développement économique du pays et le rend vulnérable face à la puissance américaine. Afin de remédier à cette situation, Laurier cherche à attirer des Européens dans le but de coloniser les vastes terres agricoles disponibles dans les nouvelles provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan². Il est d'ailleurs important d'ajouter que

1. Pierre Anctil, *Tur Malka, Flâneries sur les cimes de l'histoire juive montréalaise*, Sillery, Les Éditions du Septentrion, 1997, p. 38 ; Pierre Anctil, *Les communautés juives de Montréal. Communication présentée au colloque intitulé « Le patrimoine des minorités religieuses au Québec » tenu à l'Université McGill dans le cadre du 74^e congrès de l'ACFAS* (15 au 19 mai 2006), Montréal (À paraître) ; Pierre Anctil, « Les Juifs montréalais à la rencontre de l'histoire canadienne » dans Geoffrey Ewen et Collin Coats (dir.), *Regard sur le Canada*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa (À paraître) ; Gerald Tulchinsky, *Taking Root. The Origins of the Canadian Jewish Community*, Toronto, Stoddart, 1997, p. 96 et p. 108-109. Pour un portrait plus détaillé de la situation précaire des Juifs dans l'Empire russe et en Europe de l'Est, voir Shmuel Ettinger « The Modern Period » dans Haim Hillel Ben-Sasson (dir.), *A History of the Jewish People*, London, George Weidenfeld and Nicholson Ltd, 1976, p. 881-887.

2. P. Anctil, *Tur Malka*, p. 57 ; P. Anctil, « Les Juifs montréalais ».

Laurier a une grande sympathie envers les Juifs puisqu'il condamne au Parlement d'Ottawa en 1905 le sort qui leur est réservé dans leur pays d'origine. De plus, il croit que ces gens peuvent être des atouts importants pour le développement industriel et économique du pays, étant donné qu'ils possèdent de l'expérience dans les domaines reliés au commerce, au textile et aux petits métiers manuels³.

Les Juifs qui s'installent à Montréal sont surtout d'origine modeste ; ils possèdent soit un statut social inférieur ou sont issus de la masse paupérisée. C'est essentiellement grâce à l'appui de la bourgeoisie juive déjà canadianisée que les nouveaux venus s'adaptent tranquillement à la société montréalaise. Il faut dire que la métropole abrite, depuis la fin du XVIII^e siècle, un petit groupe de Juifs qui a immigré en Amérique du Nord grâce à la Conquête britannique et à l'élargissement du commerce entre la Grande-Bretagne et le Bas-Canada. Ces individus, de même que leurs descendants, se sont assimilés aux valeurs anglo-saxonnes, ce qui fait qu'ils se sont facilement intégrés à la société canadienne-anglaise au fil des années⁴. Il est important de noter que la bourgeoisie juive est aussi constituée d'individus issus de l'immigration plus récente, soit celle des années 1870 et 1880 ; ces gens se sont joints progressivement aux Juifs les plus nantis. Ainsi, parce qu'ils sont anglophiles et anglophones, les membres de la bourgeoisie juive veulent imposer leur hégémonie sur la

3. Bernard Vigod, *The Jews in Canada*, Ottawa, Canadian Historical Association, 1984, p. 7, coll. « Canada's Ethnic Groups », no 7 ; Hirsch Wolofsky, *Mayn Lebns Rayze. Un demi-siècle de vie yiddish à Montréal*, trad. du yiddish par Pierre Anctil, Sillery, Les Éditions du Septentrion, 2000 (1946), p. 138. À ce sujet, voir aussi le chapitre 2 dans Simon Belkin, *Le mouvement ouvrier juif au Canada, 1904-1920*, trad. du yiddish par Pierre Anctil, Sillery, Les Éditions du Septentrion, 1999 (1956), p. 83.

4. Pierre Anctil, *Tur Malka*, p. 41 et p. 56 ; Erna Paris, *Jews, An Account of their Experience in Canada*, Toronto, Macmillan, 1980, p. 31.

vie juive en tentant d'assimiler leurs coreligionnaires nouvellement arrivés aux valeurs anglo-saxonnes⁵. Cependant, les immigrants juifs ne désirent pas abandonner pour autant les valeurs traditionnelles est-européennes. Par conséquent, ils vont résister au mouvement de ceux qui tentent de travailler pour leur bien-être, et ceci en promouvant la langue et la culture yiddish, de même que des idées différentes sur le plan spirituel et politique⁶. Cette situation va nuire au travail d'unification de la communauté juive pendant des années. Un des exemples qui illustre bien la dissension qui pèse sur la collectivité juive montréalaise est sans aucun doute l'affaire des écoles juives durant les années 1920.

Malgré le manque d'unité au sein de la population juive montréalaise, les Juifs mieux nantis et ceux d'origine modeste parviennent à entretenir un sentiment de solidarité tout au long de l'entre-deux-guerres, par exemple, la lutte contre l'antisémitisme durant les années 1930. Lorsque le nombre de Juifs sera assez significatif dans un secteur de la métropole, ce sont les membres de la bourgeoisie juive qui assureront la représentation politique de ces gens, et ceci tant au niveau municipal, provincial que fédéral. Étant donné qu'elle maîtrise la langue anglaise et qu'elle est bien intégrée à la vie canadienne et québécoise, l'élite juive est bien positionnée pour donner une voix démocratique à la population juive.

Le lieu d'établissement à Montréal : la basse-ville

Les immigrants juifs sont concentrés dans un endroit bien précis de la métropole, c'est-à-dire dans la basse-ville où ils en viennent à former la première communauté non

5. Voir le chapitre 2 dans S. Belkin, *Le mouvement ouvrier juif au Canada*, p. 83-84.

6. E. Paris, *Jews*, p. 31.

chrétienne au Québec. Ils optent pour les zones les plus populaires, ce que font aussi les autres migrants de l'époque, tant les étrangers que les Canadiens français. Les Juifs s'installent d'abord dans les quartiers situés tout près du port. Lorsque leur nombre augmente au cours des années 1910 et 1920, ils remontent progressivement vers le nord le boulevard Saint-Laurent et s'implantent dans les quartiers avoisinants. À cet endroit, les Juifs forment une enclave distincte et visible puisqu'ils se retrouvent coincés entre la communauté canadienne-anglaise à l'ouest et celle canadienne-française à l'est⁷. Au tournant du XX^e siècle, ils s'établissent principalement dans les quartiers Saint-Laurent et Saint-Louis. Dans ces quartiers, ils constituent respectivement 30.9% et 37.4% de la population, d'après le recensement de 1911. Toutefois, la situation change durant les années 1920 et 1930. Les effectifs de la population juive décroissent considérablement dans Saint-Laurent, zone urbaine située près du port, pour atteindre 6,6% en 1931. Quant au quartier Saint-Louis, les effectifs s'accroissent de façon remarquable pour atteindre 54,9% en 1931⁸.

Grâce à l'immigration et aux naissances, le nombre de Juifs augmente considérablement au cours des années 1910 et 1920. Selon le recensement de 1931, les Juifs forment une population importante dans quatre des 35 quartiers de Montréal. Ils sont majoritaires dans les quartiers Saint-Louis et Laurier où ils représentent respectivement

7. Pierre Anctil, *Le rendez-vous manqué. Les Juifs de Montréal face au Québec de l'entre-deux-guerres*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1988, p. 34 ; P. Anctil, *Les communautés juives de Montréal* ; P. Anctil, « Les Juifs montréalais ».

8. Louis Rosenberg, *A Study of the Growth and Changes in the Distribution of the Jewish Population of Montreal*, Montréal, Canadian Jewish Congress, 1955, p. 35, coll. « Canadian Jewish Community Series », no 4. Pour les données de 1931, voir aussi Louis Rosenberg, *Canada's Jews. A Social and Economic Study of Jews in Canada in the 1930s*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1993 (1939), p. 321. Pour voir le nombre de Juifs habitant dans les différents quartiers montréalais de 1911 à 1931, voir l'annexe 2.

54,9% et 51% de la population. Ils représentent aussi le tiers des effectifs dans les quartiers Saint-Michel (39%) et Saint-Jean-Baptiste (34,3%), des endroits où ils étaient absents au début du siècle. De plus, il y a un petit nombre de Juifs qui s'installent dans les quartiers plus à l'Ouest, dont Outremont (23,7%) et Westmount (7,3%). Il s'agit surtout des Juifs les mieux nantis, soit ceux qui sont issus de la vieille élite juive ou ceux qui parviennent à grimper l'échelle sociale. Bref, les Juifs montréalais constituent la plus importante communauté juive au Canada sur le plan démographique avec un total de 57,997 âmes, selon le recensement de 1931. Ils supplantent ainsi les communautés juives de Toronto (46,751 âmes) et de Winnipeg (17,660 âmes)⁹. Ils forment également le troisième groupe ethnique en importance dans la métropole après les Canadiens français et les Canadiens anglais, tandis que le yiddish devient la troisième langue la plus parlée dans la ville¹⁰. La présence significative des Juifs dans la métropole marque profondément la société et la culture montréalaise ; ces gens implantent progressivement leurs institutions : des synagogues, des écoles privées, des organismes de bienfaisance, une bibliothèque et une presse de langue yiddish.

Ainsi, la concentration géographique de la communauté juive de Montréal, particulièrement dans le quartier Saint-Louis, va permettre l'élection de représentants juifs au niveau des trois paliers gouvernementaux. En 1912, Abraham Blumenthal est élu échevin

9. L. Rosenberg, *Canada's Jews*, p. 31-34 et p. 321.

10. P. Ancil, *Tur Malka*, p. 28 ; Paul-André Linteau, *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 2000 (1992), p. 318 ; Alexandra Szacka, « Immigration et démographie » dans Pierre Ancil et Gary Caldwell (dir.), *Juifs et réalités juives au Québec*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1984, p. 110.

du quartier Saint-Louis à l'hôtel de ville, tandis que Peter Bercovitch est élu en 1916 député à l'Assemblée législative du Québec dans la circonscription de Montréal-Saint-Louis. En ce qui a trait au fédéral, Samuel W. Jacobs est élu en 1917 dans la circonscription de Montréal-Cartier ; celle-ci englobe une grande partie de la circonscription provinciale.

Une communauté constituée d'ouvriers et de commerçants

Parce qu'ils possèdent de l'expérience dans les domaines reliés aux petits métiers manuels, au textile et au commerce, les immigrants juifs de Montréal se dirigent vers deux secteurs d'activité économique ; il s'agit celui des manufactures et celui du commerce ou de la mise en marché. D'abord, le secteur manufacturier attire 35% des Juifs de la métropole, selon le recensement de 1931. Ces derniers se concentrent particulièrement dans les industries du textile et de la confection qui sont situées sur le boulevard Saint-Laurent ; ces industries sont pour la plupart gérées par des bourgeois juifs. Dans le prêt-à-porter féminin, les Juifs forment 60% de la main-d'oeuvre et 53,9% dans celui masculin pour la même période. Il faut noter que les Juifs doivent souvent travailler dans des conditions pénibles, en plus d'être mal rémunérés¹¹. Afin d'obtenir de meilleures conditions de travail et de meilleurs salaires, ils mettent sur pied des syndicats. Ceux-ci sont principalement affiliés aux syndicats internationaux d'origine américaine, dont l'Amalgamated Clothing Workers of America et l'International Ladies' Garment Workers' Union¹².

11. P. Anctil, *Le rendez-vous manqué*, p. 49-50. Voir aussi P.-A. Linteau, *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, p. 325-326.

12. Gerald Tulchinsky, *Branching Out. The Transformation of the Canadian Jewish Community*, Toronto, Stoddart, 1998, p. 88.

Les Juifs ne se concentrent pas seulement dans le secteur manufacturier ; certains d'entre eux se retrouvent également dans le commerce ou dans la mise en marché. Ces Juifs se lancent dans ce secteur puisqu'il est plus accessible et moins compétitif. Mais, ils le font aussi parce qu'ils parviennent à maîtriser à un certain niveau les deux langues nationales. D'après le recensement de 1931, 44,25% des personnes d'origine juive sont présents dans ce secteur, tandis que 24,6% d'entre eux travaillent dans le commerce de détail. Ces gens s'occupent, entre autres, des magasins de vêtements, des commerces d'alimentation ou des magasins de bric-à-brac qui sont situés sur le boulevard Saint-Laurent ou sur les rues avoisinantes. Au cours des années 1920 et 1930, le marchand juif demeure un petit propriétaire qui travaille à son propre compte. Dans sa boutique, il est appuyé par les membres de sa famille ou par un ou deux employés. À cet époque, il existe aussi des vendeurs itinérants juifs qui font du porte-à-porte afin de vendre leurs marchandises¹³.

En somme, l'électorat de Peter Bercovitch est constitué principalement de Juifs récemment immigrés. Ce sont des gens persécutés et appauvris qui se sont installés à Montréal à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècles, et ceci dans le but d'améliorer leur sort. Les Juifs sont essentiellement des ouvriers et des commerçants qui ont le yiddish comme langue maternelle. Ils se concentrent pour la plupart dans la basse-ville, principalement dans le quartier Saint-Louis durant les années 1920 et 1930, ce qui permet l'élection et la réélection de Bercovitch durant cette période.

13. P. Anctil, *Le rendez-vous manqué*, p. 47-49. Voir aussi P.-A. Linteau, *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, p. 326.

CHAPITRE 2

VOULOIR DEVENIR LE PORTE-PAROLE DES JUIFS À QUÉBEC

Issu de la basse-ville montréalaise et fils de parents immigrants

Peter Bercovitch naît le 17 septembre 1879 à Montréal ; il est le deuxième d'une famille de huit enfants. Il grandit dans les quartiers montréalais de Saint-Louis et de Saint-Antoine. Ses parents, Hyman Bercovitch et Fanny Golberg, sont originaires d'une bourgade située tout près de Varsovie en Pologne¹. Selon toute vraisemblance, ils auraient immigré au Canada au début des années 1870, c'est-à-dire l'année qui précède la naissance de leur premier enfant². Compte tenu de l'état des recherches, il est toutefois impossible pour le moment de retracer les circonstances qui amènent le couple Bercovitch à quitter leur pays natal durant cette décennie. Leur immigration ne semble pas coïncider avec les grandes vagues migratoires juives qui débutent à compter des années 1880. Durant cette période, des milliers de Juifs vivant en Europe de l'Est ou dans l'Empire russe décident de fuir les pogroms et la paupérisation généralisée.

1. BAC, MG27-IIIIC23, vol. 4, dossier : *Scrapbook on Bercovitch Legal and Political Activities in the Quebec National Assembly, 1911-1919*, « Mr. Peter M. Bercovitch, K.C., M.L.A. », *Quebec Telegraph* (5 décembre 1916). Certains articles présents dans le fonds Peter Bercovitch indiquent que les parents sont d'origine polonaise. Cependant, ils sont recensés comme étant des gens d'origine russe dans les recensements de 1891 et 1901. Il faut noter qu'à cette époque, la Pologne est en grande partie sous la juridiction de l'Empire russe. Pour les données des recensements de 1891 et 1901, voir Glen Eker, *Index of Jews Resident in the Province of Quebec According to the 1861 to 1901 Censuses of Canada*, Toronto, The Ontario Genealogical Society, 2004, p. 87 et p. 128.

2. Les données du recensement de 1891 nous permettent d'établir cette hypothèse puisque l'aînée de la famille est née vers 1873 à Montréal. G. Eker, *Index of Jews*, p. 87. Il est important de mentionner qu'il n'existe aucune donnée sur les Bercovitch dans le recensement de 1881.

Au moment où les Bercovitch arrivent à Montréal, les Juifs ne forment pas encore une communauté importante sur le plan démographique. Selon le recensement de 1871, il y a seulement 409 Juifs qui habitent la métropole³. Parce que l'immigration juive n'est pas encore considérable à l'époque, les Juifs montréalais n'ont pas établi des structures d'accueil pour faciliter la venue de leurs coreligionnaires. C'est pourquoi les Juifs qui s'installent à Montréal au cours de cette période doivent se débrouiller par eux-mêmes⁴. Par conséquent, les Bercovitch n'ont pas le choix de s'intégrer du mieux qu'ils peuvent au milieu d'un quartier de la basse-ville, un quartier qui leur est totalement étranger.

Il est difficile de tracer un portrait précis des Bercovitch puisqu'il existe peu d'informations qui relatent des événements de leur cheminement quotidien ou de leur vie familiale. Toutefois, il est permis de croire qu'ils auraient été une famille de condition modeste où la mère occupe la position du chef de famille⁵. Quant au père, il pratique le métier de tailleur depuis des années, un métier qu'il a sans doute appris dans son pays d'origine⁶. Il est d'abord propriétaire et gérant d'une boutique de vêtements usagés située sur la rue Craig de 1884 à 1890. En 1890, le père de Bercovitch emménage dans un local de la rue Notre-Dame où il confectionne des habits sur mesure. Aux environs de 1893 à 1908,

3. Donnée citée dans l'introduction de Mervin Butovsky et Ira Robinson (dir.), *Renewing Our Days. Montreal Jews in the Twentieth Century*, Montréal, Véhicule Press, 1995, p. 12.

4. Jacques Langlais et David Rome, *Juifs et Québécois français, 200 ans d'histoire commune*, Montréal, Les Éditions Fides, 1986, p. 38 ; Gerald Tulchinsky, *Taking Root. The Origins of the Canadian Jewish Community*, Toronto, Stoddart, 1997, p. 50.

5. BAC, MG27-IIIC23, vol. 4, dossier : Peter D. Meltzer, *Peter Bercovitch, 1879-1942*, 1973, p. 10.

6. C'est un métier que les Juifs pratiquent depuis des générations en Europe de l'Est. À ce sujet, voir Shmuel Ettinger, « The Modern Period » dans Haim Hillel Ben-Sasson (dir.), *A History of the Jewish People*, London, George Weindenfeld and Nicholson Ltd, 1976, p. 795.

il opère sa boutique avec un coreligionnaire nommé Abraham Gittleson qui est aussi tailleur. Lors de cette période, le commerce prend le nom de H. Bercovitch & Co⁷. Ainsi, au début du XX^e siècle, les Bercovitch sont déjà bien adaptés à la société montréalaise, contrairement aux immigrants juifs qui s'établissent par milliers dans la métropole au cours des années 1900 et 1910. De plus, le père de Bercovitch n'a sans doute pas eu le choix d'apprendre rapidement les deux langues du pays, étant donné qu'il doit faire affaire avec des clients non-Juifs depuis l'ouverture de son commerce au milieu des années 1880⁸.

Les Bercovitch ont à coeur l'avenir de leurs enfants au sein de la société montréalaise. Ils se retroussent les manches afin d'assurer un certain bien-être à leurs petits, en plus de leur offrir beaucoup d'encadrement. Le jeune Bercovitch acquiert donc des valeurs qui lui permettent d'avancer dignement dans la vie, et ceci tout en luttant pour les idées qui lui tiennent à coeur. Le rabbin Harry J. Stern en parle d'ailleurs dans l'éloge qu'il fait du défunt en 1942 : « He had the advantage of a rich heritage of worthy parentage, and had come of a goodly stock which sent him into the world with a body poised for combat, a mind ready to grapple with life and with a good soul inside of him⁹ ».

7. BAnQ, « H. Bercovitch, 1884-1908 », *L'annuaire Lovell de Montréal et sa banlieue (1842-1999)*, Montréal, J. Lovell, collection numérique, [en ligne], 2005, [<http://bibnum2.bnquebec.ca/bna/lovell>] (19 février 2006). Il est impossible pour le moment de connaître les premières occupations du père de Bercovitch depuis son arrivée à Montréal, étant donné que son nom est indiqué pour la première fois en 1884.

8. Nous avançons cette hypothèse puisque Israël Medresh souligne, dans le premier volume de ses mémoires, que les Juifs les mieux arrivés socialement sont pour la plupart des commerçants qui se sont installés sur les rues Notre-Dame, Craig et sur la *Main*. Israël Medresh, *Le Montréal juif d'autrefois*, trad. du yiddish par Pierre Anctil, Sillery, Les Éditions du Septentrion, 1997 (1947), p. 41-42.

9. Les propos du rabbin Harry J. Stern sont cités dans « Jewry Mourns Passing of Peter Bercovitch, Distinguished Jewish Leader », *The Canadian Jewish Chronicle*, vol. XXX, no 33 (1^{er} janvier 1943), p. 6.

Bien qu'ils transmettent de bonnes valeurs à leurs enfants, les Bercovitch cherchent aussi à leur donner une bonne éducation. La mère particulièrement souhaite que ses enfants profitent de la mobilité sociale qu'offre une éducation de qualité¹⁰. C'est pourquoi le jeune Bercovitch fréquente les institutions scolaires protestantes où il reçoit son éducation primaire et secondaire. Il n'est pas différent des autres enfants juifs montréalais des années 1880 et 1890 qui fréquentent également les écoles protestantes. Il faut dire qu'à l'époque les Juifs ne possèdent en effet pas encore de droits scolaires au Québec : l'Acte de l'Amérique du Nord britannique n'offre des avantages constitutionnels qu'à ceux qui professent les religions catholique et protestante. Au moment de la signature de la Confédération, les Juifs ne constituent qu'une infime partie de la population, soit environ 1,300 âmes¹¹. Les Juifs vont donc préférer les écoles protestantes qui offrent l'enseignement de la langue anglaise et de la culture britannique ; il s'agit d'une éducation qui symbolise l'avancement social et économique. Parce qu'ils détiennent les postes clés dans la société montréalaise, les Canadiens anglais deviennent rapidement des modèles à suivre pour les Juifs qui aspirent à une meilleure vie. L'attrait pour les écoles protestantes peut aussi venir du fait que la bourgeoisie juive de la métropole est déjà anglophile et anglophone¹².

Tout au long de ses études, Bercovitch est perçu comme étant un étudiant laborieux

10. BAC, MG27-IIIC23, vol. 4, dossier : Peter D. Meltzer, *Peter Bercovitch, 1879-1942*, 1973, p. 10.

11. Arlette Corcos, *Montréal, les Juifs et l'école*, Sillery, Les Éditions du Septentrion, 1997, p. 75.

12. Voir l'introduction dans M. Butovsky et I. Robinson (dir.), *Renewing Our Days*, p. 17 ; Erna Paris, *Jews, An Account of their Experience in Canada*, Toronto, Macmillan, 1982, p. 42-43.

qui réussit facilement. Il a un esprit logique et analytique, en plus d'être un bon orateur¹³. Sa présence au sein des institutions scolaires protestantes va avoir un effet sur l'image qu'il projettera dans les années qui vont suivre. Étant initié aux valeurs anglo-saxonnes, Bercovitch aura plus d'affinités avec la société canadienne et québécoise, par rapport aux nouveaux immigrants juifs qui s'installeront à Montréal au tournant du XX^e siècle. Enfin, tout le bagage académique que Bercovitch reçoit au sein des institutions scolaires protestantes va sans doute faciliter son admission à l'Université McGill à la fin des années 1890.

Parallèlement à une éducation anglo-protestante, Bercovitch reçoit aussi une éducation juive qui lui est transmise par les institutions juives privées de la métropole. Les parents de Bercovitch veulent inculquer à leur fils, ainsi qu'à ses frères et ses soeurs, la culture juive. Il est également important de mentionner que Bercovitch suit occasionnellement des cours privés de français. Ses parents croient que la maîtrise des deux langues est primordiale pour connaître du succès dans la société québécoise¹⁴.

Les talents académiques de Bercovitch suscitent l'admiration de ses camarades. Ces derniers remarquent son intelligence, son charisme et sa facilité à communiquer dans les deux langues officielles du Canada, tous des atouts nécessaires pour se tailler une place dans la profession juridique. Par conséquent, ils l'encouragent à poursuivre des études en droit.

13. BAC, MG27-IIIC23, vol. 4, dossier : *Scrapbook, 1911-1919*, Abe Cohen « Peter Bercovitch, K.C., M.P.P. The First Jew to Sit in Quebec Legislature », *The Canadian Jewish Chronicle* (26 mai 1916).

14. *Ibid.* Voir aussi dossier : Peter D. Meltzer, *Peter Bercovitch, 1879-1942*, 1973, p. 10.

Il faut dire que le droit est une profession très convoitée chez les Juifs à l'époque : les professions libérales servent de tremplin social aux couches populaires, dont celles canadienne-française et juive, qui désirent accéder à une mobilité sociale. Après avoir travaillé comme tailleur dans la boutique de son père, Bercovitch s'inscrit en 1896 au programme de droit de l'Université McGill. Son admission à cette prestigieuse institution universitaire est considérée comme un exploit pour un Juif à l'époque, compte tenu du fait que, durant les années 1920 et 1930, cette université imposera un quotas sévère sur l'admission des étudiants d'origine juive¹⁵.

En 1899, Bercovitch fait son apprentissage juridique au cabinet de Raymond Préfontaine, situé sur la rue Notre-Dame. C'est un choix judicieux de la part d'un jeune homme qui aspire à une brillante carrière d'avocat puisque Préfontaine est très connu dans le domaine juridique au Québec. De plus, cet homme doit sa visibilité à son engagement sur la scène politique municipale, provinciale et fédérale¹⁶. Bref, le séjour de Bercovitch chez Préfontaine a non seulement formé le futur avocat au fonctionnement du milieu juridique québécois, mais il l'a sans doute aussi initié à la vie politique. Cette évolution semble tout à fait plausible puisque l'associé de Préfontaine, Joseph-Léonide Perron, se fait remarquer

15. À ce sujet, voir le chapitre 2 dans Pierre Anctil, *Le rendez-vous manqué. Les Juifs de Montréal face au Québec de l'entre-deux-guerres*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1988, p. 59-107.

16. Raymond Préfontaine a occupé diverses fonctions politiques, dont celle de maire d'Hochelaga (1879-1883), d'échevin du quartier Hochelaga (1883-1898), de maire de Montréal (1898-1902), de député libéral à l'Assemblée législative du Québec (1875-1878 et 1879-1881), de député libéral à la Chambre des communes (1886-1905) et de ministre de la Marine et des Pêcheries dans le cabinet Laurier (1902-1905). Michèle Brassard et Jean Hamelin, « Raymond Préfontaine », *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1994, vol. XIII, p. 915-918.

des membres libéraux influents¹⁷. Ainsi, après avoir fait son stage chez Préfontaine, Bercovitch obtient son diplôme en 1900. L'année suivante, il est admis au Barreau de la province de Québec¹⁸.

Bien qu'il puisse entamer une brillante carrière d'avocat à compter de 1901, Bercovitch préfère plutôt parfaire ses qualifications juridiques. Il décide en 1904 de poursuivre des études universitaires en français afin d'approfondir ses connaissances dans cette langue, et ce, pour éventuellement oeuvrer auprès des Canadiens français. Il s'inscrit donc au programme de droit de l'Université Laval de Montréal. Son admission dans cet établissement universitaire surprend certains de ses professeurs. L'un d'entre eux est convaincu qu'il va abandonner en cours de route prétextant qu'il n'a pas fait le bon choix. Bercovitch ne se laisse aucunement intimider par les propos de ce professeur. Grâce à son intelligence et à sa motivation, il réussit à satisfaire les exigences de son programme d'études avant même la fin du programme. Il reçoit donc sa licence en 1906¹⁹.

Au cours des années 1900 et 1910, le jeune Bercovitch devient une figure importante dans le domaine juridique au Québec. Ses réalisations dans ce domaine sont d'ailleurs

17. Joseph-Léonide Perron devient député libéral à l'Assemblée législative du Québec à compter de 1910 et il le demeure jusqu'à sa mort en 1930. Il occupe diverses fonctions dans le cabinet de Taschereau, dont celle de leader du gouvernement au Conseil législatif, de ministre de la Voirie et de ministre de l'Agriculture. René Castonguay, «Joseph-Léonide Perron », *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2005, vol. XV, p. 912-914.

18. BAC, MG27-IIIC23, vol. 4, dossier : *Scrapbook, 1911-1919*, « Mr. Peter Bercovitch, King's Counsel », *The Canadian Jewish Times* (3 novembre 1911).

19. BAC, MG27-IIIC23, vol. 3 : *Scrapbook on Bercovitch Legal and Political Activities in the Quebec National Assembly, 1921-1936*, « Who's Who and Why. The Member for Saint-Louis », *The Montreal Herald* (16 janvier 1934) ; Jean Hétu (dir.), *Les diplômés de la Faculté de droit de l'Université de Montréal depuis 125 ans*, Montréal, Les Éditions Thémis, 2003, p. 30.

soulignée en 1911 par une nomination au titre de Conseiller en loi du roi. Il devient ainsi, à l'âge de 32 ans, le plus jeune avocat du Canada à recevoir une telle distinction. De plus, il est le troisième Juif après Maxwell Goldstein et Samuel W. Jacobs à obtenir cette reconnaissance juridique²⁰. Issu de parents immigrants habitant la basse-ville, Bercovitch parvient, grâce à sa profession, à devenir un membre de la bourgeoisie juive de la métropole. Tout comme certains Juifs les plus fortunés et les plus influents de la communauté, il fréquente la synagogue réformée Temple Emanu-El située à Westmount. Son appartenance à cette synagogue confirme qu'il est un Juif assimilé aux valeurs occidentales²¹. Même si Bercovitch appartient désormais à l'élite juive, il n'ignore toutefois pas ses coreligionnaires récemment immigrés. Puisqu'il a cœur la condition de ces gens, Bercovitch n'hésite pas à s'occuper de leurs problèmes légaux. Par conséquent, le jeune avocat acquiert la réputation d'être le champion des Juifs appartenant à la classe ouvrière²². De plus, cette sensibilité qu'a Bercovitch pour les immigrants juifs l'amène à être actif dans sa communauté²³.

20. BAC, MG27-IIIC23, vol. 4, dossier : *Scrapbook, 1911-1919*, « Mr. Peter Bercovitch, King's Counsel », *The Canadian Jewish Times* (3 novembre 1911) ; « Youngest King's Counsel », *The Montreal Daily Star* (7 novembre 1911).

21. Fondée en 1882, la synagogue Temple Emanu-El incarne le courant réformiste du judaïsme. Ce courant a pris forme aux États-Unis au XIX^e siècle grâce à l'initiative d'immigrants allemands d'origine juive. Les adeptes de ce type de judaïsme prônent l'intégration aux valeurs occidentales et rejettent le sionisme.

22. ACJC, P0014, dossiers : *Peter Bercovitch, 1916-1943*, « Montreal Parliamentary Candidate » (19 juin 1914), p. 13. Voir aussi G. Tulchinsky, *Taking Root*, p. 211.

23. L'implication communautaire de Bercovitch deviendra plus significative une fois qu'il sera élu député à Québec à compter de 1916. Il occupera diverses fonctions, dont celle de secrétaire de la Hebrew Free Loan Association, de président honoraire de la Jewish Immigrant Aid Society et de vice-président de l'exécutif de la synagogue Temple Emanu-El. De plus, Bercovitch sera très engagé dans un projet qui a pour but de créer un Congrès juif au Canada.

Un avocat juif qui s'intéresse à la vie politique

Au cours des années 1900 et 1910, Bercovitch se distingue par sa volonté de guider ses coreligionnaires vers une reconnaissance sociale et politique. Il faut dire que la situation des Juifs montréalais au tournant du XX^e siècle préoccupe Bercovitch. Ce dernier constate que la communauté juive s'agrandit avec l'arrivée de milliers d'immigrants juifs. Par leur nombre, les Juifs parviennent à former la troisième collectivité en importance dans la métropole après celles canadienne-française et canadienne-anglaise. Bien que la communauté juive constitue une population considérable sur le plan démographique, elle doit souvent se battre pour protéger ses intérêts, de même que pour faire valoir ses revendications²⁴.

Puisqu'il désire grandement améliorer le sort des Juifs montréalais, Bercovitch décide de s'imposer comme chef de file de la communauté juive afin de l'amener à participer à la vie politique. Étant donné que le nombre de Juifs ne cessent d'augmenter au cours des années, Bercovitch et d'autres membres de l'élite juive de la métropole profitent de la situation pour conscientiser leurs coreligionnaires récemment immigrés à leur droit de participer à la démocratie du pays et de la province dans lesquels ils vivent. Selon eux, la participation des Juifs à la vie politique est la seule façon pour remédier aux problèmes qui affligent ces gens : elle va leur permettre de faire valoir leurs droits. Ainsi, Bercovitch et ses alliés s'intéressent à la politique municipale puisqu'ils croient que le temps est venu

24. BAC, MG27-IIIC23, vol. 4, dossier : *Scrapbook, 1911-1919*, Abe Cohen, « Peter Bercovitch, K.C., M.P.P. The First Jew to Sit in Quebec Legislature », *The Canadian Jewish Chronicle* (26 mai 1916) ; « Moses of Metropolis », *Utica Saturday Globe* (14 octobre 1916).

d'accorder aux Juifs une représentation à l'hôtel de ville : les Juifs forment en 1911 10% de la population montréalaise. Ces gens ont donc le droit de participer à la politique municipale, tout comme les Canadiens français et les Canadiens anglais²⁵. Par conséquent, si un échevin d'origine juive est élu aux prochaines élections municipales, il pourrait mettre un terme aux attaques et aux insultes faites aux immigrants juifs en réclamant une meilleure protection policière. Cet échevin pourrait également veiller à ce que les noms des individus d'origine juive ne soient pas supprimés des listes électorales simplement parce qu'il s'agit de noms étrangers²⁶.

Au tournant des années 1910, les membres de la bourgeoisie juive mettent sur pied deux organisations dans le but de faire élire un Juif aux élections municipales de 1912. D'un côté, il y a l'Independent Citizens' League, dont le président est d'abord Abraham Blumenthal et par la suite Marcus Sperber. Fondé à la suite des élections municipales de 1910, ce mouvement a pour mission de convaincre les immigrants juifs d'entamer les procédures de naturalisation afin qu'ils puissent devenir le plus rapidement possible des citoyens du pays²⁷. Comme l'indique Blumenthal dans le *Canadian Jewish Times*, l'Independent Citizens' League existe essentiellement pour éduquer les Juifs sur leur citoyenneté et sur leur participation politique :

25. « Editorial : Jewish Representation », *The Canadian Jewish Times*, vol. XV, no 1 (17 novembre 1911), p. 1-2.

26. « The Independent Citizens' League », *The Canadian Jewish Times*, vol. XV, no 5 (15 décembre 1911), p. 15. Voir aussi, I. Medresh, *Le Montréal juif d'autrefois*, p. 174.

27. « Editorial : Jewish Political Clubs », *The Canadian Jewish Times*, vol. XIV, no 22 (14 avril 1911), p. 8; « Independent Citizens' League », *The Canadian Jewish Times*, vol. XIV, no 39 (11 août 1911), p. 7.

[...] this club is but a school for the elementary teachings of politics, especially to enlighten our Jewish brethren who have lately come to reside in Canada, to teach them the value of citizenship and prepare them to be in a position to use their own judgment in casting their ballot so that Mr. this or Mr. that can not step up on a public platform at election meetings and unload the Jewish vote to the candidate from his pocket²⁸.

Il est important de noter que ce mouvement connaît du succès puisque depuis sa création, 2,000 Juifs ont rempli les formulaires de naturalisation²⁹.

Il n'y a pas seulement l'Independent Citizens' League qui travaille en faveur de la naturalisation des immigrants juifs ; il y a aussi l'United Hebrew Political Association. Créée en 1911 et présidée par Bercovitch, cette organisation est à la recherche d'un candidat juif pour les prochaines élections municipales³⁰. Lors des élections de 1912, l'United Hebrew Political Association décide d'organiser la campagne électorale de Blumenthal afin que celui-ci se fasse élire dans le quartier Saint-Louis. Au cours de cette démarche, les membres de l'élite juive reçoivent l'appui des nationalistes du Poale-Zion (les travailleurs de Sion), un parti politique de tendance gauchiste³¹.

Bien qu'ils soutiennent la candidature de leur coreligionnaire, Bercovitch et ses

28. « The Independent Citizens' League », *The Canadian Jewish Times*, vol. XIV, no 23 (21 avril 1911), p.14.

29. « The Independent Citizens' League », *The Canadian Jewish Times* (15 décembre 1911), p. 15.

30. Lawrence F. Tapper, « Peter Bercovitch », *A Biographical Dictionary of Canadian Jewry, 1909-1914 : from the Canadian Jewish Times*, Teaneck, N.J., Avotaynu Inc., 1992, p. 64-65.

31. Simon Belkin, *Le mouvement ouvrier juif au Canada, 1904-1920*, trad. du yiddish par Pierre Anctil, Sillery, Les Éditions du Septentrion, 1999 (1950), p. 188. Lorsque Blumenthal se représente en 1914, les membres du Poale-Zion refusent d'appuyer sa campagne électorale. Lors des élections de 1916, ces gens décident de présenter leur propre candidat, c'est-à-dire Hannaniah Meir Caiserman. Cependant, Caiserman ne réussit pas à se faire élire. Par conséquent, les membres du Poale-Zion ont préféré ne pas répéter l'expérience lors des campagnes électorales subséquentes.

confrères décident de former un comité dans le but de faire élire Louis-Arsène Lavallée à la mairie de Montréal. Selon eux, cet homme se soucie des droits et de la condition des minorités ; par conséquent, les Juifs doivent l'appuyer³². Étant l'invité d'honneur d'une assemblée organisée par l'Independent Citizens' League, Lavallée demande aux électeurs juifs du quartier Saint-Louis de s'unir pour élire leur candidat³³. Ses propos semblent porter fruit puisque Blumenthal réussit à se faire élire échevin. Il devient ainsi le premier juif à siéger à l'hôtel de ville de Montréal. Quant à Lavallée, il est élu maire de la métropole³⁴.

Bercovitch ne s'intéresse pas uniquement à la politique municipale au début des années 1910 ; il porte également une attention particulière à la politique fédérale, ce qui l'incite à afficher ses couleurs politiques. Bercovitch opte pour le libéralisme puisqu'il croit que cette doctrine est la seule qui puisse répondre aux aspirations des Juifs : elle prône le progrès et les libertés individuelles. Son intérêt pour le libéralisme l'amène à s'impliquer au sein du Club libéral Laurier où il occupe en 1911 la présidence. Il est aussi un membre actif du Club de réforme de Montréal³⁵ ; il s'agit d'une association politique où se regroupent les libéraux de la ville. En juillet 1911, Bercovitch participe à une assemblée tenue dans la circonscription fédérale de Saint-Laurent à Montréal. C'est à ce moment qu'il fait part de

32. « Municipal Affairs », *The Canadian Jewish Times*, vol. XV, no 6 (22 décembre 1911), p. 13.

33. « Mr. L.A. Lavallée, K.C., at the Independent Citizens' League », *The Canadian Jewish Times*, vol. XV, no 9 (12 janvier 1912), p. 2.

34. I. Medresh, *Le Montréal juif d'autrefois*, p. 177 ; Paul-André Linteau, *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 2000 (1992), p. 263.

35. Gaston Deschênes (dir.), « Peter Bercovitch, 1879-1942 », *Dictionnaire des parlementaires du Québec, 1792-1992*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1993, p. 58-59. Les documents que nous avons consultés jusqu'à présent ne nous permettent pas d'en apprendre davantage sur son implication au sein de ces deux organisations politiques.

son soutien à Wilfrid Laurier. Il faut dire que Bercovitch a une grande admiration pour le chef du Parti libéral canadien. En effet, ce dernier a manifesté ouvertement en faveur des Juifs en condamnant au Parlement d'Ottawa les événements tragiques de Kichinev en 1905. De plus, il a permis à des milliers de Juifs de trouver un refuge au Canada dans les premières années du XX^e siècle³⁶. Ainsi, l'attitude du premier ministre amène Bercovitch à louer sa politique concernant le traité de réciprocité avec les États-Unis et celle sur la loi navale. Au cours de cette assemblée, son nom est mentionné comme étant un candidat potentiel aux prochaines élections fédérales dans cette circonscription qui comprend un bon nombre de Juifs³⁷. Mais, l'assemblée opte plutôt pour la continuité en sollicitant la candidature de Robert Bickerdike, le député libéral qui occupe le siège depuis 1900³⁸. Bien qu'il ne soit pas de confession hébraïque, Bickerdike est tout de même une figure populaire auprès des Juifs qui habitent la circonscription. Tout au long de sa carrière politique, il réussit à gagner l'estime des immigrants juifs nouvellement arrivés en s'impliquant auprès des organisations philanthropiques juives³⁹.

36. Hirsch Wolofsky, « Sir Wilfrid Laurier and the Jews », *The Canadian Jewish Chronicle*, vol. XXX, no 28 (28 novembre 1941), p. 6 ; Hirsch Wolofsky, *Mayn Lebns Rayze. Un demi-siècle de vie yiddish à Montréal*, trad. du yiddish par Pierre Anctil, Sillery, Les Éditions du Septentrion, 2000 (1946), p. 138. Voir aussi « Editorial : Victory for Laurier Means Prosperity for Canada », *The Canadian Jewish Times*, vol. XIV, no 41 (25 août 1911), p. 8. L'article indique que les Juifs ont toujours été bien traités par le gouvernement de Laurier au fil des années. C'est pourquoi il invite les Juifs à réélire le Parti libéral.

37. Selon le recensement de 1911, les Juifs forment 30,9% de la population totale du quartier Saint-Laurent. Louis Rosenberg, *A Study of the Growth and Changes in the Distribution of the Jewish Population of Montreal*, Montréal, Canadian Jewish Congress, 1955, p. 35, coll. « Canadian Jewish Community Series », no 4.

38. BAC, MG27-IIIC23, vol. 4, dossier : *Scrapbook, 1911-1919*, « Opening of the War Say Liberal Speech-Makers », *The Montreal Daily Star* (27 juillet 1911) ; « St. Louis Club Outdoor Meeting Agrees to Support Mr. Bickerdike », *The Montreal Gazette* (27 juillet 1911).

39. « The Jews and the General Elections », *The Jewish Times*, vol. VII, no 25 (1^{er} novembre 1904), p. 401.

Même s'il appuie ouvertement Laurier à plusieurs reprises, Bercovitch caresse plutôt l'idée de se lancer en politique provinciale au cours des années 1910. L'intérêt d'avoir un représentant juif à l'Assemblée législative ne date pas d'hier. En effet, au début des années 1900, le *Jewish Times* souligne l'importance pour les Juifs d'avoir leur représentant politique, particulièrement à l'Assemblée législative du Québec : « At every session of legislature bills affecting Jewish rights and institutions are up for discussion and passage, it would be only proper that we should have one or more representatives to look after them⁴⁰ ». Au dire de ce journal, il n'y a qu'un représentant juif qui puisse réellement connaître et comprendre la situation et les besoins des siens ; un député canadien-français ou canadien-anglais ne saurait bien les défendre sur des enjeux qui les concernent particulièrement⁴¹. C'est pourquoi le *Jewish Times* demande à la population et aux partis politiques de la province de reconnaître le droit des Juifs à élire leur représentant à l'Assemblée législative : « We simply desire to make known our desire and intention of obtaining recognition by the public, or by either party, if so disposed, of the claim of the Jews of Montreal to a share in the representation of the city⁴² ». De plus, le journal indique qu'il n'est pas nécessairement important de savoir à quel parti politique appartiendra le futur représentant juif. Selon le *Jewish Times*, il n'est pas question que les Juifs forment leur propre parti politique : la religion n'a pas sa place en politique. Ces gens veulent prouver qu'ils peuvent participer aux

40. « Jewish Representation », *The Jewish Times*, vol. VII, no 5 (29 janvier 1904), p. 80.

41. « Minority Representation », *The Jewish Times*, vol. VII, no 6 (12 février 1904), p. 96-97.

42. « Jewish Representation », *The Jewish Times* (29 janvier 1904), p. 80.

mêmes partis politiques que l'ensemble des citoyens québécois⁴³.

Parce que le nombre de Juifs est considérable dans la circonscription de Montréal-Saint-Louis, Bercovitch croit que cette situation peut favoriser, dans un avenir rapproché, l'élection d'un représentant d'origine juive à Québec⁴⁴. Il n'y a qu'un obstacle aux aspirations de Bercovitch : les citoyens de la circonscription élisent le même représentant libéral depuis 1904 ; il s'agit de Godfroy Langlois, un journaliste et le fondateur du journal *Le Canada*. Langlois est un député qui est bien en vue à l'Assemblée législative du Québec. Au cours de sa carrière politique, il montre qu'il est un fier partisan du libéralisme progressiste. Il prône la réforme du système d'éducation, l'instauration de l'assurance-maladie, la nationalisation des services publics et l'établissement des droits et libertés pour le peuple. De plus, il lutte contre la corruption politique⁴⁵. Tout au long de sa carrière, Langlois réussit à acquérir le respect et la confiance de son électorat juif. Il est d'ailleurs reconnaissant face à cette communauté qui l'a toujours appuyé durant les différentes campagnes électorales. En 1914, le *Canadian Jewish Chronicle* note, entre autres, que le député « has openly championed the cause of his Jewish constituents, has shown a remarkably sympathetic view-point towards our co-religionists and has endeared himself to

43. *Ibid.* Voir aussi « Dragging Religion Into Politics », *The Jewish Times*, vol. VII, no 25 (1^{er} novembre 1904), p. 401.

44. D'après le recensement de 1911, les Juifs forment 37.4% de la population totale du quartier Saint-Louis. Louis Rosenberg, *A Study of the Growth and Changes*, p. 35.

45. Voir Patrice Dutil, *Devil's Advocate. Godfroy Langlois and the Politics of Liberal Progressivism in Laurier's Quebec*, Outremont, Robert Davies Publishing, 1994, 376 p.

the hearts of every fair-minded person by his tolerance and broadmindedness⁴⁶ ». Il est important d'ajouter que Bercovitch contribue à la popularité de Langlois auprès des Juifs de la circonscription de Montréal-Saint-Louis. Lors des élections provinciales de 1912, il réussit à convaincre ses coreligionnaires de réélire Langlois⁴⁷.

En mai 1914, Bercovitch voit enfin arriver sa chance de se présenter comme candidat libéral dans Montréal-Saint-Louis, alors que Langlois quitte volontairement son siège à l'Assemblée législative du Québec pour devenir l'agent officiel de la province du Québec en Belgique. Lors d'une discussion avec un journaliste de *La Presse* au sujet de sa succession, Langlois mentionne qu'il favorise la candidature d'un Juif. En effet, il croit qu'il y ait de fortes chances que les électeurs de Saint-Louis élisent un représentant juif puisqu'il y a 3,200 Juifs inscrits sur les listes électorales sur un total de 7,000 électeurs. Suite à ces données, Langlois est convaincu que c'est un Juif qui va lui succéder dans Montréal-Saint-Louis, à moins que les Canadiens français ne votent en bloc⁴⁸. Bref, les propos de Langlois laissent croire à Bercovitch qu'il est peut-être possible pour lui de briguer le siège de Montréal-Saint-Louis sous la bannière libérale.

Ayant été encouragés par Bercovitch au cours des années 1900 et 1910 à participer à la vie politique, les Juifs voient enfin la possibilité de nommer un des leurs comme candidat libéral dans Montréal-Saint-Louis. Ces gens réclament « a man of independent

46. « The Coming Elections », *The Canadian Jewish Chronicle*, vol. I, no 1 (22 mai 1914), p. 5.

47. P. Dutil, *Devil's Advocate*, p. 315.

48. « La nomination de M. Langlois est confirmée », *La Presse*, 30^e année, no 161 (14 mai 1914), p. 4.

means, to be immune from the many temptations that confront our legislators, a man of high ideals and of unstained character⁴⁹ ». Ils veulent aussi quelqu'un qui possède « an unsullied reputation, capable of commanding the respect, not only of his co-religionists, but also that of his Gentile fellow citizens⁵⁰ ». C'est pourquoi les Juifs de Montréal, particulièrement ceux de la circonscription de Montréal-Saint-Louis, se tournent vers Bercovitch pour succéder à Langlois : « In Mr. Bercovitch they found a man of their faith and a broad- minded Canadian of superior intellectual power, of forceful moral character and high education, self-reliant and firm, possessing a wide knowledge of public life and a fluent speaker in French and English⁵¹ ».

Même si Bercovitch souhaite se présenter comme candidat libéral dans Montréal-Saint-Louis en 1914, il doit patienter jusqu'aux élections générales de 1916. Le Parti libéral, dirigé par Lomer Gouin, n'organise pas d'élections partielles dans la circonscription pour des raisons qui demeurent nébuleuses. Il est sans doute possible que Gouin n'a pas cru nécessaire d'organiser des élections, étant donné que le Parti conservateur n'a pas placé de candidat dans la course. Autre raison : le Parti libéral détient une forte majorité à l'Assemblée législative avec 63 députés, contrairement à 16 pour le Parti conservateur⁵².

49. « The Coming Elections », *The Canadian Jewish Chronicle* (22 mai 1914), p. 5.

50. *Ibid.*

51. BAC, MG27-IIIIC23, vol. 4, dossier : *Scrapbook, 1911-1919*, « Moses of Metropolis », *Utica Saturday Globe* (14 octobre 1916).

52. Il s'agit des résultats de l'élection de 1912. L'année 1912 dans « Chronologie parlementaire depuis 1867 », *Informations historiques*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, [en ligne], 2006, [<http://www.assnat.qc.ca/fra/patrimoine/chronologie/chrono19.html#1912>] (15 octobre 2006).

L'ajout d'un député libéral n'aurait pas vraiment fait de différence puisque les libéraux auraient toujours détenu l'avantage à la Législature. En plus, il n'existe aucun règlement à l'époque qui oblige un gouvernement à déclencher des élections partielles dans une circonscription vacante.

Entre-temps, environ 600 amis et partisans de Bercovitch l'invitent à se présenter comme candidat libéral aux prochaines élections provinciales prévues en 1916. Au cours d'une assemblée organisée par l'United Hebrew Political Association, 56 orateurs, représentant différentes organisations et sociétés, s'unissent pour dire que Bercovitch est le candidat idéal pour représenter les intérêts de la circonscription de Montréal-Saint-Louis. Selon eux, cet homme a toutes les qualités nécessaires pour devenir un excellent porte-parole à l'Assemblée législative du Québec. Quant à Bercovitch, il est plutôt emballé ; il n'hésite pas un moment avant d'accepter cette nomination. Dans son discours, il promet qu'il ne va pas seulement travailler pour les intérêts des Juifs, s'il est élu aux prochaines élections provinciales, mais qu'il va aussi agir pour le bien des Canadiens français et des Canadiens anglais. Bercovitch est conscient que la circonscription de Montréal-Saint-Louis comprend aussi des gens qui appartiennent à ces deux communautés⁵³.

Courtisé par le chef du Parti libéral fédéral

Au printemps 1915, Bercovitch reçoit une offre intéressante de Wilfrid Laurier. Il faut dire que l'ancien premier ministre du Canada reconnaît que Bercovitch est une figure

53. BAC, MG27-IIIC23, vol. 4, dossier : *Scrapbook, 1911-1919*, « Asked to Run in St. Louis », *The Montreal Gazette* (12 juin 1914).

populaire auprès de ses coreligionnaires. Il sait que cet homme a des aspirations politiques, et qu'il a déjà manifesté de l'intérêt pour le programme politique des libéraux fédéraux. Laurier désire alors le recruter pour qu'il se porte candidat dans la nouvelle circonscription fédérale de Montréal-Cartier ; d'autant plus que cette circonscription englobe une partie de Montréal-Saint-Louis. Laurier croit que la candidature d'un Juif va être bien accueillie puisqu'un bon nombre de Juifs s'y retrouvent, ce qui avantagerait le Parti libéral aux prochaines élections⁵⁴. L'intérêt des Juifs envers le Parti libéral fédéral avait déjà été rapporté à Laurier par Frédéric Villeneuve, un avocat montréalais. Après avoir côtoyé pendant deux mois les Juifs de Montréal en 1906, Villeneuve indique au chef du Parti libéral canadien que ces gens sont prêts à soutenir fidèlement le Parti libéral, si un des leurs est nommé sénateur⁵⁵. Il est possible que Laurier ait étudié attentivement la requête des Juifs, ce qui l'amène à opter pour un candidat juif dans une circonscription.

Lors d'une rencontre avec Laurier à Montréal, Bercovitch avoue qu'il a des ambitions politiques, mais qu'il n'est pas prêt à sacrifier sa carrière juridique qui progresse bien en ce moment. De plus, il ne veut pas négliger sa vie familiale, étant donné qu'il est père de trois jeunes enfants⁵⁶. Il est important de mentionner qu'à l'époque, la Chambre des communes

54. *Ibid.*, dossier : *Scrapbook : Newspaper Clippings, Re-Election to Service in the House of Commons, 1936-1940*, « Record of 22 Years in Politics », *The Standard* (27 août 1938).

55. BAC, MG26 G, vol. 434, bobine C840, Lettre de Frédéric Villeneuve à Wilfrid Laurier, 26 novembre 1906, p. 116039-116040.

56. BAC, MG27-IIIC23, vol. 4, dossier : *Scrapbook, 1936-1940*, « Bercovitch Has Record of 22 Years in Politics », *The Standard* (27 août 1938). D'après les registres de la synagogue Temple Emanu-El, Ruth est née en 1908, Élise en 1911 et Henry-George en 1913. Jean-Pierre-Yves Pepin et Sébastien Robert, *Registres juifs du Québec, de l'origine à 1942 : villes de Montréal, Québec, Lachine, Outremont, Sherbrooke*, [CD-ROM], Longueuil, Diffusion généalogique Pepin, 2005.

siège sur une période de six mois, contrairement à six semaines pour l'Assemblée législative. Ainsi, après mûre réflexion, Bercovitch écrit à Laurier pour lui expliquer qu'il ne désire pas se présenter dans la circonscription de Montréal-Cartier aux prochaines élections fédérales. Il est davantage attiré par une carrière politique à Québec pour l'instant. Toutefois, Laurier continue de croire que Bercovitch sera plus utile à Ottawa qu'à Québec. Quant à Bercovitch, il lui propose plutôt la candidature d'un coreligionnaire qui a une grande visibilité au sein de la communauté juive montréalaise, c'est-à-dire Samuel W. Jacobs. Le chef du Parti libéral du Canada a des hésitations face à ce choix. Il craint que Jacobs ne veuille, tout comme Bercovitch, sacrifier sa carrière professionnelle⁵⁷. Pourtant, Jacobs va être choisi et élu pour représenter la circonscription en 1917⁵⁸.

En somme, Peter Bercovitch possède les qualités requises pour devenir un député à l'Assemblée législative du Québec. D'abord, c'est un Juif anglophile qui s'exprime avec aisance dans les deux langues. Cette facilité linguistique lui permet de rejoindre un grand nombre de gens, en plus de défendre des causes autant en anglais qu'en français. Bien qu'il ne maîtrise pas le yiddish qui est la langue maternelle des immigrants juifs, Bercovitch peut compter sur des orateurs qui parlent cette langue, et ceci afin de transmettre son message à l'électorat juif. De plus, Bercovitch a le profil d'un chef de file. Il est la personne la mieux placée pour connaître les besoins de sa communauté, comprendre ses aspirations, par conséquent prendre en main le destin des siens. Étant un avocat de profession, Bercovitch

57. BAC, MG27-IIIC23, vol. 1, dossier : *Correspondence : Wilfrid Laurier to Peter Bercovitch, 1915-1916*, Lettre du 18 mai 1915 ; Lettre du 18 juin 1915 ; Lettre du 2 juillet 1915 ; Lettre du 21 novembre 1916.

58. Voir Bernard Figler, *Sam Jacobs, Member of Parliament, 1871-1938*, Ottawa, s.é., 1970, 282 p.

a aussi développé un talent d'orateur. Il ne faut pas non plus négliger le fait que les Juifs forment une population considérable dans la circonscription de Montréal-Saint-Louis, ce qui peut avantager son élection en 1916. Il y a également la longue tradition libérale dans la circonscription qui peut le favoriser. Selon les résultats électoraux, la circonscription de Montréal-Saint-Louis est libérale en 1890 et elle le redevient en 1897 pour le demeurer jusqu'en 1914⁵⁹. Enfin, la reconnaissance et la proche collaboration de Wilfrid Laurier donnent à Bercovitch une visibilité importante à compter de 1915.

Même si un bon nombre d'éléments jouent en faveur de Bercovitch, ce dernier reste tout de même une figure marginale dans le monde politique québécois à cette époque. Ce sont plutôt les grandes familles québécoises francophones qui monopolisent les partis politiques. Il est donc plus difficile pour un membre d'une minorité ethnique de se tailler une place au sein de la démocratie québécoise. De plus, Bercovitch peut être désavantagé parce qu'il ne s'est pas personnellement ou politiquement lié avant 1916 au Parti libéral dirigé par Lomer Gouin ; il s'agit d'un parti politique qui attire principalement des Canadiens français et des Canadiens anglais. Malgré cette situation, Bercovitch demeure une figure populaire auprès d'une collectivité qui aspire, à partir des années 1910, à participer à la démocratie québécoise. C'est pourquoi les Juifs manifestent ouvertement en faveur de sa candidature en 1914. Il est également important de mentionner que l'augmentation des effectifs au sein de la collectivité juive montréalaise est un signe que l'électorat doit désormais se diversifier. Bref, tout comme l'ensemble de ses coreligionnaires, Bercovitch est prêt pour les élections

59. Voir Claude Bouchard, *Les résultats électoraux depuis 1867*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1986, p. 149-150, coll. « Bibliographie et documentation », no 32.

générales prévues en 1916.

CHAPITRE 3

LE PARTISAN DE LA JUSTICE SOCIALE À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU QUÉBEC (1916-1922)

L'année 1916 représente un moment d'une grande importance pour la communauté juive montréalaise : Peter Bercovitch se fait élire dans la circonscription de Montréal-Saint-Louis. Au cours de ses premières années comme député, Bercovitch n'aborde pas des questions qui sont reliées à la condition des Juifs au Québec. Il préfère entreprendre sa carrière politique en promouvant la reconnaissance et le respect des droits et du mérite de chacun, de même que les libertés individuelles, des thèmes qui sont chers aux Juifs¹. Ainsi, parce qu'il se soucie du bien-être des gens, le jeune député intervient dans les débats où les droits de la personne sont soulevés ; ces débats portent sur l'admission des femmes au Barreau (1916), sur les licences d'alcool et la prohibition (1916, 1918 et 1919), sur l'éducation obligatoire (1919), sur la Commission des liqueurs (1921), sur l'augmentation des tarifs des loyers (1921) et sur les organisations ouvrières (1922). Grâce à son engagement dans les débats de l'Assemblée législative, Bercovitch démontre qu'un membre de la minorité juive peut aussi s'intéresser aux différentes réalités québécoises, au point de vouloir défendre les droits de tous les Québécois.

1. Le *Canadian Jewish Chronicle* le souligne d'ailleurs dans un article sur Bercovitch, et ceci en citant les propos du *Devoir* à ce sujet : « He speaks on a theme, dear to all Jews, the right to personal freedom ». BAC, MG27-IIIIC23, vol. 3 : *Scrapbook on Bercovitch Legal and Political Activities in the Quebec National Assembly, 1921-1936*, « Our Member in the Legislature », *The Canadian Jewish Chronicle* (11 mars 1921).

La campagne électorale de 1916

Le 14 avril 1916, Lomer Gouin, le premier ministre du Québec, annonce la dissolution du gouvernement. La date des élections est fixée pour le 22 mai 1916. Pendant que Gouin sollicite un autre mandat afin de perpétuer le long règne des libéraux au Québec, une lutte importante est en train de se dessiner dans la circonscription de Montréal-Saint-Louis. En effet, une grande fièvre s'est installée au sein de la population juive de cette circonscription. Grâce à la candidature de Bercovitch, les Juifs voient enfin l'occasion d'être représentés à l'Assemblée législative du Québec. Étant donné qu'ils forment une collectivité importante sur le plan démographique dans Montréal-Saint-Louis, les Juifs croient qu'il est tout à fait raisonnable qu'un des leurs soit élu pour les représenter. Pour eux, Bercovitch «has everything in his favor - personal merit, popularity, and the esteem not only of his own, but of the general community² ». Ainsi, ses coreligionnaires croient qu'il a de grandes chances de remporter les élections car il a une belle personnalité, en plus d'être très populaire.

Tout au long de la campagne électorale, Bercovitch doit affronter un autre candidat qui s'intéresse aussi à la succession de Godfroy Langlois ; il s'agit d'Albert-Pierre Pigeon, le président du Club libéral de Saint-Louis et le propriétaire d'un hebdomadaire du dimanche intitulé *Le Bulletin*. Les deux aspirants libéraux au siège de Montréal-Saint-Louis s'entendent pour que la lutte électorale soit honnête : elle ne doit aucunement refléter le

2. BAC, MG27-IIIC23, vol. 4, dossier : *Scrapbook on Bercovitch Legal and Political Activities in the Quebec National Assembly, 1911-1919*, « The Elections », *The Canadian Jewish Chronicle* (13 mai 1916). Pour l'emplacement de la circonscription de Montréal-Saint-Louis, voir l'annexe 3.

«caractère racial³».

Puisqu'il est confiant de l'appui des Juifs, Bercovitch travaille à gagner la faveur des Canadiens français qui forment la majorité de l'électorat de la circonscription⁴. Il le démontre bien lors de la seule assemblée qu'il organise. Les orateurs qui y prennent la parole font appel aux électeurs canadiens-français ; ils proclament que leur appui et leur vote sont nécessaires pour élire Bercovitch. Ils disent que le candidat ne désire pas seulement représenter les intérêts des Juifs, mais aussi ceux des Canadiens français. Les orateurs expliquent que Bercovitch a toujours cherché à tisser des liens avec la communauté canadienne-française afin de mieux la connaître. Ils ajoutent pour illustrer leurs propos que le candidat a poursuivi ses études en droit à l'Université Laval de Montréal⁵.

Ainsi, des sympathisants canadiens-français n'hésitent pas à se joindre au mouvement qui vise à faire élire Bercovitch. Ils mettent sur pied un comité qui a comme objectif d'afficher les mérites du candidat juif. Ils publient une affiche dans le journal *The Standard* qui met en valeur Bercovitch :

In voting for this self-made talented young man, you vote for a Liberal, a Liberal of whom you will be proud in the years to come. He is a young man of strong convictions and constructive ideas. Mr. Bercovitch is the friend of the masses whether they be French or English, Jew or Gentile, and a staunch supporter of the

3. « La campagne provinciale : Division Saint-Louis », *La Presse*, 32^e année, no 167 (19 mai 1916), p. 10.

4. Selon un texte paru en 1938 dans l'éditorial du journal *Le Canada*, les Canadiens français formaient 52% de la population totale de Montréal-Saint-Louis au moment de l'élection de 1916. BAC, MG27-IIIC23, vol. 1, dossier : *Newspaper Clippings, Newspaper Translations Printed - Election Material, By-Election in the Riding of Cartier in 1938*, « Lettre ouverte à M. Peter Bercovitch », *Le Canada* (27 octobre 1938).

5. BAC, MG27-IIIC23, vol. 4, dossier : *Scrapbook, 1911-1919*, « St. Louis », *The Montreal Herald* (15 mai 1916).

labouring classes⁶.

Il faut également noter que les Canadiens français continuent de louer le candidat juif dans une brochure électorale :

[...] qu'il n'est pas aujourd'hui, dans la vie publique, d'homme plus large d'idées, plus tolérant, plus équitable pour tous, ni, dans la vie privée, d'homme plus courtois, mieux élevé, plus charmant. Demandez plutôt à tous ceux qui ont jamais eu l'occasion de l'approcher.

Il était inévitable que tant de belles qualités réunies valussent à Peter Bercovitch l'attention et la sympathie générales. Rendons à nos concitoyens en général et aux Canadiens-Français en particulier cette justice qu'ils ne lui ont encore ménagé ni l'une ni l'autre⁷.

Pendant que Bercovitch tente honnêtement de gagner la faveur de l'électorat canadien-français, Pigeon n'en fait pas autant pour gagner celle des Juifs. Ce dernier prépare une stratégie malicieuse dans le but de détruire l'image de son adversaire. Appuyé par ses partisans, Pigeon affirme que Bercovitch est trop jeune pour faire le saut en politique, et qu'il n'est pas un homme du peuple. Il rajoute qu'il est absurde qu'un Juif soit choisi comme député. Même si Bercovitch est un homme éduqué qui appartient à la bourgeoisie juive, Pigeon semble ignorer le fait que son opposant est une figure populaire auprès des classes modestes et ouvrières, plus particulièrement auprès des Juifs de la circonscription⁸.

Bien qu'il s'en prenne directement à Bercovitch, Pigeon va jusqu'à harceler la

6. *Ibid.*, « St. Louis Division Vote for Mr. Peter Bercovitch », *The Standard* (14 mai 1916).

7. ACJC, P0014, dossiers : *Peter Bercovitch, 1916-1943, Peter Bercovitch, C.R. Quelques notes sur cette brillante et sympathique personnalité.*

8. BAC, MG27-IIIC23, vol. 4, dossier : *Scrapbook, 1911-1919, Abe Cohen*, « Peter Bercovitch, K.C., M.P.P. The First Jew to Sit in Quebec Legislature », *The Canadian Jewish Chronicle* (26 novembre 1916).

communauté juive montréalaise. À quelques reprises, il pointe du doigt les Juifs qu'il considère comme des concurrents commerciaux malhonnêtes : « Mon journal [*Le Bulletin*] n'a jamais combattu les Israélites en tant que nationalité, mais je n'ai pas hésité à les dénoncer quand il s'est agi de protéger le commerce anglais et français du boulevard Saint-Laurent contre la concurrence déloyale des sollicitateurs à la porte des marchands juifs⁹ ». Pigeon va encore plus loin dans ses insultes. La veille de l'élection, il ternit la réputation de la collectivité juive dans les feuilles de son journal ; il écrit que les Juifs sont les pires ennemis des Canadiens et même des traîtres. Ils espèrent ainsi convaincre la population non-juive de la circonscription de ne pas choisir Bercovitch comme député. Ses propos disgracieux sont rapportés dans son journal qui les cite :

Rappelez-vous bien, électeurs de la division St-Louis, que si vous laissez certaines gens prendre un pied chez vous, ils en auront bientôt pris deux, puis trois, et finiront par vous chasser de votre demeure. Voyez ce qui se passe sur la rue St-Laurent, sur la rue Ste-Catherine. Rappelez-vous les magasins florissants que tenaient les Canadiens-français sur la rue St-Laurent. Tout cela, à part quelques rares exceptions, est devenu la proie de l'élément juif. Nous ne les blâmons pas, ils travaillent pour eux. Mais pour l'amour du Christ crucifié, ne nous laissons pas envahir plus que nous ne le sommes dans notre division [...].

Électeurs de la division St-Louis, bleus comme rouges, si vous laissez un Israélite prendre la division au Provincial, vous ne saurez plus jamais y faire élire un Canadien ni un Anglais. Voyez l'exemple de ce qui se passe au municipal. [...] Et plus un Israélite est capable, plus il domine par son intelligence et ses études - c'est le cas de M. Bercovitch - plus il est dangereux pour ceux qui ne sont pas de sa race.

Canadiens-français, Canadiens-anglais, Italiens, Russes, vous tous qui avez des parents, des amis qui se battent là-bas, qui versent leur sang pour la défense de la cause sacrée de la justice, savez-vous que les Juifs-russes ont trahi les Russes dans la guerre actuelle? Savez-vous que les Juifs-allemands de la rue St-Laurent sont vos ennemis mortels, qu'ils aspirent après la victoire du Kaiser, ils le disent et ne s'en cachent pas. J'en connais qui ont insulté le drapeau de votre vieille mère-patrie! Ces

9. « La campagne provinciale : Division Saint-Louis », *La Presse* (19 mai 1916), p. 10.

Juifs-là, ils voteront tous pour M. Bercovitch¹⁰.

Par ses calomnies, Pigeon rompt l'entente amicale établie avec Bercovitch au début de la campagne électorale. De plus, il s'aliène le vote juif, sans compter celui des Canadiens français et des Canadiens anglais qui désapprouvent son discours ingrat à l'égard de Bercovitch et de la communauté juive. Avec de tels propos, Pigeon aurait sans doute été banni de l'Assemblée législative s'il avait été élu, selon le *Tatler*¹¹. Quant à Bercovitch, il ne reste pas insensible face à de telles obscénités. En effet, il cherche à rassurer l'électorat dans son *Appeal to the Electors of St. Louis Division* en soulignant que les propos diffamatoires répandus par Pigeon au cours de la campagne ne sont pas représentatifs de sa personne :

Whatever appeals to prejudice, to race feeling, to the stirring up of strife that may have been prevalent in the Division since I came out as a candidate, not a single one of them, I call the electors to witness, can be attributed to me. From that line of action I have never swerved a hair's breadth¹².

Ainsi, les résultats ne surprennent personne le jour de l'élection. Bercovitch défait son adversaire avec une majorité de 937 votes¹³. Aux bureaux du *Keneder Odler* (le *Canadian Jewish Eagle*), le vainqueur souligne sa reconnaissance envers l'électorat

10. ACJC, P0014, dossiers : *Peter Bercovitch, 1916-1943*, « Que vient faire M. Bercovitch dans la Division Saint-Louis? », *Le Bulletin* (21 mai 1916). Pour des extraits des propos de Pigeon traduits en anglais, voir aussi BAC, MG27-IIC23, vol. 4, dossier : *Scrapbook, 1911-1919*, « A Disgraceful Campaign », *The Tatler* (27 mai 1916).

11. BAC, MG27-IIC23, vol. 4, dossier : *Scrapbook, 1911-1919*, « A Disgraceful Campaign », *The Tatler* (27 mai 1916).

12. *Ibid.*, Peter Bercovitch, *An Appeal to the Electors of St. Louis Division*, (?) mai 1916.

13. Claude Bouchard, *Les résultats électoraux depuis 1867*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1986, p. 162, coll. « Bibliographie et documentation », no 25.

canadien-français qui, selon lui, a grandement contribué à sa victoire. Il va d'ailleurs répéter le même discours lors d'un banquet tenu en son honneur à Québec en décembre 1916 : «N'oublions jamais que nous devons aux Canadiens français, l'hommage, le respect, la considération. Car si nous sommes ici ce soir, ce n'est que grâce à eux¹⁴ ». Ces propos prouvent que les gens l'ont d'abord élu en tant que représentant libéral et non en tant que représentant des Juifs. Bercovitch réitère alors son désir d'oeuvrer auprès de toutes les classes de la société, tout comme il l'avait mentionné en 1914. Il promet de veiller à ce qu'aucune injustice ne soit commise envers quelque communauté que ce soit¹⁵.

De son côté, Pigeon accepte tant bien que mal sa défaite : « [...] je ne puis cacher mon regret et ma peine de voir que les votes de tant de braves gens n'ont pas servi au triomphe d'un vote national, d'un vote canadien et que notre belle division est vouée aux Juifs¹⁶ ». Le candidat déchu accuse les Canadiens français de ne pas avoir renversé le vote juif, stipulant que plusieurs d'entre eux ont négligé d'aller voter¹⁷. Si les Canadiens français se seraient tous unis comme l'ont fait les Juifs, la circonscription serait encore représentée par un Canadien français, au dire de Pigeon. De plus, ce dernier croit que ses compatriotes canadiens-français de la circonscription ne seront plus en mesure d'élire un des leurs dans

14. BAC, MG27-IIIIC23, vol. 4, dossier : *Scrapbook, 1911-1919*, « Banquet au député Bercovitch », *Le Soleil* (5 décembre 1916).

15. *Ibid.*, « First Jew Elected to Legislature in a Century », *The Montreal Gazette* (23 mai 1916) ; « Les libéraux l'emportent : Dans Saint-Louis », *La Presse*, 32^e année, no 170 (23 mai 1916), p. 1.

16. ACJC, P0017, dossiers : *Peter Bercovitch, 1916-1943*, « Aux électeurs de la division Saint-Louis », journal (?), date (?) 1916.

17. *Ibid.* Voir aussi Hirsch Wolofsky, *Mayn Lebns Rayze. Un demi-siècle de vie yiddish à Montréal*, trad. du yiddish par Pierre Anctil, Sillery, Les Éditions du Septentrion, 2000 (1946), p. 169.

l'avenir : «La division Saint-Louis est perdue à tout jamais pour nous. Pensons-y toujours! N'en parlons jamais¹⁸! »

L'admission des femmes au Barreau

Lors de la rentrée parlementaire le 7 novembre 1916, Bercovitch prête serment (la main sur l'Ancien Testament et le chapeau sur la tête) entouré des députés des deux partis politiques. Ainsi, il devient officiellement le premier juif de l'histoire à siéger à l'Assemblée législative du Québec. Le nouveau député est bien accueilli par ses homologues qui assistent pour la première fois de leur vie à une assermentation qui ne se fait pas selon les conventions politiques¹⁹.

La première intervention de Bercovitch à l'Assemblée législative porte sur l'admission des femmes au Barreau. Ce projet de loi est présenté en novembre 1916 par Lucien Cannon, le député libéral de Dorchester. Cannon désire modifier l'article 4524 des statuts refondus au sujet du Barreau de la province de Québec afin de permettre aux femmes d'étudier et de pratiquer le droit aux mêmes conditions que les hommes²⁰.

Il faut dire que la situation des femmes tend à changer au cours des premières années du XX^e siècle ; les jeunes filles et les femmes mariées accèdent de plus en plus au marché

18. « Au comité de M. Pigeon », *La Patrie*, 38^e année, no 73 (23 mai 1916), p. 2.

19. BAC, MG27-IIIC23, vol. 4, dossier : *Scrapbook, 1911-1919*, « Opening of Quebec Legislature : First Jewish Member Sworn in », *The Canadian Jewish Chronicle* (? novembre 1916) ; « First Jewish Member Sworn in », *The Montreal Gazette* (8 novembre 1916).

20. *Les débats de l'Assemblée législative, session 1916*, texte établi par Gilles Gallichan, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 14^e législature, 1^{re} session, séance du 23 novembre 1916, [en ligne], 2002, [<http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1411se/index/seance.asp?se=161123>] (21 septembre 2006).

du travail. Le contexte de guerre qui prévaut depuis 1914 incite les femmes à combler le vide provoqué par l'enrôlement de milliers d'hommes. Ces femmes qui occupent des positions semblables à celles des hommes prennent conscience de leur importance, ce qui accélère le mouvement d'affranchissement. Certaines d'entre elles aspirent même à grimper dans l'échelle sociale en exigeant l'accès aux professions qui étaient jusqu'à présent confinées aux hommes. Un des domaines dont elles revendiquent l'accès est celui du droit²¹.

Étant ouvert aux aspirations des femmes, Cannon présente son projet de loi pour la première fois en 1915. Mais, sa proposition ne reçoit pas l'assentiment de l'Assemblée législative²². Le député de Dorchester croit alors que ses confrères n'ont pas saisi l'importance de sa proposition. C'est pourquoi il relance le débat en 1916 ; il s'agit du projet de loi #170. Cette fois, Cannon cherche à attirer l'attention du gouvernement sur trois éléments majeurs grâce auxquels il désire prouver que les femmes doivent absolument être admises à la profession juridique au Québec²³.

En premier lieu, Cannon aborde la position des femmes dans la société. À son avis, celles-ci ne jouent plus un rôle effacé, secondaire et méprisé comme autrefois. Elles

21. René Durocher, Paul-André Linteau et Jean-Claude Robert, *Histoire du Québec contemporain*, tome 1 : *De la Confédération à la crise (1867-1929)*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1989 (1979), p. 587 ; Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec*, vol. 2 : *1896-1929*, Saint-Laurent, Les Éditions Fides, 2004, p. 99.

22. Y. Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec*, p. 100.

23. BAC, MG27-IIIC23, vol. 4, dossier : *Scrapbook, 1911-1919*, « Bill to Admit Women to Bar Again Debated », *The Montreal Daily Star* (7 décembre 1916) ; « Pleas for Women in the Legislature », *The Montreal Gazette* (7 décembre 1916) ; « The Cannon Bill to Admit Women to Quebec Bar », *The Quebec Chronicle* (7 décembre 1916) ; *Les débats de l'Assemblée législative, session 1916*, séance du 6 décembre 1916, [en ligne], 2002, [<http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1411se/index/seance.asp?se=161206>] (21 septembre 2006).

deviennent des membres actifs dans la société ; elles peuvent désormais gagner leur vie en travaillant comme ouvrières dans les usines, comme sténographes ou comme médecins. Au foyer, les femmes incarnent davantage la figure d'autorité ; elles en sont les têtes dirigeantes et les gardiennes principales. Cannon précise que les femmes se distinguent également sur le plan académique. Elles démontrent qu'elles ont l'intelligence et les aptitudes pour exercer les professions libérales grâce à de bons résultats obtenus dans les examens de différentes institutions. Si les femmes possèdent l'intelligence et les aptitudes pour devenir avocates, alors pourquoi ne pas leur permettent l'accès au droit, au dire de Cannon²⁴.

Par la suite, Cannon indique que son projet de loi est nécessaire à cause des conditions économiques actuelles. Parce qu'un bon nombre d'hommes sont partis combattre en Europe, les femmes sont appelées par les gouvernements à les remplacer dans différents domaines, dont l'agriculture, l'industrie et le commerce. En plus, les femmes prouvent qu'elles sont de taille pour occuper les mêmes emplois que les hommes grâce à leurs nombreuses réalisations. Enfin, Cannon précise que son projet de loi est une mesure libérale. À son avis, le gouvernement du Québec doit favoriser les principes libéraux parce que ce sont eux qui encouragent les grandes réformes et les grandes innovations dans la société. Selon le député, c'est la seule façon de briser les vieux préjugés. Il souligne d'ailleurs que les États-Unis, la France et certaines provinces canadiennes, dont l'Ontario, admettent déjà les femmes à la profession juridique. Bref, le gouvernement du Québec doit faire preuve

24. *Ibid.*

d'ouverture envers la condition féminine²⁵.

Puisqu'il s'agit d'un débat qui aborde les droits de la personne, il n'est pas étonnant de voir l'intervention de Bercovitch au sujet de l'admission des femmes au Barreau. Le jeune député appuie ouvertement la proposition de son confrère libéral en promouvant l'avancement social des femmes au Québec. Il déplore le fait que le Code civil confine les femmes à un statut d'infériorité ; il fait d'elles des esclaves. Bercovitch croit que les femmes méritent d'être mieux traitées par la loi. Il souligne que la présence des femmes sur le marché du travail permet de conclure que leur condition a changé ; elles sont désormais au même niveau que les hommes. De plus, les femmes n'ont plus le choix de travailler pour gagner leur vie et faire vivre leur famille. La situation actuelle le prouve puisque leur père ou leur mari sont partis combattre au front²⁶. Bercovitch exprime que le rôle et la contribution des femmes durant la guerre doivent faire prendre conscience au gouvernement que leur situation doit être modifiée et améliorée : « Every possible avenue of useful endeavour should be opened to them, if they were to retain their self-respect, if they were to be saved from becoming a burden on charity, if they were to be enabled to avoid the traps of organized vice²⁷ ».

Voilà pourquoi les femmes doivent avoir accès à la profession juridique, au dire de

25. *Ibid.*

26. *Ibid.*

27. BAC, MG27-IIIC23, vol. 4, dossier : *Scrapbook, 1911-1919*, « Pleas for Women in the Legislature », *The Montreal Gazette* (7 décembre 1916) ; « The Cannon Bill to Admit Women to Quebec Bar », *The Quebec Chronicle* (7 décembre 1916).

Bercovitch. Ce dernier souligne qu'en Ontario, les femmes peuvent pratiquer le droit, de même qu'aux États-Unis où elles exercent cette profession depuis des années. De plus, il indique que Lord Haldane a proposé une mesure au Parlement britannique permettant aux femmes l'accès aux écoles juridiques. Bref, le gouvernement du Québec doit suivre le même chemin²⁸.

Bref, le projet de loi de Cannon est juste, équitable, honorable et justifié, selon Bercovitch. Il est « un bon moyen d'enlever la femme à l'esclavage qui la tient honteusement courbée devant l'homme²⁹ ». Les femmes ont donc le droit de gagner leur vie de façon honorable en exerçant une profession juridique. À son avis, si les femmes possèdent les aptitudes et qu'elles ont la capacité de réussir les examens, le gouvernement doit leur offrir la chance de gagner leur vie dans ce domaine³⁰.

Appuyée par Bercovitch, la proposition de Cannon, qui est d'admettre les femmes au Barreau de la province, est mise au rancart par le gouvernement. Même si l'Université McGill permet aux femmes de s'inscrire au programme de droit à partir de 1911, la première diplômée de cette institution ne pourra pas pratiquer sa profession. Ce n'est qu'en 1941 que

28. *Ibid.*, « Bill to Admit Women to Bar Again Debated », *The Montreal Daily Star* (7 décembre 1916) ; *Les débats de l'Assemblée législative, session 1916*, séance du 6 décembre 1916.

29. *Les débats de l'Assemblée législative, session 1916*, séance du 6 décembre 1916.

30. *Ibid.* ; BAC, MG27-IIIC23, vol. 4, dossier : *Scrapbook, 1911-1919*, « Bill to Admit Women to Bar Again Debated », *The Montreal Daily Star* (7 décembre 1916) ; « Pleas for Women in the Legislature » *The Montreal Gazette* (7 décembre 1916) ; « The Cannon Bill to Admit Women to Quebec Bar » *The Quebec Chronicle* (7 décembre 1916).

le Barreau du Québec permettra aux femmes de pratiquer le droit dans la province³¹.

Les licences d'alcool et la prohibition

Le plus gros dossier débattu par Bercovitch sous le gouvernement de Gouin est celui qui porte sur les licences d'alcool et la prohibition. Le député prend part à maintes reprises aux discussions puisque qu'il considère que les droits de la personne sont brimés par les projets de loi présentés par le gouvernement en 1916, 1918 et 1919.

Au début du XX^e siècle, le Québec n'échappe pas à la vague prohibitionniste qui s'abat sur l'Amérique du Nord. Dirigés par des laïques et des clercs, les mouvements antialcooliques et les campagnes de tempérance tentent de sensibiliser les Québécois au fait que l'alcool est, selon eux, à l'origine de la paupérisation et des maux sociaux dans la société. Craignant l'ampleur de cette situation, ces gens décident de se tourner vers le gouvernement pour que celui-ci prenne des mesures sévères pour enrayer ce fléau. À la suite de nombreuses pressions, le premier ministre Lomer Gouin décide en 1912 de mettre sur pied une commission d'enquête afin d'étudier la loi des licences d'alcool. Puisqu'elle juge que la prohibition complète est inapplicable, la commission propose plutôt de diminuer le nombre de licences d'alcool dans la province³².

Ainsi, en décembre 1916, le gouvernement décide de réduire le nombre de commerces licenciés pour la vente d'alcool en détail dans le but d'en diminuer la

31. Le Collectif Clio, *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Le Jour éditeur, 1992 (1982), p. 337.

32. Nicole Gagnon et Jean Hamelin, *Histoire du catholicisme québécois*, Nive Voisine (dir.), vol. 3 : *Le XX^e siècle*, tome 1 : 1898-1940, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1984, p. 197-206.

consommation. Le trésorier provincial, Walter Mitchell, présente le projet de loi #18 afin d'amender l'Acte des licences du Québec. À compter du 1^{er} mai 1918, Mitchell désire supprimer un bon nombre de licences d'auberges et de restaurants dans la province, dont ceux de la ville de Montréal où leur nombre passera de 350 à 200. Il veut les supprimer sans toutefois accorder d'indemnités. Mitchell explique que le gouvernement ne désire pas diminuer les droits qu'il perçoit sur la vente d'alcool. C'est pourquoi une surtaxe est réclamée aux détenteurs de permis pour aider le gouvernement à conserver les mêmes revenus. Les détenteurs de permis vont vouloir payer une surtaxe puisque leur chiffre d'affaires va augmenter ; la nouvelle loi leur permettra de desservir un plus grand territoire³³.

Étant donné que la ville de Montréal est particulièrement touchée par la mesure du gouvernement, Bercovitch n'hésite pas à condamner le projet de loi à l'Assemblée législative. Il s'en prend ouvertement au trésorier provincial en déclarant qu'il ne voit pas l'utilité d'un tel projet de loi. À son avis, le gouvernement ne favorise pas la diminution du commerce d'alcool de cette façon ; il cherche plutôt à accroître ses profits en doublant les prix des licences. Bercovitch ne croit pas que la diminution des licences d'auberges et de restaurants de 350 à 200 à Montréal réduira le commerce d'alcool puisque les 200 établissements continueront à vendre de la boisson. Ce qui frustre encore plus Bercovitch est le fait que l'augmentation des prix des licences provoquera des restrictions qui réduiront

33. BAC, MG27-IIIC23, vol. 4, dossier : *Scrapbook, 1911-1919*, « Sainte Hypocrésie!! », *Le Pays* (23 décembre 1916) ; « New License Law Much Amended in House Committee », *The Montreal Daily Star* (21 décembre 1916) ; « Resolution Taken Up and Liquor License Reduction », *The Montreal Gazette* (21 décembre 1916) ; « License Bill Arouses Debate in the Assembly », *The Quebec Chronicle* (21 décembre 1916) ; « Amendments to License Bill Were Trivial », *The Quebec Telegraph* (21 décembre 1916) ; *Les débats de l'Assemblée législative, session 1916*, séance du 20 décembre 1916, [en ligne], 2002, [<http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1411se/index/seance.asp?se=161220>] (7 novembre 2005).

nécessairement les revenus des détenteurs. Comme les établissements devront réduire leurs heures d'ouverture de quatre heures par jour, ils verront leur chiffre d'affaires diminuer. Les propriétaires de ces établissements vont inévitablement faire face à un manque à gagner : le coût de leur loyer et de leurs autres dépenses resteront toujours les mêmes. Par conséquent, ce projet de loi est tout à fait arbitraire : les hauts fonctionnaires auront de la difficulté à percevoir les droits augmentés des licenciés puisque les affaires des propriétaires d'établissements seront moins florissantes. Malgré l'intervention de Bercovitch, la résolution portant sur l'augmentation des tarifs des licences est toutefois adoptée³⁴.

Il n'y a pas seulement la diminution du nombre des licences et l'augmentation des tarifs qui offusquent Bercovitch ; il y a aussi le fait que le gouvernement ne prévoit aucune compensation pour les licences qui seront supprimées, ce qui est une injustice envers ceux qui les perdront. Bercovitch exige que le gouvernement verse une compensation pour dédommager les détenteurs de permis puisqu'il s'agit d'une procédure légale qu'il doit respecter. Selon lui, le gouvernement n'a pas le droit d'enlever des acquis sans une compensation. Il rappelle que le gouvernement a auparavant appliqué le principe de compensation. À ceci, Mitchell réplique que le gouvernement n'a jamais reconnu un tel principe dans les années antérieures, sauf en 1912, étant donné que les hôteliers qui restaient ont accepté de payer la compensation. Il ajoute que la diminution des licences est acceptée sans compensation dans les 100 municipalités du Québec³⁵.

34. *Ibid.*

35. *Ibid.*

Le débat sur les licences d'alcool offre à Bercovitch l'occasion de défendre, entre autres, certains membres de son électorat qui possèdent des permis de vente. Le député est conscient que plusieurs détenteurs de permis de sa circonscription ont défrayé des sommes considérables pour maintenir leurs licences ; il serait donc normal que le gouvernement continue à les renouveler. Sinon, le projet de loi qui a pour but d'amender l'Acte des licences du Québec pourrait contribuer à ruiner des gens qui possèdent des commerces d'alcool, des hôtels ou des restaurants dans Montréal-Saint-Louis³⁶. Ainsi, peu importe les interventions de Bercovitch, le gouvernement décide de maintenir son projet de loi³⁷.

Le débat sur les licences d'alcool reprend en février 1918 au moment où Mitchell annonce que le gouvernement décide d'amender le projet de loi #18, afin d'adopter le projet de loi #22 sur la prohibition. Le trésorier provincial souligne que cette loi est devenue nécessaire parce que la société québécoise est en faveur de la prohibition. Au cours de la dernière année, la majorité des municipalités ont exprimé leur accord envers cette mesure lors d'un vote : par exemples, une majorité de 3,251 voix est obtenue dans la ville de Québec; 1,182 à Hull ; 1,708 dans le comté de Missiquoi et 2,500 dans le comté de Compton. Comme les citoyens approuvent la prohibition, le gouvernement emboîte aussi le pas. Cette mesure est d'ailleurs justifiée puisque le gouvernement fédéral a adopté la prohibition en

36. BAC, MG27-IIIC23, vol. 4, dossier : *Scrapbook, 1911-1919*, « Anti-Prohibition Petition Bearing 45,000 Signatures », *The Montreal Gazette* (12 décembre 1916) ; « Liquor Men Do Not Want Prohibition », *The Quebec Chronicle* (12 décembre 1916).

37. Le projet de loi reçoit la sanction royale le 22 décembre 1916.

1917³⁸.

Étant donné que la prohibition est sur le point d'être décrétée, Mitchell ne voit plus le besoin de maintenir la loi sur les licences d'alcool de 1916, d'autant plus que le gouvernement ne pourra plus émettre de nouvelles licences pour la vente d'alcool puisque les produits alcooliques seront illégaux l'an prochain. Aucune licence ne sera émise après le 1^{er} mai 1919, excepté pour des fins sacramentelles, médicinales, manufacturières ou industrielles. La ville de Montréal sera toutefois autorisée à conserver 250 licences au lieu de 200³⁹.

Bercovitch exprime son opposition envers l'amendement du projet de loi sur les licences d'alcool. Selon lui, cette loi porte atteinte à la liberté des individus. Dans une province où les citoyens jouissent d'autant de liberté, il est impossible que le gouvernement puisse adopter la prohibition de force. Ce n'est pas parce que les autres provinces canadiennes appuient la prohibition que le Québec doit faire pareil. De plus, Bercovitch prétend que cette loi n'empêche rien parce que le gouvernement devra continuer la vente d'alcool dans les cas déjà invoqués par le trésorier provincial. Pour montrer à quel point cet amendement n'est pas approprié, Bercovitch cite en exemple la situation des États-Unis et de la Grande-Bretagne. Il explique que la prohibition aux États-Unis a fait augmenter le nombre de fous, de même que la consommation de drogues ; les gens qui dépendent de la

38. *Les débats de l'Assemblée législative, session 1917-1918*, texte établi par Richard Ouellet, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 14^e législature, 2^e session, séance du 7 février 1918, [en ligne], 2003, [<http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd14l2se/index/seance.asp?se=180208>] (7 novembre 2005).

39. *Ibid.* ; BAC, MG27-IIIC23, vol. 4, dossier : *Scrapbook, 1911-1919*, « Mr. Mitchell's Explanation », *The Montreal Daily Star* (8 février 1918).

morphine et de la cocaïne sont plus nombreux dans les régions prohibitionnistes. Il va sans dire que la consommation de drogues est un phénomène beaucoup plus grave que la consommation de boissons enivrantes. Pour ce qui a trait à la Grande-Bretagne, il explique que la prohibition entraîne le refus des mineurs à travailler. Pour remédier à ce problème, le gouvernement britannique a dû rappeler cette mesure. En plus, Bercovitch ajoute que la prohibition est une mesure inefficace puisqu'elle va favoriser la contrebande, de même que la création de maisons illégales de consommation. Puis, le député ne croit pas que la population québécoise soit majoritairement en faveur de la prohibition ; le gouvernement ne doit donc pas l'adopter. À son avis, ce dernier devrait encourager la prohibition par l'éducation et non par la coercition⁴⁰. Malgré l'opposition de certains députés, dont Bercovitch, la prohibition est tout de même adoptée⁴¹.

Parce que l'opinion publique est divisée sur la question, Mitchell indique en 1919 que le gouvernement décide de revoir sa loi sur la prohibition. Pour ce faire, le trésorier provincial présente le projet de loi #47 concernant la prohibition de la vente d'alcool et l'amendement de la loi des licences en certains cas. Par ce nouveau projet de loi, le gouvernement n'abandonne pas l'idée d'adopter la prohibition, au dire de Mitchell. Ce dernier souligne que le gouvernement préfère soumettre la question à la population à savoir si celle-ci souhaite une prohibition complète ou mitigée⁴².

40. *Ibid.*

41. Le projet de loi reçoit la sanction royale le 9 février 1918.

42. *Les débats de l'Assemblée législative, session 1919*, texte établi par Gilles Gallichan, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 14^e législature, 3^e session, séance du 4 mars 1919, [en ligne], 2003, [<http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd14l3se/index/seance.asp?se=190304>] (21 septembre 2006).

Bercovitch affirme son opposition à la nouvelle loi. Le député clame que certains éléments du projet de loi entravent les droits individuels, tels les tarifs des licences qu'il juge trop élevés pour la ville de Montréal par rapport aux autres régions du Québec : les permis de vente pour les marchands de Montréal seront taxés à 5000 dollars, contrairement à 4000 dollars pour la ville de Québec. Ce n'est pas parce que les commerçants montréalais font un plus gros chiffre d'affaires qu'ils doivent absolument payer les tarifs les plus élevés de la province, selon Bercovitch. Par conséquent, les citoyens montréalais payeront plus cher pour leur alcool à des fins médicinales ou sacramentelles que ceux de Québec ou ceux des autres régions de la province. D'ailleurs, la ville de Montréal contribue énormément en taxes, au dire de Bercovitch. Le député exige donc que le gouvernement utilise un même tarif pour toutes les régions du Québec afin d'éviter toute forme de discrimination, ce que refuse de reconnaître Mitchell⁴³.

Il n'y a pas seulement les tarifs trop élevés qui portent une atteinte aux droits des individus ; il y a aussi la clause qui traite des infractions et du retrait de la licence qui est trop draconienne, selon Bercovitch. Ce dernier croit qu'il est arbitraire que le vendeur soit condamné pour des gestes commis par son employé, ce qu'approuve Mitchell. De plus, Bercovitch juge que cette situation « pourrait imposer des dépenses à un vendeur innocent qui [...] aurait également à payer une forte amende lorsqu'il sera accusé d'avoir enfreint la loi, en plus du retrait de la licence⁴⁴ ». Il suggère que ce soit plutôt le juge qui décidera si le

43. *Ibid.*, séance du 12 mars 1919, [en ligne], 2003, [<http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd14l3se/index/seance.asp?se=190312>] (21 septembre 2006).

44. *Ibid.*, séance du 13 mars 1919, [en ligne], 2003, [<http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd14l3se/index/seance.asp?se=190313>] (21 septembre 2006).

vendeur devra perdre ou non sa licence. De cette façon, il sera possible de déterminer si c'est le vendeur ou l'employé qui aura enfreint la loi. Mitchell accepte la requête de Bercovitch, mais seulement dans le cas de la première offense⁴⁵. Il est important de noter qu'à la suite du référendum de 1919, la population du Québec vote majoritairement en faveur de la prohibition mitigée⁴⁶. Cette mesure demeurera en vigueur jusqu'en 1921, l'année où le gouvernement décidera d'établir sa régie des alcools.

L'instruction obligatoire

L'instruction obligatoire est un sujet épineux dans le Québec du début du XX^e siècle. Au moment où Gouin accède au pouvoir, il promet à Mgr Bruchési, l'archevêque de Montréal, qu'il ne touchera pas à l'éducation. Même si le premier ministre croit que des réformes en éducation sont nécessaires, il n'a pas le choix de s'opposer à l'aile radicale de son parti qui revendique l'instruction obligatoire⁴⁷. Cependant, l'attitude du premier ministre n'empêche pas le député libéral Godfroy Langlois, qui est aussi un militant au sein de la Ligue de l'enseignement⁴⁸, de demander en 1905 l'instruction obligatoire pour tous les enfants de la province. John Finnie se montre également favorable à cette mesure en 1912. À la suite d'une demande du Comité protestant du Conseil de l'Instruction publique, le député libéral de Montréal-Saint-Laurent propose que seuls les enfants protestants doivent

45. *Ibid.* Il importe de mentionner que le projet de loi reçoit la sanction royale le 17 mars 1919.

46. N. Gagnon et J. Hamelin, *Histoire du catholicisme québécois*, p. 207.

47. R. Durocher, P.-A. Linteau et J.-C. Robert, *Histoire du Québec contemporain*, p. 615.

48. Fondée en 1902 par Godfroy Langlois, la Ligue de l'enseignement regroupe des hommes politiques, des journalistes et des enseignants. Elle milite pour des améliorations en éducation, dont l'instruction obligatoire.

fréquenter obligatoirement les institutions scolaires, sous peine d'amende ou d'emprisonnement. Par son projet de loi, Finnie cherche aussi à satisfaire ce comité qui souhaite que l'instruction obligatoire soit éventuellement reconnue pour tous les citoyens de la province. Malgré les revendications de ces deux hommes, l'instruction ne devient pas obligatoire au Québec⁴⁹.

Télesphore-Damien Bouchard, le député libéral de Saint-Hyacinthe, revient à charge avec le dossier de l'instruction obligatoire en janvier 1919 ; il croit que le moment est maintenant favorable pour attirer l'attention de l'Assemblée législative sur le sujet. Bouchard est convaincu que cette mesure est devenue nécessaire puisque l'opinion publique y est favorable ; les ouvriers, les évêques, les prêtres et la Commission scolaire de Montréal revendiquent cette mesure depuis au moins 20 ans. De plus, le député croit que le gouvernement doit réduire le taux d'analphabètes dans la province, en plus d'empêcher la désertion précoce des écoles⁵⁰.

L'instruction obligatoire suscite l'intérêt de Bercovitch à l'Assemblée législative. Lorsque le débat reprend en février 1919, Bercovitch avoue que la situation actuelle au Québec est inquiétante puisqu'il y a environ 85,000 enfants qui ne sont pas inscrits aux institutions scolaires. Une fréquentation scolaire obligatoire préviendrait sans doute la

49. R. Durocher, P.-A. Linteau et J.-C. Robert, *Histoire du Québec contemporain*, p. 616 ; Y. Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec*, p. 199-200 ; Louis-Philippe Audet, *Histoire de l'enseignement au Québec, 1608-1971*, tome 2 : 1840-1971, Montréal, Holt, Rinehart et Winston Limitée, 1971, p. 249-251.

50. *Les débats de l'Assemblée législative, session 1919*, séance du 29 janvier 1919, [en ligne], 2003, [<http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd14l3se/index/seance.asp?se=190129>] (21 septembre 2006).

délinquance chez les jeunes, mais ce serait une atteinte aux droits des parents ; ce sont eux qui ont la responsabilité des enfants et non le gouvernement, selon Bercovitch⁵¹. Le député tient à préciser que le Québec est une province qui a toujours respecté la liberté des parents, et ceci doit continuer : « If we are the only place that respects the liberty of the parents, let us continue to be the only one, even if other places do not agree⁵² ». De plus, Bercovitch prétend que le gouvernement doit consulter l'opinion publique parce que « toute loi coercitive sans consulter la volonté du peuple est une atteinte envers les principes d'une vraie démocratie⁵³ ». Ainsi, « une loi adoptée de cette façon est beaucoup plus susceptible d'être respectée et appliquée, car ce sera une loi du peuple, adoptée par le peuple⁵⁴ ».

Puisqu'il y a des déficiences importantes dans le domaine de l'éducation au Québec, il serait injuste de forcer les enfants à fréquenter obligatoirement l'école, au dire de Bercovitch. Afin de remédier à cette situation, le député propose que le gouvernement apporte d'abord des réformes sérieuses, telles la gratuité scolaire et la gratuité des manuels.

51. *Ibid.*, séance du 19 février 1919, [en ligne], 2003, [<http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1413se/index/seance.asp?se=190219>] (21 septembre 2006) ; BAC, MG27-IIIC23, vol. 4, dossier : *Scrapbook, 1911-1919*, « Education Topic of Long Debate », *The Montreal Daily Star* (20 février 1919) ; « No Education, No Vote, Suggestion of J.N. Francoeur », *The Montreal Gazette* (20 février 1919) ; « Education and Tramways Contract Two Big Themes Before the Legislature », *The Montreal Herald* (20 février 1919) ; « A Persuasive Advocate », *The Quebec Chronicle* (21 février 1919) ; « Education Question Again Up in Assembly », *The Quebec Telegraph* (20 février 1919) ; « The School Question », *The Canadian Jewish Chronicle*, vol. VI, no 4 (6 juin 1919), p. 7.

52. BAC, MG27-IIIC23, vol. 4, dossier : *Scrapbook, 1911-1919*, « Education and Tramways Contract Two Big Themes Before the Legislature », *The Montreal Herald* (20 février 1919).

53. *Les débats de l'Assemblée législative, session 1919*, séance du 19 février 1919.

54. *Ibid.* Nous pouvons voir que le débat sur l'instruction obligatoire confronte deux types de libéralisme. D'abord, il y a celui qu'incarne Bouchard, c'est-à-dire un libéralisme de type progressiste. Puis, il y a celui que défend Bercovitch, soit un libéralisme de type classique ; il s'agit d'un libéralisme qui encourage les citoyens à se prendre en charge pour leur propre avancement, et ceci sans l'intervention souhaitée de l'État.

De plus, il précise qu'il est important d'offrir aux enseignants une meilleure formation afin d'améliorer leur compétence et de leur procurer un meilleur salaire. Le gouvernement doit aussi établir un curriculum qui tient compte des particularités de chaque région, en plus d'offrir des installations qui sont appropriées aux conditions climatiques. Tous ces facteurs peuvent avoir un effet sur la fréquentation scolaire dans un avenir rapproché, selon Bercovitch. Si ces réformes permettent une meilleure qualité de l'éducation, le peuple pourra alors se prononcer sur la question⁵⁵. Ainsi, « les enfants apprendront par gentillesse et par amour plutôt que les obliger à apprendre par la loi et par la peur de la punition⁵⁶ ».

De plus, Bercovitch souligne que le Québec investit peu en matière d'éducation par rapport aux autres provinces canadiennes ; il se classe au sixième rang, avant le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse⁵⁷. Afin de rendre les réformes possibles, le député exige que le gouvernement consacre plus de ressources à l'éducation, même s'il doit couper dans d'autres domaines. Lorsque les réformes auront été mises en place, le gouvernement devra adopter une loi permettant à 15 électeurs de chaque municipalité scolaire de demander le vote des électeurs catholiques et protestants. Si le vote est favorable à l'instruction obligatoire,

55. *Ibid.* ; BAC, MG27-IIIC23, vol. 4, dossier : *Scrapbook, 1911-1919*, « Education Topic of Long Debate », *The Montreal Daily Star* (20 février 1919) ; « No Education, No Vote, Suggestion of J.N. Francoeur », *The Montreal Gazette* (20 février 1919) ; « Education and Tramways Contract Two Big Themes Before the Legislature », *The Montreal Herald* (20 février 1919) ; « A Persuasive Advocate », *The Quebec Chronicle* (21 février 1919) ; « The School Question », *The Canadian Jewish Chronicle* (6 juin 1919), p. 7.

56. *Les débats de l'Assemblée législative, session 1919*, séance du 19 février 1919.

57. *Ibid.* ; BAC, MG27-IIIC23, vol. 4, dossier : *Scrapbook, 1911-1919*, « Education Topic of Long Debate », *The Montreal Daily Star* (20 février 1919) ; « No Education, No Vote, Suggestion of J.N. Francoeur », *The Montreal Gazette* (20 février 1919) ; « Education and Tramways Contract Two Big Themes Before the Legislature », *The Montreal Herald* (20 février 1919) ; « Education Question Again Up In the Assembly », *The Quebec Telegraph* (20 février 1919).

le gouvernement pourra alors exiger que sa loi soit respectée dans toute la province⁵⁸.

Bercovitch demande également au gouvernement de réfléchir sur la situation particulière des enfants de divers groupes d'immigrants, dont les Grecs, les Bulgares, les Roumains et les Syriens ; ces gens n'ont aucun droit scolaire puisqu'ils ne sont ni catholiques, ni protestants. Le gouvernement doit travailler à ce que chaque groupe minoritaire ait sa place dans le système scolaire québécois avant d'adopter l'instruction obligatoire⁵⁹. Ainsi, lors du débat, Bercovitch et la majorité des députés expriment leur désaccord envers la fréquentation scolaire obligatoire. À la suite d'une longue étude sur le sujet, le gouvernement l'adoptera en 1942⁶⁰.

La Commission des liqueurs⁶¹

Durant le printemps de 1919, le gouvernement de Lomer Gouin déclenche des élections générales. Le Parti libéral est reporté au pouvoir avec une forte majorité : 74 députés libéraux sont élus, contrairement à cinq pour les conservateurs⁶². Quant à Bercovitch, il est élu par acclamation dans sa circonscription. Sa réélection est un honneur pour la communauté juive de Montréal. Celle-ci est reconnaissante envers les Canadiens

58. *Ibid.*, « A Persuasive Advocate », *The Quebec Chronicle* (21 février 1919).

59. *Ibid.*, « No Education, No Vote, Suggestion of J.N. Francoeur », *The Montreal Gazette* (20 février 1919).

60. L.-P. Audet, *Histoire de l'enseignement au Québec*, p. 252 et p. 256.

61. Comme nous l'avons indiqué dans l'introduction, il s'agit du terme employé à l'époque. Nous avons toutefois préféré le garder afin de démontrer nos propos.

62. L'année 1919 dans « Chronologie parlementaire depuis 1867 », *Informations historiques*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, [en ligne], 2006, [\[http://www.assnat.qc.ca/fra/patrimoine/chronologie/chrono22.html#1919\]](http://www.assnat.qc.ca/fra/patrimoine/chronologie/chrono22.html#1919) (15 octobre 2006).

français et les Canadiens anglais pour ne pas avoir placé un autre candidat dans la circonscription⁶³. Le 8 juillet 1920, Gouin quitte volontairement son poste de premier ministre. Pour lui succéder, il choisit son ministre des Travaux publics, Louis-Alexandre Taschereau. L'une des premières mesures sociales importantes que met sur pied le gouvernement de Taschereau est la Commission des liqueurs en 1921.

Taschereau remet définitivement en question la loi sur la prohibition de 1919. Même si la prohibition est appliquée rigoureusement ailleurs au Canada et aux États-Unis, le premier ministre constate que les Canadiens français ne sont pas prêts à accepter une telle mesure⁶⁴. Afin de régler le problème, Taschereau ordonne à Walter Mitchell, le trésorier provincial, de présenter en janvier 1921 le projet de loi #47 ; celui-ci consiste à étatiser la vente de l'alcool et du vin. Pour ce faire, une commission sera créée et elle sera constituée de cinq membres nommés par le lieutenant-gouverneur⁶⁵. De plus, elle détiendra tous les droits et pouvoirs reconnus à une corporation :

Elle seule est habilitée à faire l'importation des boissons alcooliques et des vins. Sa juridiction s'étend sur tout le territoire du Québec, sauf dans les endroits où la loi Scott est en vigueur. Elle doit contrôler la possession, la vente et la livraison de tout alcool et est autorisée à être propriétaire des magasins et des entrepôts. Les magasins de la régie sont les seuls établissements autorisés à vendre de l'alcool, du vin ou des liqueurs fines ; un brasseur peut vendre de la bière aux détaillants détenant un permis

63. « A Compliment to Montreal Jewry », *The Canadian Jewish Chronicle*, vol. VI, no 6 (20 juin 1919), p. 3.

64. R. Durocher, P.-A. Linteau et J.-C. Robert, *Histoire du Québec contemporain*, p. 638.

65. Antonin Dupont, « Louis-Alexandre Taschereau et la législation sociale au Québec, 1920-1936 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 26, no 3 (décembre 1972), p. 400.

à la condition de payer un droit annuel de 5000\$⁶⁶.

Il est aussi important de noter que la Commission aura le rôle de surveiller et de poursuivre devant les tribunaux tout individu qui violera la nouvelle loi⁶⁷.

Afin de justifier le geste du gouvernement, Mitchell fait ressortir les failles de l'ancienne loi. Depuis que la prohibition partielle est en vigueur, il y a eu plusieurs abus et infractions qui n'ont pas pu être empêchés par le gouvernement. Le trésorier provincial souligne le cas de la ville de Montréal, où 75% de la population n'est pas en faveur de la prohibition. Dans une ville qui contient environ 800,000 habitants, il devient difficile de faire respecter la loi. Malgré toutes les mesures restrictives et une surveillance étroite, les contrebandiers parviennent sans difficulté à déjouer le système, selon Mitchell⁶⁸.

Mitchell souligne également que les médecins québécois ont émis de faux certificats dans le but de permettre aux individus de se procurer de la boisson. Cette situation se produit aussi dans les autres provinces canadiennes. Le trésorier provincial cite qu'en Colombie-Britannique, par exemple, les médecins ont émis 188,120 prescriptions afin de permettre à leurs patients de se procurer des boissons enivrantes. Il ajoute qu'un médecin est même

66. Antonin Dupont, *Taschereau*, Montréal, Guérin, 1997(1973), p. 41. Pour une description plus détaillée du projet de loi, voir *Les débats de l'Assemblée législative, session 1921*, texte établi par Jean-Guy Pelletier, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 15^e législature, 2^e session, séance du 26 janvier 1921, [en ligne], 2003, [<http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd15l2se/index/seance.asp?se=210126>] (21 septembre 2006). Établie en 1878, la loi Scott mentionnée dans la citation est aussi appelée la loi de tempérance. Cette loi stipule que toute municipalité peut, par un référendum, adopter la prohibition.

67. A. Dupont, « Louis-Alexandre Taschereau », p. 400.

68. *Les débats de l'Assemblée législative, session 1921*, séance du 9 février 1921, [en ligne], 2003, [<http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd15l2se/index/seance.asp?se=210209>] (21 septembre 2006).

parvenu à émettre environ 4,000 prescriptions durant un seul mois. Bref, il y a des médecins qui s'abstiennent de vérifier l'état de santé des patients qui demandent des prescriptions, au dire de Mitchell⁶⁹.

Pour montrer à quel point cette situation est devenue critique, Mitchell l'associe à la consommation de drogues. Selon lui, la prohibition est une mesure qui a favorisé l'importation de drogues par les canaux réguliers, de même que la contrebande de ces mêmes drogues au Canada. Il note que 12,333 onces de cocaïne sont importées en 1919, contrairement à 35 onces en 1912. L'importation de l'opium a aussi augmenté ; elle passe de 5,017 livres à 34,263 livres⁷⁰. Ainsi, Bercovitch a eu raison en 1918 lorsqu'il s'est objecté à la prohibition.

La création de la Commission de liqueur suscite un bon nombre d'interventions à l'Assemblée législative, dont celle de Bercovitch. En effet, ce dernier ne demeure pas indifférent face à la proposition du gouvernement puisqu'elle comporte plusieurs injustices. Il intervient d'abord au sujet de la liste noire sur laquelle les commissaires afficheront le nom des individus qui ne pourront pas se procurer d'alcool. Bercovitch exige qu'une étude sérieuse soit faite auprès des individus ciblés afin qu'aucun ne soit privé de boissons enivrantes par erreur⁷¹.

69. *Ibid.*

70. *Ibid.*

71. *Ibid.*

Bercovitch intervient aussi fréquemment au moment où l'Assemblée législative étudie les différents articles de la loi ; il a toujours pour but de faire respecter les droits des individus. D'abord, le député propose un amendement à l'article 9 concernant les fonctions, les devoirs et les pouvoirs de la Commission. Selon lui, il est primordial que la Commission ait le droit de transférer des licences. Bercovitch fait remarquer que si un détenteur de permis devient malade ou s'il fait faillite, il ne peut plus opérer son commerce. À son avis, il serait donc équitable qu'il puisse vendre ou donner sa licence à une autre personne. Il trouve insensé que la Commission ne puisse transférer les licences qu'en cas de décès. Bercovitch exige que toute personne puisse transférer sa licence, peu importe les circonstances. C'est pourquoi il demande au gouvernement d'accorder plus de pouvoirs à la Commission. Si celle-ci a le pouvoir d'annuler des licences, elle doit aussi avoir celui de les transférer. Bercovitch propose donc que le mot « décédé » soit biffé de façon à ce que la Commission soit autorisée à permettre le transfert des licences de n'importe quelle personne. Mitchell n'y est pas favorable car le gouvernement cherche à prévenir le trafic des licences. Par conséquent, l'article est adopté⁷².

Bercovitch ne conteste pas seulement l'article sur le transfert des licences ; il s'en prend aussi aux articles qui portent sur la bière. Le député critique l'article 27 qui autorise l'augmentation des licences des brasseurs de 1000 à 5000 dollars. Le député croit que cette augmentation est démesurée et qu'elle empêchera les brasseurs de se procurer des licences. Mais, Mitchell croit que le montant est tout à fait raisonnable. De plus, Bercovitch demande

72. *Ibid.*, séance du 15 février 1921, [en ligne], 2003, [<http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1512se/index/seance.asp?se=210215>] (21 septembre 2006).

que l'article 31 soit amendé afin de permettre aux hôpitaux de vendre de la bière, ce qui est à l'occasion prescrit aux patients. Mitchell accepte cette suggestion⁷³.

Bercovitch intervient également au sujet de l'article 43 où il exige que le gouvernement restreigne les pouvoirs de la Commission au sujet de son droit de refuser toute vente de liqueurs alcooliques. À cet effet, il demande que la vente de boisson soit permise en tout temps pour des fins de culte, ce qu'accepte de reconnaître Mitchell. De plus, le député s'objecte à l'article 91 qui ordonne l'arrestation de l'employeur si un de ses employés enfreint la loi. Bercovitch trouve qu'il s'agit d'une injustice : le gouvernement ne peut pas accuser une personne innocente, ceci va à l'encontre de la justice britannique. Le député fait aussi remarquer qu'il est injuste que le deuxième détenteur d'un lieu doive payer pour les infractions de son prédécesseur s'il occupe le même lieu. À ce sujet, Mitchell préfère suspendre l'étude de cette clause pour le moment⁷⁴.

Enfin, Bercovitch attaque l'article 131 parce qu'il permet à la nouvelle loi de favoriser l'homme riche (le gouvernement) au détriment de l'homme pauvre (le citoyen). Il critique cette clause puisque la liberté des individus est en jeu : « Je ne ferais pas mon devoir si je n'attirais pas l'attention de la Chambre sur les dangers qu'offre cette clause⁷⁵ ». Il désapprouve le gouvernement qui veut empêcher un détenteur de recourir à la loi, c'est-à-

73. *Ibid.*, séance du 16 février 1921, [en ligne], 2003, [<http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd15l2se/index/seance.asp?se=210216>] (21 septembre 2006).

74. *Ibid.*

75. *Ibid.*, séance du 17 février 1921, [en ligne], 2003, [<http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd15l2se/index/seance.asp?se=210217>] (21 septembre 2006).

dire l'appel. Ce n'est pas parce que le gouvernement décide de se lancer en affaire qu'il doit être privilégié. Il doit avant tout donner l'exemple en respectant les lois et en se soumettant aux règles de procédure comme tout le monde, au dire de Bercovitch. Ce dernier indique que le dépôt de 500 dollars prescrit par le gouvernement pour aller en appel est exagéré. Il avoue qu'un homme doit verser un montant d'argent s'il désire aller en appel, mais il s'offusque du fait que le dépôt soit confisqué en cas de rejet de l'appel : « Il n'y a pas de loi dans cette province qui punit un homme qui va en appel d'un jugement de n'importe quel tribunal⁷⁶ ». Le député cherche à conscientiser le gouvernement sur ce qui peut se passer s'il condamne injustement un pauvre homme et que celui-ci n'est pas en mesure de déverser les 500 dollars requis pour aller en appel. Cet homme peut se retrouver en prison pour une période de trois mois sans être réellement coupable. Tout individu doit avoir le droit d'aller en appel sans avoir à déboursier un montant si exorbitant, selon Bercovitch. C'est pourquoi il propose que le montant soit fixé à 50 dollars au lieu de 500 dollars. À la suite des propos de Bercovitch, Mitchell avoue que l'article est sévère, mais c'est la seule façon de faire respecter la loi rigoureusement⁷⁷.

L'augmentation des tarifs des loyers

Il n'y a pas seulement certains éléments de la loi de la Commission des liqueurs qui suscitent l'intérêt de Bercovitch en 1921 ; il y a aussi l'augmentation des tarifs des loyers. Tenant compte des hausses considérables pour l'année 1920 et celles enregistrées depuis le

76. *Ibid.*

77. *Ibid.* Il est important de noter que le projet de loi reçoit la sanction royale le 25 février 1921.

début de l'année 1921, le député d'origine juive décide, le 10 février 1921, de présenter le projet de loi #178 ; celui-ci vise à limiter les hausses des prix des loyers à 20% pour la ville de Montréal, mais aussi pour les autres villes de la province. Lors de l'étude de son projet de loi en mars 1921, Bercovitch explique que cette hausse est provoquée par le coût élevé des matériaux de construction qui, par conséquent, a entraîné une pénurie de logements. Il souligne que son projet de loi ne vise pas les propriétaires honnêtes, mais plutôt ceux qui profitent de la crise du logement pour hausser les taux des loyers⁷⁸. Bien qu'il soit conscient du fait que sa mesure empiète sur les droits privés et les libertés individuelles des propriétaires, Bercovitch avoue qu'elle est nécessaire, et ceci dans le but de protéger les travailleurs :

Dans l'intérêt public, il est nécessaire de sacrifier quelques intérêts privés, si l'on veut empêcher des troubles qui vont sans cesse se rapprochant de nos classes ; il faut par tous les moyens possibles porter la guerre chez les accapareurs et chez les profiteurs de tout. Je ne veux en aucune façon porter atteinte à la liberté individuelle, mais il faut faire quelque chose⁷⁹.

Le député tient à préciser que son projet de loi ne sera que temporaire, étant donné qu'il y aura sans doute plus de construction d'ici cinq ans et que les loyers seront plus abordables⁸⁰.

Afin de démontrer l'importance de son projet de loi, Bercovitch dresse un portrait de la situation actuelle. Il trouve injuste qu'il y ait des propriétaires qui décident d'augmenter

78. *Ibid.*, séance du 15 mars 1921, [en ligne], 2003, [<http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1512se/index/seance.asp?se=210315>] (21 septembre 2006). Il est important de souligner qu'il n'existe pas d'articles sur le sujet dans le deuxième album de coupures de journaux. Cependant, il y a dans cet album une copie du projet de loi intitulé *An Act to Limit Increases in Rentals*, Québec, The Daily Telegraph Printing Co., 1921.

79. *Ibid.*

80. *Ibid.*

les tarifs des loyers de 100 à 200%, au moment même où le coût de la vie est à la baisse depuis les 12 derniers mois. Pour remédier à ce problème, il faut que les tarifs des loyers suivent aussi la tendance générale. Parce que le coût de la vie a diminué considérablement, il y a des employeurs qui ont demandé à leurs employés d'accepter des réductions de salaire, tandis que d'autres n'ont pas eu le choix de congédier leurs travailleurs, selon Bercovitch. Ce dernier indique aussi qu'il y a des employeurs qui demandent à leurs employés de ne pas s'engager à louer de gros loyers en raison d'une baisse appréhendée des activités ; celle-ci pourrait engendrer à court terme une diminution importante du nombre d'employés. C'est ce qui arrive particulièrement dans la ville de Montréal où la situation demeure toujours précaire. Ainsi, si les propriétaires profiteurs continuent d'augmenter les taux des loyers, il y aura des problèmes sérieux dans un avenir rapproché. Il faut dire que le geste malicieux des propriétaires contribue grandement à vider les poches des locataires ; ceux-ci n'auront plus les moyens de subsister, au dire de Bercovitch⁸¹.

Étant donné que la situation est alarmante, Bercovitch presse le gouvernement de réagir immédiatement puisqu'il a déjà reçu des centaines de lettres de citoyens ; ces derniers ont été victimes de la hausse exorbitante des tarifs des loyers. Certains de ces signataires affirment que leur logis a augmenté de 50, 75, 100 et même de 200%. De plus, le député indique que la mesure qu'il souhaite faire adopter a déjà été appliquée dans d'autres pays. À cet effet, il cite les cas de la France, de l'Angleterre, des États-Unis et de la Colombie qui ont pris les moyens nécessaires pour mettre un terme à la cupidité des propriétaires, et ceci

81. *Ibid.*

même s'il a fallu empiéter sur les droits et les libertés individuelles⁸².

Parce qu'il s'agit d'une mesure qui touche les droits des individus, Bercovitch avoue que son projet de loi peut paraître arbitraire. Cependant, il tient à préciser que le gouvernement a déjà passé une loi plus arbitraire, c'est-à-dire celle concernant la Commission des liqueurs, de même que des peines sévères pour ceux qui violeront la loi. Ainsi, le député invite le gouvernement à agir pour le bien-être et l'intérêt des citoyens. C'est le devoir de l'État de protéger les gens qui sont exploités par les propriétaires cupides. Même s'il y a des députés qui se montrent en faveur de cette mesure, le projet de loi de Bercovitch est rejeté dans son ensemble en comité⁸³.

Les organisations ouvrières

La question des organisations ouvrières attire aussi l'attention de Bercovitch à l'Assemblée législative. En février 1922, l'Union internationale des typographes (UIT)

82. *Ibid.*

83. *Ibid.* Il est important de mentionner que la volonté de Bercovitch de défendre les moins nantis l'amène à présenter en 1922 et en 1924 un projet de loi sur les effets non saisissables. Rejeté à deux reprises, ce projet de loi sera enfin adopté en 1925. Grâce à la mesure de Bercovitch, les huissiers ne pourront pas saisir les biens d'une valeur de 400 dollars et moins. Puisqu'il s'agit d'une mesure qui est seulement introduite et qu'elle est peu discutée par les députés, nous ne pouvons pas en apprendre davantage sur le sujet. De plus, les débats reconstitués pour l'année 1925 ne sont pas encore disponibles. À ce sujet voir, *Les débats de l'Assemblée législative, session 1922*, texte établi par Gilles Gallichan, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 15^e législature, 4^e session, séance du 20 décembre 1922, [en ligne], 2004, [<http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1514se/index/seance.asp?se=221220>] (21 septembre 2006) ; *Les débats de l'Assemblée législative, session 1924*, texte établi par Maurice Pellerin, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 16^e législature, 1^{re} session, séance du 27 février 1924, [en ligne], 2002, [<http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1611se/index/seance.asp?se=240227>] (21 septembre 2006) ; BAC, MG27-IIIC23, vol. 3 : *Scrapbook, 1921-1936*, « Bercovitch Bill Read Second Time », *The Montreal Gazette* (19 décembre 1922) ; « Seizures of Goods », *Montreal Gazette* (27 février 1924) ; « Poor Man's Bill Goes to House », journal (?) (4 février 1925) ; « Bercovitch vs. Bailiffs », *The Quebec Chronicle* (4 février 1925) ; « Bailiffs' Sale Exemptions », *The Montreal Daily Star* (? mars 1925).

déclenche une grève afin de revendiquer de meilleurs salaires et des heures de travail plus courtes. Le geste des typographes provoque l'annulation d'une séance parlementaire parce que les documents essentiels, tels les projets de loi et les procès-verbaux, ne peuvent être imprimés. Cette grève soulève la colère de Taschereau qui apprend qu'elle est commandée par des chefs syndicaux américains. Cette situation amène le premier ministre à se méfier des organisations ouvrières internationales. Il affirme qu'elles sont devenues une menace au développement industriel du Québec puisqu'elles entraînent la classe ouvrière québécoise à formuler des revendications exagérées⁸⁴.

Même si Taschereau désapprouve entièrement la participation québécoise à l'Organisation internationale du travail⁸⁵, c'est plutôt Charles Smart, le député conservateur de Westmount, qui demande au gouvernement de prendre les mesures nécessaires dans le but d'enrayer l'affiliation des organisations ouvrières québécoises aux organisations ouvrières internationales. Il veut que les organisations ouvrières québécoises soient incorporées. Smart souhaite qu'elles se dotent d'une constitution canadienne afin qu'elles soient sous un contrôle exclusivement canadien. Il souhaite aussi que le gouvernement renforce les lois concernant les grèves⁸⁶.

84. Bernard Vigod, *Taschereau*, trad. de l'anglais par Jude Des Chênes, Sillery, Les Éditions du Septentrion, 1996(1986), p. 128 et p. 181.

85. *Ibid.*, p. 181.

86. BAC, MG27-IIIC23, vol. 3 : *Scrapbook, 1921-1936*, « Lettre parlementaire », *L'Événement* (17 mars 1922); « Quebec Debate on Internationalism in Trades Unions », *The Quebec Chronicle* (17 mars 1922); « Big Union Labor Issue Debated in the Assembly », *The Quebec Telegraph* (18 mars 1922); *Les débats de l'Assemblée législative, session 1922*, texte établi par Frédéric Lemieux, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 15^e législature, 3^e session, séance du 16 mars 1922, [en ligne], 2004, [<http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1513se/index/seance.asp?se=220316>] (7 novembre 2005).

Lors de son discours, Smart explique qu'il ne se montre pas entièrement défavorable aux organisations ouvrières ; il respecte celles qui obéissent à l'ordre établi. Il reconnaît qu'elles ont beaucoup fait pour améliorer la situation des travailleurs au cours des années. Cependant, il est fortement opposé à l'ingérence américaine dans les affaires des organisations ouvrières québécoises. Au dire de Smart, des chefs ouvriers et des agitateurs américains incitent les ouvriers québécois à la grève et à la violence ; des briseurs de grève sont blessés et même tués par les grévistes. Smart croit que les organisations ouvrières doivent être sévèrement contrôlées afin qu'aucun incident déplorable ne se reproduise⁸⁷.

La majorité du gouvernement, incluant le premier ministre Taschereau, appuie la proposition du membre de l'opposition. Toutefois, Bercovitch ne s'y montre pas favorable. Ayant travaillé pour les syndicats internationaux pendant 15 ans⁸⁸, il connaît assez bien la situation au sein de ces organisations pour dire qu'elles ne constituent pas une menace réelle pour les travailleurs québécois ; elles ont plutôt tendance à les privilégier. Bercovitch croit que les affiliations avec les organisations ouvrières internationales profitent à la province, contrairement à ce que le laisse entendre le député conservateur. Ces affiliations peuvent servir plus facilement aux revendications légitimes des ouvriers⁸⁹.

87. *Ibid.*

88. Il s'agit, entre autres, de celles de la confection, dont l'Amalgamated Clothing Workers of America et l'International Ladies' Garment Workers' Union, des organisations ouvrières auxquelles appartiennent les travailleurs juifs.

89. BAC, MG27-III C23, vol. 3 : *Scrapbook, 1921-1936*, « Quebec Debate on Internationalism in Trade Unions », *The Quebec Telegraph* (17 mars 1922) ; « Mr. Bercovitch Speaks », *The Montreal Gazette* (18 mars 1922) ; *Les débats de l'Assemblée législative, session 1922*, séance du 16 mars 1922.

Bercovitch a une opinion différente en ce qui a trait au déroulement des grèves. Selon le député, personne ne peut prouver qu'une organisation ouvrière s'est élevée contre la loi en faisant du piquetage. Il sait bien que le piquetage pacifique existe puisqu'il a défendu des cas de ce genre devant les tribunaux au cours de sa carrière. En plus, le piquetage pacifique lors d'une grève est reconnu par les lois britanniques, par les plus hautes cours des États-Unis et par la Cour supérieure du Canada. Bercovitch croit que ce sont davantage les patrons et non les ouvriers qui agissent violemment lors des grèves ; ces individus embauchent des briseurs de grève et des hommes armés dans le but d'attaquer les ouvriers. Le député s'en prend aussi à son homologue conservateur en disant qu'il existe des agitateurs qui manifestent en faveur de l'intérêt commun de la société, peu importe qu'ils soient américains, canadiens ou d'une autre nationalité. Il prétend que les agitateurs peuvent contribuer à améliorer les conditions de travail des ouvriers⁹⁰.

Selon Bercovitch, même si les organisations ouvrières québécoises sont affiliées aux organisations ouvrières internationales, elles demeurent toutefois autonomes : elles régissent leurs propres règlements. Ainsi, les organisations ouvrières internationales ne sont pas responsables du déclenchement et de la réglementation des grèves au Québec. Ce sont plutôt les organisations ouvrières locales qui le font, au dire de Bercovitch. De plus, ce dernier ne croit pas que les dirigeants américains interviennent dans les grèves au Québec dans le but de les envenimer ; ils viennent surtout voir comment les grèves pourraient se dénouer de manière pacifique. Il est également important de mentionner que le Canada et le Québec

90. *Ibid.*

reconnaissent le Congrès international du travail. Le Québec s'est d'ailleurs fait représenter dans presque toutes les réunions du Congrès international du travail depuis la guerre. Par conséquent, Bercovitch est d'avis que le gouvernement doit continuer à reconnaître les organisations ouvrières internationales existantes⁹¹.

Bref, le gouvernement doit respecter le choix des ouvriers de s'unir avec une organisation ouvrière internationale puisqu'il s'agit d'une affiliation légitime, au dire de Bercovitch. Ce dernier rajoute que les ouvriers « ont les mêmes droits de s'affilier à l'extérieur du Canada que les commerçants canadiens d'échanger avec n'importe quelle partie du monde⁹² ». Cependant, le discours de Bercovitch sur les organisations ouvrières internationales ne réussit pas à convaincre l'ensemble des députés. Ceux-ci votent majoritairement (34 voix contre 4) pour une législation en faveur de l'incorporation des organisations ouvrières québécoises, de même que pour l'élaboration de lois plus sévères contre les grévistes⁹³.

En somme, Peter Bercovitch s'affiche comme étant un partisan de la justice sociale durant les premières années de sa carrière de député à l'Assemblée législative du Québec, c'est-à-dire de 1916 à 1922. Parce que la reconnaissance et le respect des droits et du mérite de chacun, de même que les libertés individuelles lui tiennent à coeur, Bercovitch défend la possibilité pour les femmes d'être admises à la profession juridique au Québec. Il cherche

91. *Ibid.*

92. *Les débats de l'Assemblée législative, session 1922*, séance du 16 mars 1922.

93. *Ibid.*, séance du 17 mars 1922, [en ligne], 2004, [<http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1513se/index/seance.asp?se=220317>] (7 novembre 2005).

aussi à protéger les détenteurs de licences qui perdent leurs privilèges de vendre de l'alcool ou qui doivent payer une surtaxe. Lorsque la question refait surface en 1918, Bercovitch demande au gouvernement de ne pas adopter la prohibition puisqu'il s'agit d'une mesure qui va à l'encontre des droits des individus. Au sujet de la prohibition, le député rajoute en 1919 que les tarifs élevés des licences pour Montréal, ainsi que la clause portant sur les infractions et le retrait des licences sont des mesures injustes. De plus, Bercovitch se montre contre l'instruction obligatoire car celle-ci brimerait les droits des parents. À son avis, il faut que le gouvernement entreprenne des réformes importantes en matière d'éducation avant de rendre la fréquentation scolaire obligatoire. Puis, Bercovitch s'élève contre certains articles du projet loi sur la Commission des liqueurs, des articles qui portent atteinte aux droits des individus : la liste noire, le refus de transférer les licences dans toutes autres circonstances que le décès, l'augmentation du coût des licences des brasseurs, le droit de refuser la vente d'alcool, l'arrestation de l'employeur pour les infractions commises par son employé ou par son prédécesseur et le dépôt pour aller en appel. Il faut également souligner que le député d'origine juive cherche à protéger les droits des pauvres travailleurs qui sont victimes de la cupidité des propriétaires de logements, et ceci même s'il est nécessaire de brimer les droits de ces derniers. Enfin, il défend les organisations ouvrières internationales sous prétexte qu'elles ne sont pas un mal pour la société. Selon Bercovitch, le gouvernement doit respecter le choix des ouvriers qui optent pour une affiliation avec ces organisations ouvrières.

CHAPITRE 4

LE DÉFENSEUR DES DROITS DE LA MINORITÉ JUIVE AU QUÉBEC (1922-1935)

Si les premières années de Peter Bercovitch en politique sont consacrées à protéger les droits de tous les citoyens québécois, la situation change au début des années 1920. Bien que cet homme politique n'abandonne pas l'idée de plaider en faveur des droits de quiconque dans la province, il ne demeure pas insensible face à certaines situations inquiétantes qui briment les droits de la minorité juive au Québec. À partir de 1922, et ce jusque vers la fin de sa carrière politique provinciale¹, Bercovitch s'affiche comme étant un fervent défenseur des droits des Juifs au Québec. Le député juif cherche à convaincre ses confrères de l'Assemblée législative que ses coreligionnaires et lui ont droit au respect et à la reconnaissance, au même niveau que les autres citoyens canadiens ou québécois. Bercovitch va donc s'impliquer à fond dans l'affaire des écoles juives (1922-1931) ; il va lutter contre les publications diffamatoires (1932) et il va prêcher en faveur du privilège juif de travailler le dimanche (1935)².

1. L'année 1922 correspond à celle où les protestants demandent au premier ministre Taschereau l'abrogation de la loi de 1903, c'est-à-dire l'entente conclue entre les Juifs et les protestants en ce qui a trait à l'éducation des enfants d'origine juive. Il est important de souligner qu'il n'y a aucune piste pour le moment qui nous laisse croire qu'il y aurait eu d'autres enjeux juifs entre 1936 et 1938.

2. À part ces grands enjeux juifs, il est important de souligner que Bercovitch réussit à faire adopter en 1924 une mesure permettant aux ministres et aux rabbins d'origine juive d'enregistrer les mariages et les naissances. Étant donné qu'elle est présentée brièvement par le député et qu'elle est peu discutée à l'Assemblée législative, cette mesure ne sera pas développée dans ce chapitre. À ce sujet voir *Les débats de l'Assemblée législative, session 1924*, texte établi par Maurice Pellerin, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 16^e législature, 1^{re} session, séance du 5 mars 1924, [en ligne], 2002, [<http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1611se/index/seance.asp?se=240305>] (21 septembre 2006) ; BAC, MG27-IIIC23, vol. 3 : *Scrapbook on Bercovitch Legal and Political Activities in the Quebec National*

L'affaire des écoles juives

L'affaire des écoles juives est sans aucun doute le dossier le plus important que Bercovitch ait débattu au cours de sa carrière politique ; le député va agir comme intermédiaire auprès des protestants et des différents groupes juifs, de même qu'auprès du gouvernement, et ce pendant dix ans. L'enjeu du débat tourne autour de la loi de 1903 intitulé « Loi amendant les lois concernant l'Instruction publique relativement aux personnes professant la religion judaïque³ ». Cette loi stipule que la Commission scolaire protestante de Montréal accepte d'instruire les enfants d'origine juive. Elle consent également à traiter ces enfants de la même façon que les enfants protestants pour tout ce qui a trait à l'éducation, à l'exception des cours de religion. De plus, la Commission scolaire protestante leur accorde le droit de s'absenter lors des fêtes juives. Même si les enfants juifs sont traités sur un même pied d'égalité que leurs camarades protestants, il en est autrement pour leurs parents ; ceux-ci ne peuvent être admis comme représentants au sein de la Commission scolaire protestante. En plus, celle-ci embauche très peu de professeurs d'origine juive dans ses institutions scolaires. Les protestants désirent ainsi garder le contrôle exclusif de leurs écoles⁴.

Assembly, 1921-1936, « Steps to Annul Marriages Halted », *The Montreal Daily Star* (3 avril 1925) ; « Believe Marriage Made in Heaven », *The Montreal Daily Star* (3 avril 1925).

3. Selon l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, il y a seulement les catholiques et les protestants qui ont le privilège d'établir leur propre réseau scolaire public au Québec. Puisque les Juifs ne possèdent pas de droits en matière d'éducation et que leur nombre augmente au fil des années, le gouvernement de Simon-Napoléon Parent décide alors de créer une loi en 1903 qui garantit certains droits aux Juifs dans le réseau scolaire protestant.

4. BAC, MG27-IIIC23, vol. 2, William Nadler, *Protestant-Jewish School Question*, Montréal, s.é., 1925, p.11 ; Pierre Anctil, *Le rendez-vous manqué. Les Juifs de Montréal face au Québec de l'entre-deux-guerres*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1988, p. 171 et p. 173 ; Louis-Philippe Audet, « La question des écoles juives : 1870-1931 », *Mémoires de la Société royale du Canada*, vol. 8 (1970), p. 112 ; Arlette Corcos, *Montréal, les Juifs et l'école*, Sillery, Les Éditions du Septentrion, 1997, p. 78 ; Leon Crestohl, *The Jewish School Problem in the Province of Quebec. From its Origins to the Present Day*, Montréal, Eagle Publishing

Cependant, la présence de plus en plus importante d'enfants d'origine juive dans les écoles protestantes de la ville de Montréal soulève l'inquiétude des protestants au fil des années. En effet, grâce à l'immigration, la communauté juive montréalaise subit une forte croissance démographique entre 1903 et le début des années 1920, ce qui provoque une augmentation du nombre d'enfants juifs dans les écoles protestantes. Étant donné que les enfants d'origine juive parviennent à former le tiers des effectifs étudiants au tournant des années 1920, les Juifs demandent à être représentés à la Commission scolaire protestante, ce que refusent les protestants ; ces derniers craignent de perdre éventuellement le contrôle et le caractère confessionnel de leurs écoles. En plus, ils imputent à la population juive les problèmes financiers de leur Commission scolaire. Selon eux, les taxes des contribuables juifs ne paient pas la moitié du coût de l'éducation de leurs enfants. Enfin, les protestants se plaignent de l'absence des élèves et des enseignants juifs lors des fêtes religieuses juives, ce qui ralentit le travail et le progrès scolaire des enfants protestants⁵.

Étant non satisfaits d'une situation qu'ils jugent précaire, les protestants demandent au gouvernement provincial en 1922 l'abrogation de la loi de 1903, et ceci sans consulter la communauté juive. L'abrogation de cette loi vise à reclasser les Juifs dans la catégorie neutre. Ainsi, la Commission scolaire protestante recevrait du « fonds neutre » le coût total

Co. Ltd., 1926, p. 5-6 ; Antonin Dupont, *Taschereau*, Montréal, Guérin, 1997 (1973), p. 253 ; Elson I. Rexford, *The Jewish Population and the Protestant Schools*, Montréal, Renouf Publishing Company, 1924, p. 21 ; David Rome, *On the Jewish School Question in Montreal, 1903-1931*, Montréal, Canadian Jewish Congress, 1975, p. 3 et p.33-34, coll. « Canadian Jewish Archives », no 3 ; Gerald Tulchinsky, *Branching Out. The Transformation of the Canadian Jewish Community*, Toronto, Stoddart, 1998, p. 64 ; Bernard Vigod, *Taschereau*, trad. de l'anglais par Jude Des Chênes, Sillery, Les Éditions du Septentrion, 1996 (1986), p. 211.

5. P. Anctil, *Le rendez-vous manqué*, p. 173 et p. 176-177 ; A. Corcos, *Montréal, les Juifs et l'école*, p. 83-84 ; D. Rome, *On the Jewish School Question*, p. 5-7.

de l'éducation des enfants juifs. Elle en serait avantagée puisque les taxes payées par la collectivité juive sont insuffisantes pour couvrir l'éducation des enfants d'origine juive. N'étant pas insensible à cette situation, la communauté juive ne veut toutefois pas que le gouvernement mette fin à l'entente de 1903 qui leur garantit certains droits en matière d'éducation⁶. Lors d'une rencontre entre les différents groupes protestants et juifs à Québec, Bercovitch joue le rôle de médiateur dans le but de trouver une solution qui plaira autant aux Juifs qu'aux protestants. Le député en profite pour faire valoir le fait que les Juifs ont droit à l'éducation comme tous les autres citoyens de la province⁷. À la suite des discussions, le premier ministre Taschereau décide de modifier la proposition des protestants. Il présente alors une loi concernant l'éducation des enfants non-catholiques romains et non-protestants de la ville de Montréal. La nouvelle loi indique que

les parents des enfants non-catholiques romains et non-protestants paient leurs taxes à un « fonds neutre ». Cependant, les parents des enfants non-catholiques romains et non-protestants peuvent envoyer ceux-ci aux écoles de leur choix. Le Conseil scolaire protestant établit le coût d'instruction d'un enfant juif à soixante dollars. Il est autorisé à puiser la différence entre cette somme et le montant versé directement au Conseil scolaire protestant, dans le « fonds neutre ». La loi de 1922 prévoit que, à compter du 1^{er} juillet 1924, le gouvernement pourra rappeler l'article de la loi de 1903 qui considère les Juifs comme des protestants pour les besoins de l'organisation scolaire du Québec⁸.

Exposée à une situation inquiétante puisque le gouvernement peut enlever leurs droits scolaires au sein de la Commission scolaire protestante de la ville de Montréal, la

6. A. Corcos, *Montréal, les Juifs et l'école*, p. 84-85 ; G. Tulchinsky, *Branching Out*, p. 66 et p. 68.

7. « Temporary Settlement of the School Question », *The Canadian Jewish Chronicle*, vol. IX, no 30 (29 décembre 1922), p. 5.

8. A. Dupont, *Taschereau*, p. 254.

communauté juive se mobilise afin de garantir une éducation à ses enfants. Toutefois, elle n'est pas unanime sur la façon de régler le problème. D'un côté, il y a le Jewish Educational Committee qui regroupe des Juifs qui se sont intégrés à la communauté anglophone ; il s'agit des *Uptowners*. Dirigé par Maxwell Goldstein, Michael Hirsch et Nathan Gordon, ce premier groupe revendique le statu quo, c'est-à-dire le respect de la loi de 1903, mais avec le droit de représentation à la Commission scolaire protestante. Un autre groupe, le Jewish Community Council, rassemble les Juifs nationalistes et récemment immigrés : les *Downtowners*. Ayant Louis Fitch et Hannaniah Meir Caiserman comme porte-paroles, ce groupe proteste en faveur de la création d'un réseau scolaire séparé qui refléterait l'identité des Juifs immigrants⁹.

La question scolaire soulève beaucoup d'intérêt parmi la population juive. Elle refait d'ailleurs surface au cours de la campagne électorale de février 1923 lors d'une des assemblées de Bercovitch. L'homme politique avoue qu'il n'avait pas l'intention de soulever la question scolaire durant la campagne électorale, mais il doit le faire puisqu'il est mis au défi par Joseph Alter Budyk qui prétend que l'entente scolaire de 1922 est pernicieuse et injuste. Bercovitch réfute alors les remarques du candidat libéral indépendant d'origine juive dans Montréal-Saint-Laurent en disant que le projet de loi du gouvernement est juste et équitable pour les Juifs puisque ceux-ci ont accepté la proposition temporaire du gouvernement. Grâce à cette mesure, les 14,000 enfants d'origine juive préservent leur droit

9. A. Corcos, *Montréal, les Juifs et l'école*, p. 85-86 ; G. Tulchinsky, *Branching Out*, p. 66-71. Les *Uptowners* représentent les synagogues Shaar Hashomayim et Temple Emanu-El, de même que le Club Montéfiore. Quant aux *Downtowners*, il s'agit d'une alliance entre les Juifs socialistes et orthodoxes.

de fréquenter les écoles protestantes de la ville de Montréal. Bercovitch indique à l'électorat juif qu'il va tout faire en son pouvoir pour protéger ses droits scolaires. Peu importe le gouvernement qui sera élu, personne n'osera amputer les Juifs d'un droit aussi important qu'est celui de l'éducation, au dire de Bercovitch¹⁰. Il semble que l'électorat juif lui fasse confiance sur un sujet épineux puisque Bercovitch est réélu avec une forte majorité de 1579 votes¹¹.

Le problème scolaire aboutit finalement à l'Assemblée législative en février 1924. Parlant au nom de la Commission scolaire protestante de Montréal, le député conservateur de Westmount, Charles Smart, introduit le projet de loi #150 au sujet de l'éducation des non-catholiques et des non-protestants. En présentant cette loi, Smart exige l'abrogation de la loi de 1903, ce qui permettrait aux non-catholiques et aux non-protestants de fréquenter les écoles catholiques ou protestantes. Il prétend que la loi de 1903 est inconstitutionnelle. C'est pourquoi le député conservateur demande au gouvernement le respect des principes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, c'est-à-dire que les catholiques et les protestants ont les pleins pouvoirs sur leur système d'éducation. Ainsi, aucun non-catholique et aucun non-protestant n'auraient le droit de devenir membre des Commissions scolaires catholique

10. « Approves School Rights of Jews », *The Montreal Daily Star*, vol. LV, no 27 (1^{er} février 1923), p. 7 ; « The School Question », *The Montreal Herald*, no 88 (1^{er} février 1923), p. 2.

11. Claude Bouchard, *Les résultats électoraux depuis 1867*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1986, p. 162, coll. « Bibliographie et documentation », no 25. Bercovitch est un des deux seuls candidats libéraux à se faire élire à Montréal. Il est important de noter qu'à la suite de cette élection, le Parti libéral revient au pouvoir.

ou protestante dans la province de Québec¹².

En tant que Juif, Bercovitch s'oppose à l'abrogation de la loi de 1903 ; cette mesure serait une grave injustice envers les enfants d'origine juive. Il demande plutôt que le gouvernement respecte cette loi. Les protestants ne peuvent pas priver les Juifs de leur droit à l'éducation à cause d'une question de religion. Bercovitch réitère le fait que les Juifs ont les mêmes privilèges et les mêmes droits constitutionnels que tout autre sujet britannique au Québec. Grâce à l'article 18 du Code civil et aux lois de 1831 et de 1851, les Juifs peuvent occuper les mêmes postes et obtenir les mêmes avancements que tous les autres citoyens de la province ; ces trois lois reconnaissent l'égalité civile des Juifs¹³. Bercovitch demande donc au gouvernement de respecter les droits constitutionnels des Juifs : « We ask for no special favors and want no special rights, not even from the majority, any more than we do from the Protestant minority, [...] but we do say that we have certain constitutional rights, certain constitutional privileges, and we ask for nothing more¹⁴ ».

Puisque les Juifs paient d'importantes taxes scolaires à la Commission scolaire

12. BAC, MG27-IIIC23, vol. 3 : *Scrapbook, 1921-1936*, « Lettre Parlementaire », *L'Événement* (21 février 1924) ; « Protestants and Jews Air Separate School Problems », *The Montreal Daily Star* (21 février 1924) ; « Case for Jews Is Pleaded by Mr. Bercovitch », *The Montreal Gazette* (21 février 1924) ; « Bill Concerning Education of Non-Protestants and Non-Catholics Led to a Lengthy Discussion in the House Yesterday », *The Quebec Chronicle* (21 février 1924) ; « Peter Bercovitch Pleads the Jewish School Question », *The Canadian Jewish Chronicle*, vol. X, no 33 (22 février 1924), p. 8 ; *Les débats de l'Assemblée législative, session 1924*, séance du 20 février 1924, [en ligne], 2002, [<http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1611se/index/seance.asp?se=240220>] (7 novembre 2005).

13. *Ibid.*

14. BAC, MG27-IIIC23, vol. 3 : *Scrapbook, 1921-1936*, « Case for Jews Is Pleaded by Mr. Bercovitch », *The Montreal Gazette* (21 février 1924) ; « Peter Bercovitch Pleads the Jewish School Question », *The Canadian Jewish Chronicle* (22 février 1924), p. 8.

protestante de Montréal, il est tout à fait raisonnable qu'ils aient droit à une éducation et à une représentation au sein même de cette Commission scolaire. Bercovitch ne comprend pas pourquoi les protestants s'acharnent à dire que les Juifs ne sont pas assez compétents pour siéger à leur Commission scolaire. À son avis, les Juifs sont de bons citoyens qui se distinguent à tous les niveaux au Québec : la loi leur permet d'être échevin, membre de la Législature, député au Parlement, maire de Montréal, juge et aussi d'être au service de la Couronne. Un Juif ne réussirait pas à contrôler les six membres protestants qui siègent à la Commission scolaire, contrairement à ce que prétendent les protestants¹⁵.

Bercovitch poursuit en expliquant que ce serait une grave erreur que de créer un réseau scolaire séparé pour les Juifs. Selon lui, la majorité de ses coreligionnaires ne veulent pas d'un réseau scolaire séparé ; ils préfèrent fréquenter les écoles protestantes. Le député souhaite que les enfants d'origine juive s'intègrent à la communauté protestante ; il ne veut pas les voir grandir uniquement avec une mentalité juive. Il désire les voir apprendre l'histoire du Canada et celle du Québec, et aussi les deux langues nationales dans le but de travailler en harmonie avec les deux grandes nations du Canada. Bercovitch et les gens de sa communauté ne veulent surtout pas créer un État juif dans la province de Québec ; ils désirent simplement devenir de bons citoyens québécois et canadiens. D'autant plus que leur religion leur enseigne que les meilleurs Juifs sont ceux qui obéissent aux lois du pays où ils vivent. Bref, l'éducation des enfants juifs deviendra un atout pour la population protestante ; ces enfants parleront éventuellement l'anglais et ils auront acquis une mentalité protestante

15. *Ibid.*, « Lettre Parlementaire », *L'Événement* (21 février 1924) ; *Les débats de l'Assemblée législative, session 1924*, séance du 20 février 1924.

avec des valeurs anglo-saxonnes¹⁶.

Même s'il désire le statu quo, Bercovitch reconnaît que les protestants doivent garder le contrôle de leurs écoles et que ce n'est pas dans l'intérêt des Juifs de violer les droits des protestants en matière scolaire. La seule chose qu'il souhaite c'est que les protestants respectent les Juifs en tant que citoyens canadiens, tout comme l'ont déjà fait les Canadiens français à une certaine époque :

La majorité catholique de la province de Québec a toujours été très équitable envers les Juifs ; les Canadiens français de religion catholique ont élu un député juif des Trois-Rivières, en Chambre, il y a de cela presque cent ans. La province de Québec a été la première à reconnaître les droits civils aux Juifs et à leur donner les mêmes droits qu'aux autres citoyens. Encore la semaine dernière, les protestants de la ville de Québec ont demandé d'être représentés au conseil de ville et la Chambre y a consenti. Les Juifs ont demandé aux protestants de retenir cette leçon et de les traiter avec la même générosité¹⁷.

Selon Bercovitch, si les protestants ne désirent plus respecter la loi de 1903, les Juifs devront par conséquent se prendre en main en concevant leur propre système d'éducation qui répondra à leurs besoins¹⁸.

À la fin de ce débat, Taschereau préfère ignorer le projet de loi de Smart. Il ne demeure toutefois pas indifférent face à cette situation qu'il juge précaire. Afin de trouver

16. *Ibid.* ; MG27-IIIC23, vol. 3 : *Scrapbook, 1921-1936*, « Protestants and Jews Air Separate School Problems », *The Montreal Daily Star* (21 février 1924).

17. *Les débats de l'Assemblée législative, session 1924*, séance du 12 mars 1924, [en ligne], 2002, [<http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1611se/index/seance.asp?se=240312>] (7 novembre 2005).

18. *Ibid.* ; BAC, MG27-IIIC23, vol. 3 : *Scrapbook, 1921-1936*, « Catholics, Jews and Protestants to Probe Schools », *The Montreal Daily Star* (13 mars 1924) ; « School Bill Is Given Hoist for Investigation », *The Montreal Gazette* (13 mars 1924).

un terrain d'entente entre les Juifs et les protestants, le premier ministre préfère mettre sur pied une Commission d'enquête sur l'éducation des enfants non-catholiques et non-protestants de la ville de Montréal. Elle débutera ses activités à la fin de juillet 1924. Présidée par l'ancien premier ministre du Québec, Lomer Gouin, cette Commission d'enquête a pour tâche d'étudier la place des enfants d'origine juive dans le système scolaire montréalais. Elle est composée de neuf membres, dont trois catholiques (Lomer Gouin, l'avocat d'affaires Aimé Geoffrion et l'industriel Auguste Richard), trois protestants (le directeur de l'Université McGill Arthur Currie, l'avocat E.W. Beatty et l'ancien trésorier provincial Walter Mitchell) et trois Juifs¹⁹. C'est à Bercovitch que Taschereau lègue la tâche de nommer les trois représentants juifs qui siégeront à la Commission d'enquête. Son choix s'arrête sur trois individus bien connus de la communauté juive montréalaise ; il s'agit de Michael Hirsch et de Samuel Cohen qui incarnent l'opinion du statu quo, ainsi que Joseph Schubert qui défend l'idée d'un réseau scolaire séparé²⁰.

Le choix des trois représentants juifs ne plaît pas aux membres du Jewish Community Council dont le point de vue est soutenu par le *Canadian Jewish Chronicle*. Fitch et ses partisans s'offusquent du fait que la Commission d'enquête ne soit ni représentative, ni équitable ; l'élément orthodoxe n'y est même pas représenté. Ils en veulent à Taschereau et à Bercovitch de ne pas avoir consulté la communauté lors de la nomination des trois

19. P. Anctil, *Le rendez-vous manqué*, p. 179 ; A. Corcos, *Montréal, les Juifs et l'école*, p. 90 ; L. Crestohl, *The Jewish School Problem*, p. 9 ; G. Tulchinsky, *Branching Out*, p. 71.

20. « Jews Interested in School Matter », *The Montreal Daily Star*, vol. LVI, no 133 (4 juin 1924), p. 7. Hirsch et Cohen sont des entrepreneurs montréalais. Quant à Schubert, il est l'échevin du quartier Saint-Louis à l'hôtel de ville. Cet homme est très actif au sein des organisations ouvrières et professe des opinions socialistes.

commissaires juifs²¹. De plus, ils prétendent que Bercovitch, qui connaît les différents points de vue de la population juive sur la question scolaire, a mal conseillé le premier ministre : « Mr. Bercovitch who knew of the requests and suggestions of representative Jewish bodies has, by disregarding same, given additional proof that he does not appreciate the importance, I may say the gravity of the school problem and its effect on the Jewish life in this Province²² ». Fitch et ses partisans ne croient pas que Bercovitch travaille en faveur des droits scolaires des Juifs puisqu'il favorise l'opinion du Jewish Educational Committee qui est aussi la sienne, au lieu de celle du Jewish Community Council qui est majoritaire, selon eux :

There is no doubt that Mr. Bercovitch is, at times, actuated by the highest motives for the benefit of the people he represents, and there is no doubt that he has acted for the best according to his lights. Unfortunately, his lights are sometimes dimmed by other considerations, and whatever these considerations may be, their effect is very visible in the present instance²³.

De plus, il est important de mentionner que la nomination de Schubert agace le Jewish Community Council. Même si Schubert prône lui aussi un réseau scolaire séparé pour les Juifs, Fitch et ses partisans le critiquent parce qu'il est un socialiste et qu'il milite au sein du mouvement ouvrier²⁴.

Bien que le groupe de Fitch pense que la majorité des Juifs sont d'avis que le choix des commissaires juifs n'est pas représentatif de l'opinion populaire juive, il en est autrement

21. « The School Commission », *The Canadian Jewish Chronicle*, vol. XI, no 11 (1^{er} août 1924), p. 3.

22. « Letter to the Editor », *The Canadian Jewish Chronicle*, vol. XI, no 11 (1^{er} août 1924), p. 14.

23. « The School Commission », *The Canadian Jewish Chronicle* (1^{er} août 1924), p. 3.

24. BAC, MG27-IIIC23, vol. 2, W. Nadler, *Protestant-Jewish School Question*, p. 27.

pour Bercovitch. Dans une entrevue accordée au *Montreal Daily Star*, le député affirme que la nomination des trois Juifs à la Commission d'enquête sur l'éducation est tout à fait représentative du point de vue de la communauté juive. Bercovitch est conscient du fait qu'il y a des opposants face à ce choix, mais ils ne constituent qu'une infime partie de la communauté : « I am convinced that the large majority of the Jews of Montreal are well-pleased with the Government's selection of their representatives on the new Commission on Education. The protest emanates from a very isolated section of the community which is not all representative of the opinions of the masses in the matter²⁵ ».

Au terme de la Commission d'enquête en décembre 1924, aucun des groupes n'arrive à un consensus²⁶. Par conséquent, Taschereau décide de confier la question à la justice afin que celle-ci définisse les pouvoirs du gouvernement sur la question, et de voir si celui-ci peut permettre la création d'un réseau scolaire séparé pour la communauté juive. Ainsi, les juges auront à déterminer les droits des citoyens d'origine juive à l'intérieur du système éducatif de l'époque. En 1925, la Cour d'appel du Québec juge que la loi de 1903 est inconstitutionnelle. Quant à la Cour suprême du Canada en 1926 et au Conseil privé de Londres en 1928, ils jugent que la loi de 1903 est en grande partie constitutionnelle : les enfants d'origine juive peuvent continuer de fréquenter les écoles protestantes. Cependant, le Conseil privé de Londres ne peut autoriser la nomination de Juifs à la Commission scolaire protestante de la ville de Montréal. Il indique toutefois que le gouvernement du Québec a

25. « Change Unlikely in School Commission », *The Montreal Daily Star*, vol. LVL, no 188 (7 août 1924), p. 3.

26. Voir *Rapport de la Commission spéciale d'éducation*, Québec, Imprimé par L.-A. Proulx, Imprimeur de Sa Majesté le Roi, 1925, 45 p.

le pouvoir d'établir des écoles séparées pour la population juive²⁷.

Pendant que la question des droits scolaires des Juifs est débattue devant les tribunaux, la dissension au sein de la communauté juive au sujet de la question scolaire se transpose dans la campagne électorale de 1927. L'opposition de Bercovitch envers la création d'un réseau scolaire séparé pour les Juifs choque les nationalistes juifs qui profitent de l'occasion pour lui faire la lutte sur ce thème²⁸. Bercovitch doit aussi affronter Fitch qui se présente sous la bannière du Parti conservateur. Tout au long de la lutte électorale, Bercovitch subit les critiques virulentes de Fitch et du *Canadian Jewish Chronicle* qui remettent en cause son sentiment d'appartenance à la communauté juive. Fitch et ses partisans soutiennent que Bercovitch incarne les forces de l'assimilation et l'indifférence face à la langue et aux traditions juives. Ils l'accusent d'être un traître à la collectivité juive puisqu'il ne défend pas les vrais intérêts de ses coreligionnaires à l'Assemblée législative. Étant donné qu'il s'est aliéné la confiance de l'électorat, Bercovitch n'est plus le meilleur représentant pour la population juive de la circonscription de Montréal-Saint-Louis²⁹.

27. P. Anctil, *Le rendez-vous manqué*, p. 183-184 ; L.-P. Audet, « La question des écoles juives », p. 114 ; A. Corcos, *Montréal, les Juifs et l'école*, p. 96-99 ; A. Dupont, *Taschereau*, p. 255-257 ; D. Rome, *On the Jewish School Question*, p. 99-102 ; B. Vigod, *Taschereau*, p. 231 ; Hirsch Wolofsky, *Mayn Lebns Rayze. Un demi-siècle de vie yiddish à Montréal*, trad. du yiddish par Pierre Anctil, Sillery, Les Éditions du Septentrion, 2000(1946), p. 222.

28. Israël Medresh, *Le Montréal juif entre les deux guerres*, trad. du yiddish par Pierre Anctil, Sillery, Les Éditions du Septentrion, 2001(1964), p. 92.

29. « Louis Fitch, K.C. Is Choice in St. Louis », *The Montreal Gazette*, vol. CLVI, no 102 (29 avril 1927), p.3 ; « M. Louis Fitch dans St-Louis », *Le Devoir*, vol. XVIII, no 99 (29 avril 1927), p. 2 ; « Says Bercovitch Traitor to Jews », *The Montreal Daily Star*, vol. LIX, no 106 (5 mai 1927), p. 25 ; « Why "Our Peter" Petered Out », *The Canadian Jewish Chronicle*, vol. XIII, no 48 (13 mai 1927), p. 3. Voir aussi les propos du *Keneder Odler* traduits en anglais dans Bernard Figler, *Louis Fitch*, Montréal, s.é., 1968, p. 42-43.

De son côté, Bercovitch ne demeure pas indifférent face aux propos de son adversaire. Il ne se gêne pas pour condamner son rival qui fait de la lutte électorale, une lutte religieuse. Au cours de sa campagne électorale, Bercovitch a l'appui de certaines personnalités juives, dont son homologue à Ottawa, Samuel W. Jacobs. Ce dernier soutient que son coreligionnaire n'est probablement pas un bon nationaliste comme Fitch, mais il représente le meilleur parti politique de la province, c'est-à-dire le Parti libéral. C'est d'ailleurs ce parti qui travaille actuellement pour trouver une solution au problème scolaire qui afflige la population juive de Montréal. De plus, le point de vue de Bercovitch au sujet du statu quo est celui d'une bonne partie de l'électorat juif de la circonscription de Montréal-Saint-Louis, au dire de Jacobs³⁰.

Après une campagne électorale ardue et après avoir fait arrêter l'équipe électorale de Fitch pour fraude électorale le jour même de l'élection³¹, Bercovitch est réélu dans Montréal-Saint-Louis avec une majorité de 492 voix³². Sa réélection suscite l'attention du *Canadian Jewish Chronicle* qui tente de comprendre pourquoi les Juifs ont voté pour le député sortant alors qu'ils n'endossent pas son point de vue au sujet des écoles juives. L'hebdomadaire

30. « Religion Enters Political Fight », *The Montreal Daily Star*, vol. LIX, no 107 (6 mai 1927), p. 28 ; « Palestine Issues not for Quebec », *The Montreal Gazette*, vol. CLVI, no 108 (6 mai 1927), p. 11.

31. Cette affaire aboutit devant les tribunaux le jour même de l'élection. Lors de l'audience, Bercovitch exige une amende sévère pour ceux qui ont tenté de lui voler son élection. Aucune accusation formelle n'est portée contre Fitch. Cependant, les membres de son équipe électorale doivent déboursier 25 dollars chacun afin d'être libérés. « Bagarres et arrestations dans Saint-Louis », *La Presse*, 43^e année, no 177 (16 mai 1927), p. 1, 3 et 5 ; « Discussions à propos de "télégraphes" », *La Presse*, 43^e année, no 178 (17 mai 1927), p. 23 ; « L'élection dans St-Louis », *Le Devoir*, vol. XVIII, no 114 (17 mai 1927), p. 3 ; « Many Arrests », *The Montreal Daily Star*, vol. LIX, no 116 (17 mai 1927), p. 14 ; « 70 Arrested in St. Louis Division for Telegraphing », *The Montreal Gazette*, vol. CLVI, no 117 (17 mai 1927), p. 4.

32. C. Bouchard, *Les résultats électoraux depuis 1867*, p. 162.

prétend que c'est le Parti libéral qui a favorisé la réélection de Bercovitch ; il s'agit d'un parti qui attire la confiance des Juifs depuis des années. Quant à Fitch, il aurait été victime de l'arrestation de son équipe électorale, de même que de l'impopularité du Parti conservateur dans la province, particulièrement chez les Juifs³³. Il est possible que l'électorat juif fasse davantage confiance à un député libéral au pouvoir qu'à un député conservateur dans l'opposition³⁴. Il est important de mentionner qu'à la suite de cette élection, un deuxième membre de la communauté juive se fait élire comme député libéral ; il s'agit de Joseph Cohen, le représentant de Montréal-Saint-Laurent.

Durant son quatrième mandat comme député, Bercovitch espère toujours que le gouvernement libéral, qui est de retour au pouvoir, réglera la question scolaire à l'avantage des Juifs. À la suite de la demande des protestants qui indiquent que le coût de l'enseignement a augmenté au point que le montant retiré du « fonds neutre » n'est plus suffisant pour pourvoir à l'éducation des milliers d'enfants d'origine juive, le gouvernement, par l'intermédiaire d'Athanase David, le secrétaire de la province, présente en mars 1929 le projet de loi #208 au sujet de l'éducation des non-catholiques et des non-protestants de la ville de Montréal. Grâce à cette loi, les protestants pourront obtenir de nouveaux revenus en augmentant leur part au niveau des taxes scolaires pour une période d'un an. Par conséquent, la Commission scolaire catholique de Montréal devra fonctionner avec un déficit

33. « The Aftermath », *The Canadian Jewish Chronicle*, vol. XIII, no 49 (20 mai 1927), p. 3 ; « Jewish Press Views on Election Results », *The Canadian Jewish Chronicle*, vol. XIII, no 51 (3 juin 1927), p. 4.

34. Jack Jedwab, « Uniting Uptowners and Downtowners. The Jewish Electorate and Quebec Provincial Politics, 1927-39 », *Canadian Ethnic Studies*, vol. XVIII, no 2 (1986), p. 10 ; G. Tulchinsky, *Branching Out*, p. 77.

temporaire³⁵.

Bercovitch ne s'objecte pas au projet de loi du gouvernement puisque celui-ci maintient toujours le statu quo. À son avis, il est raisonnable que les protestants obtiennent les fonds nécessaires pour instruire les enfants non-catholiques et non-protestants. Cependant, il tient à préciser que les Juifs ne doivent pas être blâmés pour les problèmes financiers de la Commission scolaire protestante puisqu'ils paient 14% de plus que les protestants en taxes scolaires, ce qui n'est pas proportionnel au nombre d'étudiants juifs par rapport à celui des protestants. Afin de prouver que les Juifs ne sont pas la source des problèmes financiers, Bercovitch présente à l'Assemblée législative le rapport de 1928 de la Commission des écoles protestantes de Montréal. Ce rapport indique que les écoles protestantes de Montréal et de Westmount obtiennent des surplus financiers. Ce sont à ces écoles que les Juifs paient leurs taxes scolaires, au dire du député. Quant aux municipalités de l'île de Montréal où il y a peu d'enfants juifs, les commissions scolaires affichent des déficits. En d'autres mots, les Juifs ne contribuent que faiblement au déficit de toute l'île de Montréal. Selon Bercovitch, l'apport financier des Juifs a toujours été significatif, en plus d'avoir augmenté d'année en année depuis 1923. De plus, le nombre d'enfants d'origine juive tend à diminuer, tandis que celui des enfants protestants augmente. Par conséquent, il en coûte moins cher pour instruire les enfants juifs³⁶.

35. « Assembly Agrees to David's School Bill », *The Canadian Jewish Chronicle*, vol. XVI, no 44 (29 mars 1929), p. 11 ; *Les débats de l'Assemblée législative, session 1929*, texte établi par Louise Poitras, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 17^e législature, 2^e session, séance du 26 mars 1929, [en ligne], 2004, [<http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd17l2se/index/seance.asp?se=290326>] (21 septembre 2006).

36. *Ibid.* Il est important de noter que le projet de loi reçoit la sanction royale le 4 avril 1929. La nouvelle loi demeurera en vigueur jusqu'au 1^{er} juillet 1930.

Au début de l'année 1930, Bercovitch réaffirme son opposition face à la création d'écoles juives séparées. Ils croient toujours que les Juifs doivent recevoir un traitement équitable au sein des écoles protestantes puisque ces gens ont aussi des droits comme tous les autres citoyens de la province. Il indique toutefois qu'il se montrera en faveur d'un réseau scolaire séparé pour la communauté juive si les enfants juifs étaient traités de manière inférieure par les protestants :

[...] I am opposed to separate schools. I want our children to be brought up as good Canadians, and I believe it is a good thing to send our children to the common schools, but I will not sent my child, and I will not ask any Jew to send his child, to a school where he will be looked down upon as an inferior. We are just as good as any other race in this Province, and we want the children who attend the schools with our children to realize that their schoolmates are not inferiors [...]³⁷.

Tenant compte des verdicts des différents tribunaux, Taschereau et David demandent à Bercovitch de rédiger un projet de loi afin de régler la question scolaire. Soumise au premier ministre en janvier 1930, la loi #39 vise à créer une Commission scolaire juive à Montréal qui sera placée sous la direction du Surintendant de l'Instruction publique. Cette nouvelle Commission scolaire obtiendra les mêmes droits et privilèges que ceux accordés aux Commissions scolaires catholiques et protestantes. Elle sera financée par les taxes scolaires juives et elle sera composée de sept membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Mais, Bercovitch espère toujours qu'une entente soit conclue entre les Juifs et les protestants. C'est pourquoi la loi qu'il présente prévoira aussi la possibilité de négocier

37. BAC, MG27-IIC23, vol. 3 : *Scrapbook, 1921-1936*, « Jewish Viewpoint on School Given », *The Montreal Daily Star* (6 janvier 1930). Les propos de Bercovitch sont aussi cités dans « Non-Protestants Refused Representation on Council of Education », *The Canadian Jewish Chronicle*, vol. XVII, no 33 (10 janvier 1930), p. 16.

une entente avec la Commission scolaire protestante. Ainsi, les sept commissaires juifs disposeront d'une année pour parvenir à un arrangement. Si les négociations échouent, ils devront créer leurs propres écoles³⁸. Cependant, ce projet de loi provoque un certain mécontentement chez les membres de l'épiscopat catholique. Ces derniers bombardent le premier ministre de lettres dénonçant cette mesure ; ils craignent que le système d'éducation public perde son caractère confessionnel³⁹. Malgré l'opposition du clergé, le projet de loi est approuvé en avril 1930 par l'ensemble des députés, et ceci même si ces derniers et le premier ministre n'ont pas souhaité voir la création d'écoles juives. Quant à Bercovitch, il proclame sa satisfaction face à cette loi puisqu'elle garantit aux Juifs des droits scolaires au Québec⁴⁰.

Le projet de loi créant la Commission scolaire juive suscite l'intérêt des milieux catholiques et nationalistes. Par l'intermédiaire de *L'Action catholique*, les sympathisants catholiques expriment des réserves face à cette mesure. Ils critiquent le gouvernement qui choisit de reconnaître les Juifs comme une nationalité distincte, tout comme les Canadiens français et les Canadiens anglais⁴¹. Même si certains évêques approuvent le principe de

38. « Bill for Separate Schools in Quebec Introduced by Bercovitch and Cohen », *The Canadian Jewish Chronicle*, vol. XVIII, no 35 (24 janvier 1930), p. 20.

39. P. Anctil, *Le rendez-vous manqué*, p. 198-199 ; A. Dupont, *Taschereau*, p. 260 ; Robert Rumilly, « L'affaire des écoles juives (1928-1931), *Revue d'histoire de l'Amérique française* », vol. 10, no 2 (septembre 1956), p. 230 ; G. Tulchinsky, *Branching Out*, p. 81 ; B. Vigod, *Taschereau*, p. 214.

40. BAC, MG27-IIIC23, vol. 3 : *Scrapbook, 1921-1936*, « Jewish School Bill », *The Montreal Daily Star* (2 avril 1930) ; *Les débats de l'Assemblée législative, session 1930*, texte établi par Louis Audet, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 17^e législature, 3^e session, version préliminaire, séance du 1^{er} avril 1930. Le projet de loi reçoit la sanction royale le 4 avril 1930. Il existe dans le volume 3 une copie du projet de loi ayant pour titre *An Act to Amend the Education Act Concerning the Education of Non-Catholic and Non-Protestant Children*, Québec, The Chronicle-Telegraph Pub. Co. Ltd., 1930.

41. Jules Dorion, « Satan fait son métier », *L'Action catholique*, 23^e année, no 7102 (29 mars 1930), p. 3.

donner aux Juifs de Montréal leurs écoles, le journal craint une éventuelle intrusion des individus d'origine juive au Conseil de l'Instruction publique. Par l'entremise d'une lettre, le cardinal Rouleau de Québec avoue qu'il est tout à fait légitime que les Juifs soient invités à rencontrer le Conseil de l'Instruction publique, et ceci afin de discuter des questions qui les concernent particulièrement. Cependant, il n'y a pas de raisons pour que ces gens se mêlent des questions qui touchent à l'éducation des enfants catholiques et protestants⁴². Il est important de mentionner que, tout comme le cardinal Rouleau, Henri Bourassa approuve la création d'une Commission scolaire juive. À son avis, celle-ci est la seule solution pour protéger les intérêts catholiques dans la province. De plus, les protestants pourront maintenir le caractère chrétien de leurs écoles⁴³.

Pendant que Taschereau tente de calmer l'inquiétude des autorités religieuses, les Juifs *Uptowners* et les protestants s'entendent et signent un accord d'une durée de 15 ans⁴⁴. Les protestants continueront d'offrir une instruction aux enfants d'origine juive comme dans le passé. Puisqu'un accord est établi entre les deux partis, le gouvernement ne voit plus l'utilité de la loi de 1930. Sans avoir consulté la communauté juive, il présente alors le projet de loi #32 concernant l'éducation de certains enfants dans Montréal et Outremont. Selon cette nouvelle loi, la Commission scolaire juive continue d'exister, mais sa juridiction est

42. « Le bill des écoles juives. Lettre du cardinal Rouleau, archevêque de Québec », *L'Action catholique*, 23^e année, no 7124 (3 avril 1930) ; Jules Dorion, « Une page d'histoire : les écoles juives », *L'Action catholique*, 23^e année, no 7126 (5 avril 1930), p. 3.

43. David Rome, « The Political Consequences of the Jewish School Question, Montreal, 1925-1933 », *Jewish Historical Society of Canada*, vol. 1, no 1 (printemps 1977), p. 7.

44. Cette entente est conclue à la suite des pressions faites par les autorités gouvernementales. A. Corcos, *Montréal, les Juifs et l'école*, p. 109.

limitée aux territoires de Montréal et d'Outremont et n'atteint pas Westmount, Lachine et Verdun. Son rôle se borne désormais à surveiller l'exécution des contrats⁴⁵. Ainsi, les Juifs n'auront plus le pouvoir de fonder leurs propres écoles en cas de mésentente avec les protestants.

La nouvelle loi du gouvernement ne plaît pas à Bercovitch parce qu'elle ramène la communauté juive à la situation d'avant 1930. Si les ententes entre les Juifs et les protestants s'effritent à nouveau, les Juifs n'auraient plus le pouvoir de fonder leurs propres écoles, ce que conteste le député. Ce dernier revient encore une fois sur la question de la représentation, étant donné qu'il n'y a aucun Juif qui siège au Conseil de l'Instruction publique et que le gouvernement a le pouvoir de nommer des Juifs au sein même de ce conseil. Puisque les citoyens d'origine juive paient des taxes scolaires, il est tout à fait sensé qu'ils puissent avoir le droit d'être représentés. Dans son discours, Bercovitch réitère à nouveau son opposition envers la création d'un réseau scolaire séparé pour la collectivité juive de Montréal. Il se montrera cependant en faveur de cette alternative si le gouvernement continue de brimer les droits des Juifs en leur refusant une représentation à la Commission scolaire protestante. Bercovitch ne désire pas que ses coreligionnaires soient traités de manière inférieure sur le plan éducationnel puisqu'ils sont aussi des sujets canadiens comme tous les autres citoyens de la province. Par conséquent, les Juifs doivent être mis sur un

45. BAC, MG27-IIIIC23, vol. 3 : *Scrapbook, 1921-1936*, « Jewish Education Measure Debated », *The Montreal Daily Star* (1^{er} avril 1931) ; « Quebec House May Conclude Session Today : Jewish School Matters », *The Montreal Gazette* (1^{er} avril 1931) ; « The Jewish School Question at Quebec », *The Canadian Jewish Chronicle*, vol. XVIII, no 47 (10 avril 1931), p. 6 ; *Les débats de l'Assemblée législative, session 1931*, texte établi par Jocelyn Saint-Pierre, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 17^e législature, 4^e session, version préliminaire, séance du 31 mars 1931.

même pied d'égalité que les Canadiens français et les Canadiens anglais⁴⁶.

De plus, Bercovitch s'objecte au fait que la nouvelle loi enlève des droits aux membres de la Commission scolaire juive :

Vous amputez la Commission, vous la rendez ineffective (sic) ; c'est injuste, rétrograde et réactionnaire de nous placer dans une telle position. Cela signifie que nous n'avons ni droit, ni pouvoir pour l'éducation de nos enfants. Je m'oppose au présent « bill » pour la raison suivante : la loi de l'an dernier nous donnait le droit de faire des arrangements, et en cas de mésentente, d'établir des écoles séparées⁴⁷.

Si le gouvernement a accordé des droits et des pouvoirs à la Commission scolaire juive en 1930, il est de son devoir de les respecter afin qu'elle conserve les mêmes privilèges que les autres commissions scolaires, selon Bercovitch. La nouvelle loi ne vient aucunement régler le problème de l'éducation des Juifs ; elle laisse ces gens sans ressources si les protestants en venaient à refuser leur adhésion à leurs écoles, la loi de 1903 n'étant plus en vigueur. Les Juifs désirent devenir de bons citoyens canadiens et non des membres d'une communauté inférieure ; ils veulent travailler en harmonie avec les Québécois⁴⁸. Tout comme Bercovitch, les membres de la Commission scolaire juive sont en désaccord avec cette mesure qui place les Juifs dans une situation intolérable, injuste et contraire aux traditions de la province du Québec qui reconnaît l'égalité des minorités et des majorités. Par conséquent, ils

46. *Ibid.*

47. *Les débats de l'Assemblée législative, session 1931, séance du 31 mars 1931.*

48. *Ibid.* ; BAC, MG27-IIIC23, vol. 3 : *Scrapbook, 1921-1936*, « Jewish Education Measure Debated », *The Montreal Daily Star* (1^{er} avril 1931) ; « Quebec House May Conclude Session Today : Jewish School Matters », *The Montreal Gazette* (1^{er} avril 1931) ; « The Jewish School Question at Quebec », *The Canadian Jewish Chronicle* (10 avril 1931), p. 6. Lors du vote, il y a 54 députés contre 8 qui adoptent le projet de loi. Les deux députés d'origine juive s'abstiennent de voter. Voir R. Rumilly, « L'affaire des écoles juives (1928-1931) », p. 244. Il est important de noter que le projet de loi reçoit la sanction royale le 4 avril 1931.

démissionnent le 20 avril 1931⁴⁹.

Les publications diffamatoires

Les années trente constituent une période difficile pour la communauté juive de Montréal. La controverse entourant la question des écoles juives fait du tort à cette collectivité ; en plus, certains fanatiques mènent des campagnes virulentes à l'égard des Juifs. Camilien Houde, le chef du Parti conservateur, se sert de la question scolaire pour tenter de défaire le gouvernement de Taschereau lors de la campagne électorale de 1931 ; il prétend que le premier ministre a été trop indulgent envers la communauté juive. Selon Houde, l'attitude du premier ministre contribue à menacer les droits, les privilèges, la religion et le système d'éducation des Canadiens français dans la province. De plus, le chef du Parti conservateur ne se gêne pas pour répandre des propos malicieux contre les Juifs dans les comtés ruraux de la province, espérant ainsi voir les Canadiens français voter majoritairement en faveur de son parti⁵⁰.

Bien qu'il ait pensé à quitter la vie politique québécoise, Bercovitch décide de poursuivre sa carrière de député afin de lutter contre l'antisémitisme qui s'abat sur la province. Avec l'appui de son coreligionnaire Joseph Cohen, il va chercher à mettre un terme aux calomnies encouragées par le chef du Parti conservateur : « Nous avons

49. Il s'agit de Samuel Livingston, dit Cohen, le président de la Commission scolaire juive, du rabbin Herman Abramowitz de la synagogue Shaar Hashomayim, de Nathan Gordon, l'ancien rabbin de la synagogue Temple Emanu-El, d'A.Z. Cohen, un activiste au sein de l'United Talmud Torah, d'Edgar Berliner, un homme d'affaires prospère, de Max Wiseman, un obstétricien et de Michael Garber, un séparatiste. Il est important de noter que sur les sept membres, cinq sont des *Uptowners*.

50. « The Quebec Election », *The Canadian Jewish Chronicle*, vol. XIX, no 4 (21 août 1931), p. 8 ; J. Jedwab, « Uniting Uptowners and Downtowners », p. 10-11.

maintenant un chef conservateur qui nous lance des insultes et de la boue. À la prochaine session, que Houde soit élu ou non, chaque fois qu'il nous lancera des injures, Cohen et moi, nous les lui renverront en pleine figure⁵¹ ». Il n'y a pas seulement Houde qui inquiète Bercovitch durant la campagne électorale ; il y a aussi Louis-Henri Archambault, le candidat conservateur dans Montréal-Saint-Louis. Archambault cherche à soulever le sentiment national des Canadiens français de la circonscription en disant qu'ils ne doivent pas se laisser gouverner par des étrangers qui n'habitent pas le pays depuis cinq ans et qui n'ont pas encore reçu la citoyenneté canadienne⁵². Certains partisans d'Archambault, dont l'avocat L.F. Beaulieu, endossent le même discours. Beaulieu souligne le fait que les Canadiens français doivent se tenir afin que Bercovitch ne se fasse pas réélire :

Je n'en veux pas aux Juifs, mais ils ne sont pas chez eux. Notre défaut national nous perdra toujours : nous ne nous tenons pas assez. Les Juifs se tiennent, et tellement qu'ils sont rendus à trois députés et trois échevins. Si vous les laissez faire, ils en prendront encore. Je les respecte, ils sont sujets britanniques comme nous, mais quand il s'agit d'une affaire nationale comme celle-ci : nous d'abord, je vous en prie⁵³.

La campagne de Houde et celle d'Archambault contre les Juifs ne rapportent pas tout le succès escompté ; le chef conservateur est défait dans son propre comté et le Parti conservateur demeure dans l'opposition. Quant à Archambault, il ne réussit pas à se faire élire dans Montréal-Saint-Louis. Réélu avec une forte majorité de 2,077 voix⁵⁴, Bercovitch

51. « Les Juifs et M. Houde », *Le Devoir*, vol. XXII, no 192 (20 août 1931), p. 8.

52. « Le candidat conservateur de St-Louis », *La Presse*, 47^e année, no 260 (21 août 1931), p. 19 ; « Dans Saint-Louis », *Le Devoir*, vol. XXII, no 193 (21 août 1931), p. 2.

53. « Le candidat conservateur de St-Louis », *La Presse* (21 août 1931), p. 19.

54. C. Bouchard, *Les résultats électoraux depuis 1867*, p. 162.

n'a plus besoin de s'inquiéter des faits et gestes de Houde ou d'Archambault. Cependant, il doit maintenant composer avec les injures de l'antisémite le plus radical de la province ; il s'agit du journaliste Adrien Arcand.

Embauché par Mgr Gauthier de Montréal pour combattre le projet de loi de 1930 qui crée une commission scolaire pour la population juive⁵⁵, Arcand ne cesse de critiquer et de caricaturer les Juifs, et par le fait même Bercovitch⁵⁶, dans ses nombreux journaux, dont *Le Goglu*, *Le Miroir* et *Le Chameau*. Le journaliste controversé reproduit aussi dans ses journaux des textes antisémites provenant d'Europe, tels les célèbres *Protocoles des Sages de Sion*. Arcand refuse de reconnaître que les Juifs possèdent des droits en tant que minorité. À son avis, les seules minorités qui existent au Canada sont les Canadiens anglais au Québec et les Canadiens français à l'extérieur de la province. Grand admirateur d'Hitler et de Mussolini, Arcand met sur pied un mouvement fasciste inspiré de l'idéologie de ces deux hommes politiques. Comme Bercovitch trouve que les écrits d'Arcand sont particulièrement diffamatoires, il décide en janvier 1932 d'introduire à l'Assemblée législative un projet de loi qui porte son nom⁵⁷.

55. P. Anctil, *Le rendez-vous manqué*, p. 214 ; D. Rome, *On the Jewish School Question*, p. 106 ; D. Rome, « The Political Consequences of the Jewish School Question », p. 10 ; David Rome, *Clouds in the Thirties. On Anti-Semitism in Canada, 1929-1939*, Montréal, Canadian Jewish Congress, 1977, vol. 1, p. 91.

56. Adrien Arcand dit de Bercovitch qu'il est un paria et un des nombreux instruments pernicioseux qui ont fait de Louis-Alexandre Taschereau un valet des Juifs. Martin Robin, *Le spectre de la droite. Histoire des politiques nativistes et fascistes au Canada entre 1920 et 1940*, trad. de l'anglais par Hélène Rioux et Christine Lavaill, Montréal, Balsac-Le Griot éditeur, 1998 (1992), p. 117. Pour les caricatures d'Arcand sur Bercovitch, voir l'annexe 4.

57. *Ibid.*, p.117-118 ; Lita-Rose Betcherman, *The Swastika and the Maple Leaf. Fascist Movements in Canada in the Thirties*, Toronto, Fitzhenry and Whiteside, 1975, p. 5-8 et p. 14.

Appuyé par son collègue libéral Cohen, Bercovitch propose au gouvernement de mettre fin aux publications de libelles à l'égard des Juifs et des autres nationalités, étant donné que la loi existante ne protège que les individus de la diffamation et non un groupe de personnes. Par son projet de loi, le député ne cherche pas à légaliser l'emprisonnement pour les cas de diffamation ; il désire simplement obtenir de la Cour suprême une injonction afin d'empêcher les publications diffamatoires contre toute nationalité ou religion. Ainsi, les propriétaires de journaux tenus responsables de libelles devront s'expliquer sur ce qu'ils ont publié⁵⁸. Bercovitch tient aussi à préciser que le but de ce projet de loi n'est pas d'empêcher la critique honnête, loyale et constructive, mais plutôt de mettre un terme aux propos diffamatoires⁵⁹.

Dans son discours, Bercovitch explique que les minorités au Québec ont les mêmes droits constitutionnels que la majorité canadienne-française. Ces gens méritent le respect et la reconnaissance de l'ensemble de la population québécoise. Bercovitch poursuit en alléguant que les journaux d'Arcand diffusent depuis quelques années des articles dans le but

58. BAC, MG27-IIIC23, vol. 3 : *Scrapbook, 1921-1936*, « House Discusses Ending Race and Creed Attacks », *The Montreal Daily Star* (17 février 1932) ; « House Debates Bill to Check Anti-Semitism », *The Montreal Gazette* (17 février 1932) ; ACJC, P0014, dossiers : *Peter Bercovitch, 1916-1943*, « MM. Bercovitch, Cohen, le bill Bercovitch et M. Stockwell », *Le Devoir* (17 février 1932) ; « Jewish Provincial Members Make Stirring Appeal Against Anti-Semitism in Quebec Province », *The Canadian Jewish Chronicle*, vol. XIX, no 40 (19 février 1932), p. 8 ; *Les débats de l'Assemblée législative, session 1931-1932*, texte établi par Donald Chouinard, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 18^e législature, 1^{re} session, séance du 16 février 1932, [en ligne], 2005, [<http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd18l1se/index/seance.asp?se=320216>] (7 novembre 2005). Il existe dans le volume 3 une copie du projet de loi intitulé *An Act Respecting the Publication of Difamatory Libel*, Québec, The Chronicle-Telegraph Co. Ltd., 1932.

59. ACJC, P0014, dossiers : *Peter Bercovitch, 1916-1943*, « La Chambre écarte le bill des matières outrageantes », *Le Devoir* (19 février 1932) ; *Les débats de l'Assemblée législative, session 1931-1932*, séance du 18 février 1932, [en ligne], 2005, [<http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd18l1se/index/seance.asp?se=320218>] (7 novembre 2005).

de semer la dissension au sein de la population québécoise. Ces journaux publient des propos diffamatoires sans arrêt au sujet des communautés, des religions et même des politiciens. Par de telles publications, les journaux d'Arcand contribuent à détruire l'harmonie recherchée entre les communautés et les religions qui vivent au Québec, c'est-à-dire celles qui ont contribué à bâtir une nation canadienne où la liberté serait accessible à tous. Selon Bercovitch, ils n'ont aucune considération à l'égard de ces individus et de leur religion ; ils cherchent à empoisonner l'esprit des gens par le mépris, la haine et le ridicule⁶⁰.

Ainsi, Bercovitch cherche à protéger la communauté juive qui est particulièrement visée par les propos irrévérencieux des journaux d'Arcand. Ces derniers prétendent que le Talmud permet aux Juifs de tuer les chrétiens et de commettre des crimes atroces. Bercovitch cherche à prouver au gouvernement que les propos véhiculés lors des campagnes antisémites ne sont que de purs mensonges. Il cite en exemple les *Protocoles des Sages de Sion* qui sont reproduits dans les journaux d'Arcand. Ces protocoles sont reconnus comme étant un terrible mensonge inventé dans le but de diffamer toute la population juive. En 1925, le *London Times* a démontré que les protocoles ne sont ni plus ni moins que des sottises répandues par les agitateurs antisémites de Russie. Bercovitch ajoute en disant qu'il y a mêmes des personnalités américaines qui reconnaissent que les propos virulents à l'égard des Juifs ne sont que des faussetés. Il cite Henry Ford qui d'ailleurs s'est excusé auprès de

60. *Ibid.*, séance du 16 février 1932 ; BAC, MG27-IIIC23, vol. 3 : *Scrapbook, 1921-1936*, « House Discusses Ending Race and Creed Attacks », *The Montreal Daily Star* (17 février 1932) ; « House Debates Bill to Check Anti-Semitism », *The Montreal Gazette* (17 février 1932) ; ACJC, P0014, dossiers : *Peter Bercovitch, 1916-1943*, « MM. Bercovitch, Cohen, le bill Bercovitch et M. Stockwell », *Le Devoir* (17 février 1932). « Jewish Provincial Members Make Stirring Appeal Against Anti-Semitism in Quebec Province », *The Canadian Jewish Chronicle* (19 février 1932), p. 8.

la population juive pour les libelles diffusés par son journal, le *Dearbon Independent*. Le député souligne que d'autres individus, dont Woodrow Wilson, condamnent les campagnes antisémites qui se déroulent sur le territoire américain⁶¹.

Bref, au dire de Bercovitch, le gouvernement du Québec doit mettre fin à ces attaques malicieuses contre les différentes nationalités ou religions. Puis, afin de démontrer que son projet de loi est une bonne mesure, le député souligne qu'en 1929 le Reichstag (la Chambre législative allemande) a permis la mise en accusation de plusieurs députés qui ont publié d'horribles libelles dans leurs journaux. Ces gens ont été traduits devant les tribunaux et ils ont été condamnés à l'amende ou à la prison⁶². Bercovitch tient aussi à préciser que le gouvernement du Québec a déjà condamné la diffamation en 1923 en traînant devant les tribunaux le journaliste montréalais John Roberts parce qu'il avait inventé une conspiration qui accusait certains députés d'être responsables du meurtre de Blanche Garneau⁶³.

Le projet de loi de Bercovitch est fortement critiqué par la presse, particulièrement par celle d'allégeance catholique et nationaliste. Les journaux, tels *L'Action catholique* et *Le Devoir*, utilisent toutes les épithètes possibles pour attaquer une mesure qui porte une atteinte sérieuse à la liberté de presse. Ils disent que la loi proposée par Bercovitch est inacceptable, dangereuse, inutile, nuisible, inopportune, sévère, inefficace, radicale et

61. *Ibid.*

62. *Ibid.*

63. ACJC, P0014, dossiers : *Peter Bercovitch, 1916-1943*, « La Chambre écarte le bill de matières outrageantes », *Le Devoir* (19 février 1932) ; *Les débats de l'Assemblée législative, session 1931-1932*, séance du 18 février 1932.

abusive. Ces deux journaux stipulent qu'il est nécessaire que les Juifs s'accommodent aux lois du pays dans lequel ils vivent. À leur avis, les lois existantes sont suffisantes pour permettre aux Juifs de se défendre⁶⁴. Selon *Le Devoir*, ce n'est pas parce que certains journaux sont hostiles aux individus d'origine juive que le gouvernement doit adopter une telle mesure qui vise toute la presse québécoise. Ce même journal tient à souligner qu'il y aura sans doute des fanatiques ou des gens sans scrupules qui profiteraient de loi de Bercovitch pour traduire devant les tribunaux tous les quotidiens de la province, et ceci pour des raisons tout à fait ridicules⁶⁵.

Il faut également souligner que le projet de loi de Bercovitch ne reçoit pas l'assentiment de l'ensemble des députés de l'Assemblée législative. Ceux-ci croient que cette loi viendrait priver la liberté d'expression de la presse au Québec. Ralph Stockwell, le député libéral de Brome, prétend que la loi de son confrère équivaut à une demande de droits additionnels pour les Juifs de la province, c'est-à-dire le désir d'être protégés contre la critique. Bien qu'il ait été en faveur du projet de loi au départ, puisqu'il méprise les campagnes antisémites d'Arcand, Taschereau tente de convaincre son député que la province du Québec a toujours été juste envers la minorité juive et surtout envers lui et son confrère

64. Eugène L'Heureux, « Encore un chambardement législatif demandé par les Juifs », *L'Action catholique*, 25^e année, no 7777 (2 février 1932), p. 3 ; Jules Dorion, « Le bill Bercovitch », *L'Action catholique*, 25^e année, no 7785 (11 février 1932), p. 3 ; « Pourquoi compliquer ainsi », *L'Action catholique*, 25^e année, no 7791 (18 février 1932), p. 3 ; « Le bill Bercovitch », *Le Devoir*, vol. XXIII, no 22 (29 janvier 1932), p. 1 ; Nessus, « Le bill Bercovitch », *Le Devoir*, vol. XXIII, no 24 (1^{er} février 1932), p. 1 ; C. P., « Le bill Bercovitch », *Le Devoir*, vol. XXIII, no 25 (2 février 1932), p. 1 ; C. P., « Le bill Bercovitch », *Le Devoir*, vol. XXIII, no 26 (3 février 1932), p. 1 ; C. P., « Le bill Bercovitch », *Le Devoir*, vol. XXIII, no 29 (6 février 1932), p. 1 ; « Bill dangereux », *Le Devoir*, vol. XXIII, no 38 (15 février 1932), p. 1.

65. « Le bill Bercovitch », *Le Devoir* (29 janvier 1932), p. 1 ; C. P., « Le bill Bercovitch », *Le Devoir* (2 février 1932), p. 1.

Cohen ; ceux-ci ont l'estime et la considération de tous les membres de la Législature :

Nos deux collègues de la Chambre n'ont pas particulièrement à se plaindre : ils ont l'estime, la considération de tous les membres de cette Chambre. Nous admirons leurs talents, nous admirons leur civisme et leur esprit canadien ; et je suis heureux de leur en rendre le témoignage devant cette Chambre. Mais il n'y a pas que nous à leur rendre ce témoignage. Depuis les années qu'ils siègent en cette Chambre, les nôtres ont voté pour eux et ont contribué à leur donner la majorité qui leur permet de s'asseoir en cette Chambre. Je suis convaincu que, pendant de nombreuses années encore, les nôtres leur continueront leur confiance⁶⁶.

Le premier ministre est conscient du fait que les propos haineux qui sont adressés aux Juifs peuvent être blessants. Mais, ces derniers doivent apprendre à ignorer leurs détracteurs, au dire de Taschereau. Ce dernier explique qu'il a déjà été victime de paroles diffamatoires et que ces attaques ont fini par se dissiper. En conséquence, le projet de loi de Bercovitch est rejeté⁶⁷.

L'observance du dimanche

Au tournant des années 1920, les autorités religieuses se plaignent du fait que certaines de leurs ouailles ne respectent pas le repos dominical. Grâce à l'essor de l'industrie des pâtes et papiers qui compte plus de 50 usines au Québec, près de 14,000 hommes sont appelés à travailler jusqu'à huit heures le dimanche matin. Dans certaines de ces usines, le dimanche est consacré à la réparation des machines. De plus, il y a des ouvriers qui entrent à l'usine le dimanche soir et n'en sortent que le lendemain matin. La province du Québec

66. *Les débats de l'Assemblée législative, session 1931-1932*, séance du 18 février 1932.

67. *Ibid.* ; ACJC, P0014, dossiers : *Peter Bercovitch, 1916-1943*, « La Chambre écarte le bill des matières outrageantes », *Le Devoir* (19 février 1932). Taschereau présentera en 1933 un projet de loi sur les publications diffamatoires. À la suite des critiques de la presse, le premier ministre le retirera puisque les trois journaux d'Adrien Arcand auront cessé leurs activités. M. Robin, *Le spectre de la droite*, p. 123 ; D. Rome, *Clouds in the Thirties*, vol. 2, p. 51 ; B. Vigod, *Taschereau*, p. 216.

devient ainsi la seule province canadienne où les citoyens travaillent autant le dimanche. Pourtant, cette province comporte une population catholique qui fréquente assidûment les églises. Craignant de perdre leurs fidèles, les autorités religieuses dénoncent les violateurs du jour du Seigneur⁶⁸. Pour ce faire, elles mettent sur pied un mouvement en 1923 ayant pour nom la Ligue du dimanche. Ce mouvement est constitué de catholiques qui promettent, entre autres, de ne pas travailler le dimanche, de ne pas faire travailler un employé le dimanche et de combattre contre toute forme de travail le dimanche. Parmi ces membres, il y a Maurice Duplessis, le futur chef du Parti conservateur et de l'Union nationale⁶⁹.

Bien que la première cible de la Ligue du dimanche soit les usines des pâtes et papiers, le mouvement s'en prend aussi aux Juifs. Ces derniers ont le droit de travailler le dimanche s'ils ont observé le sabbat, selon un amendement inclus dans la loi de 1925, c'est-à-dire l'article 7 :

Nonobstant toutes dispositions à ce contraire contenues dans la présente section, quiconque observe consciencieusement et habituellement le septième jour de la semaine comme jour de sabbat et s'abstient réellement de travail ce jour-là n'est pas sujet à être poursuivi pour avoir fait du travail le premier jour de la semaine, si ce travail ne dérange pas d'autres personnes dans l'observance du premier jour de la semaine à titre de jour saint et si l'endroit où se fait ce travail n'est pas ouvert au commerce, ce jour-là⁷⁰.

Le Québec est la seule province au Canada qui, par une loi, permet à la minorité juive d'observer ou non le sabbat, en plus de travailler librement soit le samedi ou le dimanche.

68. A. Dupont, *Taschereau*, p. 146-147.

69. Paul Laverdure, *Sunday in Canada. The Rise and the Fall of the Lord's Day*, Yorkton, Gravelbooks, 2004, p. 110 et p. 116.

70. *Les débats de l'Assemblée législative, session 1935*, texte établi par Donald Chouinard, 18^e législature, 4^e session, version préliminaire, séance du 2 mai 1935.

Les Juifs n'ont cependant pas le droit de faire travailler des non-Juifs le dimanche⁷¹.

Au début des années 1930 alors que se répandent les campagnes antisémites, la Ligue du dimanche ne se prive pas pour accuser les Juifs de violer la loi. Après une enquête, le mouvement constate qu'il y a des Juifs qui s'adonnent au commerce autant le samedi que le dimanche, ce qui désavantage les commerçants canadiens-français qui travaillent six jours par semaine⁷². De plus, le mouvement stipule que les commerçants juifs forcent leurs employés canadiens-français à travailler le dimanche ; par conséquent ces gens ne peuvent pas assister à l'office religieux du dimanche : « Pouvons-nous tolérer que ces individus se moquent ainsi de nos lois religieuses en obligeant des nôtres à travailler sept jours par semaine, sans qu'ils aient le temps, le dimanche, d'assister à la sainte messe⁷³ ». Adrien Arcand condamne aussi le privilège juif de travailler le dimanche. Le journaliste indique que ses partisans et lui sont prêts à faire violence aux Juifs qui oseront ouvrir leurs commerces le dimanche. Tout comme Arcand, la Ligue du dimanche va même jusqu'à critiquer le gouvernement qui ne se presse pas à prendre les mesures nécessaires pour enrayer ce fléau. C'est pourquoi le mouvement va de l'avant et demande au gouvernement l'abrogation de l'article 7 concernant le privilège juif de travailler le dimanche⁷⁴.

C'est Paul Sauvé, le député conservateur de Deux-Montagnes, qui demande au

71. A. Dupont, *Taschereau*, p. 169 ; P. Laverdure, *Sunday in Canada*, p. 114.

72. P. Laverdure, *Sunday in Canada*, p. 114.

73. Propos de Jean Dollard provenant du journal *La Croix* cités dans A. Dupont, *Taschereau*, p. 154.

74. P. Laverdure, *Sunday in Canada*, p. 116-118.

gouvernement de mettre un terme au privilège juif de travailler le dimanche. Pour ce faire, il présente en mai 1935 le projet de loi #194 demandant l'observation du dimanche dans la province. À son avis, il faut faire disparaître l'article 7 du chapitre 199 des statuts refondus de 1925. Grâce à son projet de loi, Sauvé désire mettre fin à cette exception qui favorise la communauté juive du Québec. Ayant l'appui unanime de la presse, le député conservateur explique que cette mesure ne cherche pas à attaquer les Juifs, mais qu'elle vise à faire respecter le repos dominical dans un pays et une province qui sont chrétiens et dont la législation a un caractère chrétien⁷⁵.

En tant que membre de la minorité juive, Bercovitch conteste la mesure de son homologue du Parti conservateur ; il croit qu'elle brime le droit des Juifs de pratiquer librement leur religion. Le député ne comprend pas pourquoi le gouvernement du Québec a déjà défendu la tolérance religieuse au Mexique alors qu'il ne la proclame pas sur son propre territoire. Étant donné que les Juifs font partis d'un groupe religieux qui n'est pas majoritaire dans la province, le gouvernement ne voit pas l'obligation de défendre leur droit de professer leurs coutumes religieuses. En d'autres mots, si le gouvernement réclame la tolérance religieuse au Mexique, il devrait démontrer le bon exemple en agissant de la même manière auprès de la minorité juive du Québec, selon Bercovitch. Ce dernier démontre que les États-Unis et la Grande-Bretagne possèdent la même loi. Même si cette loi n'existe pas dans les autres provinces canadiennes, celles-ci sont beaucoup plus tolérantes que le Québec;

75. BAC, MG27-IIC23, vol. 3 : *Scrapbook, 1921-1936*, « Court Will Decide if Province May Amend Lord's Day Bill », *The Montreal Daily Star* (3 mai 1935) ; « Court to Judge Lord's Day Bill », *The Montreal Gazette* (3 mai 1935) ; *Les débats de l'Assemblée législative, session 1935*, séance du 2 mai 1935.

elles respectent le travail des Juifs le dimanche en autant que ces gens chôment la veille. De plus, Bercovitch ne croit pas que ses coreligionnaires aient abusé de leur privilège de travailler le dimanche. Il prétend que ce sont surtout les Canadiens français qui violent davantage les lois de leur religion. Ces gens doivent d'abord donner l'exemple en respectant le repos dominical au lieu d'accuser les Juifs à tort et à travers. Bercovitch note que ce sont les Juifs qui ont été les premiers à introduire le commandement divin de la journée du repos durant la semaine. Ce sont d'ailleurs eux qui sont les plus fidèles à cette loi religieuse, au dire du député⁷⁶.

À ce sujet, le premier ministre Taschereau favorise la suppression du privilège accordé aux Juifs de travailler le dimanche. Il prétend que les Juifs qui s'établissent au pays sont déjà au courant des lois et des coutumes de la province. Par conséquent, ces gens doivent respecter ce que la majorité de la population du Québec respecte, c'est-à-dire le repos du dimanche. Cependant, le premier ministre ne veut entreprendre aucune mesure législative sans avoir consulté le pouvoir judiciaire. Il propose donc à l'Assemblée législative de porter la question devant la Cour d'appel. À la suite de sa proposition, la majorité des députés, dont Bercovitch, demandent au gouvernement de soumettre la question à la Cour d'appel afin de savoir si le gouvernement peut abroger l'article 7 de la loi de 1925⁷⁷. Même si le cas est soumis en octobre 1935, le verdict est seulement rendu en décembre, compte tenu de la campagne électorale qui s'est déroulée en novembre. La Cour d'appel permet au

76. *Ibid.*

77. *Ibid.*

gouvernement d'abroger l'article 7, ce qu'il fait en juin 1936⁷⁸.

Les réactions de *L'Action catholique* et du *Devoir* sont partagées au sujet du privilège juif de travailler le dimanche. D'abord, le journal d'allégeance catholique indique que le droit des Juifs de travailler le dimanche contribue à aggraver la situation actuelle ; celle-ci étant déjà empirée par l'industrie, le commerce et les amusements publics qui violent aussi le jour du Seigneur⁷⁹. Quant au *Devoir*, il est plus indulgent face à la question. Il croit que le privilège juif de travailler le dimanche n'a pas du tout l'ampleur qui laisse paraître, mais qu'il est plutôt limité par une série de conditions précises. Par conséquent, la loi doit continuer à être observée⁸⁰.

En somme, Peter Bercovitch s'affiche comme étant un fervent défenseur des droits de la minorité juive au Québec de 1922 à 1935. Le député travaille avec acharnement pour préserver les garanties scolaires des Juifs en matière d'éducation, c'est-à-dire celles contenues dans la loi de 1903. Tout au long de la crise, il désire prouver que les Juifs doivent continuer à recevoir un enseignement provenant des écoles protestantes, en plus d'avoir leur représentant à la Commission scolaire protestante. Il se montre toutefois en faveur d'écoles

78. A. Dupont, *Taschereau*, p. 171 ; P. Laverdure, *Sunday in Canada*, p. 118. Puisqu'il n'existe aucun document sur le sujet dans le fonds Peter Bercovitch et que les débats pour cette période ne sont pas encore disponibles, nous avons décidé de consulter *La Presse* et la *Montreal Gazette* afin de voir l'attitude de Bercovitch face à la suppression du privilège juif de travailler le dimanche. D'après les propos rapportés par ces deux journaux, Bercovitch ne s'est pas manifesté contre cette mesure.

79. Eugène L'Heureux, « Dimanche chrétien, dimanche païen », *L'Action catholique*, 28^e année, no 8751 (27 avril 1935), p. 4.

80. Omer Héroux, « Le privilège juif. La loi du dimanche et le débat d'hier », *Le Devoir*, vol. XXVII, no 103 (3 mai 1935), p. 1.

juives séparées si aucune entente ne peut être conclue entre les Juifs et les protestants. De plus, le député s'élève contre le projet de loi de 1931 puisqu'il réduit les pouvoirs de la Commission scolaire juive créée en 1930. Cette loi place les Juifs dans une situation d'insécurité, étant donné que les protestants peuvent mettre fin à l'entente en tout temps. Puis, Bercovitch tente de démontrer au gouvernement en 1932 que les Juifs ont droit au respect et à la reconnaissance comme tous les autres citoyens de la province, et ce, par son projet de loi contre la diffamation. Enfin, Bercovitch tente en 1935 de faire respecter l'article 7 de la loi de 1925 qui permet aux Juifs de travailler le dimanche. Ce n'est pas parce que les Canadiens français s'abstiennent de respecter le jour du repos que le gouvernement doit enlever aux Juifs le privilège de travailler le dimanche.

CONCLUSION

Après avoir prôné la justice sociale pour tous les Québécois à l'Assemblée législative de 1916 à 1922 et après avoir lutté pour les droits de la minorité juive de 1922 à 1935, Peter Bercovitch décide de demander un autre mandat à ses électeurs de Montréal-Saint-Louis lors des élections de l'automne 1935. Élu pour une sixième fois et par acclamation, le député d'origine juive, qui est membre d'un parti au pouvoir depuis des années, vit à compter de 1936 les derniers moments de sa carrière politique à Québec dans l'opposition.

La déconfiture du Parti libéral et le départ pour Ottawa

Les années 1935 et 1936 marquent le début d'une période difficile pour le Parti libéral du Québec et son premier ministre Louis-Alexandre Taschereau. D'abord, le parti souffre du départ de certains de ses jeunes députés qui ont décidé de fonder, sous Paul Gouin, l'Action libérale nationale¹. Mais, c'est qui est encore plus difficile pour les libéraux, c'est que le Parti conservateur et son chef Maurice Duplessis élaborent un plan d'action dans le but de faire tomber le gouvernement. En effet, le chef de l'opposition réussit à mettre la main sur des informations compromettantes qui démontrent que le gouvernement a dilapidé des fonds publics au cours de ses différents mandats. Afin de faire la lumière sur les abus du gouvernement, Duplessis décide de convoquer le 7 mai 1936 le Comité des comptes

1. L'Action libérale nationale va former une alliance avec le Parti conservateur de Maurice Duplessis lors des élections générales de l'automne 1935. Cette alliance sera très coûteuse pour les libéraux puisque ceux-ci perdront un bon nombre de sièges.

publics inactif depuis dix ans². Dans cette enquête, Taschereau demande à Bercovitch d'agir en tant qu'avocat principal de la défense du gouvernement. Lors des audiences, Bercovitch n'hésite pas à intervenir fréquemment pour maintenir Duplessis à l'intérieur des limites du comité³. Ses nombreuses interventions soulèvent l'indignation de l'auditoire. Plusieurs personnes vont même jusqu'à hurler « À bas les Juifs! » puisque Bercovitch s'évertue au nom du gouvernement à étouffer la vérité, selon *Le Devoir*⁴. Malgré ses talents juridiques, Bercovitch ne réussit pas à faire taire les calomnies dirigées contre son parti. À la suite des aveux des différents témoins, Duplessis réussit à démasquer la corruption du Parti libéral : hausses de salaires pour les parents et les candidats à la retraite, distribution de subventions statutaires surtout pour la colonisation, facturation frauduleuse, énormes contrats d'imprimerie accordés aux journaux du gouvernement, etc. Voyant l'impasse qui se dresse devant lui, Taschereau fait ce que Duplessis souhaite depuis le début : il dissout l'Assemblée législative le 11 juin 1936. Le premier ministre profite également de la situation pour remettre sa démission. Pour lui succéder, il nomme son ministre de l'Agriculture, Adélard Godbout⁵.

Au cours de la campagne électorale, l'Union nationale de Duplessis, parti politique nouvellement créé, se sert du scandale des comptes publics comme cheval de bataille, et ceci

2. René Durocher *et al.*, *Histoire du Québec contemporain*, tome 2 : *Le Québec depuis 1930*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1989 (1979), p. 134-135 ; Bernard Vigod, *Taschereau*, trad. de l'anglais par Jude Des Chênes, Sillery, Les Éditions du Septentrion, 1996 (1986), p. 320.

3. B. Vigod, *Taschereau*, p. 320.

4. Paul Anger, « L'alliance Bertrand-Bercovitch », *Le Devoir*, vol. XXVII, no 185 (10 août 1936), p. 1.

5. R. Durocher *et al.*, *Histoire du Québec contemporain*, p. 135 ; B. Vigod, *Taschereau*, p. 321 et p. 323.

dans l'espoir de remporter les élections. De son côté, Bercovitch ne se laisse pas abattre par les déboires de son parti. Il cherche toujours à obtenir un autre mandat de ses électeurs de Montréal-Saint-Louis. La controverse entourant les comptes publics ne semble pas affecter l'électorat juif de la circonscription puisque le *Canadian Jewish Chronicle* continue à croire que Bercovitch doit demeurer le représentant des Juifs à Québec. L'hebdomadaire souhaite que les Juifs le réélisent puisqu'il est désormais le seul député d'origine juive à l'Assemblée législative, étant donné que Joseph Cohen a dû démissionner pour fraude électorale à la suite des élections de 1935. De plus, le journal stipule que le député n'a jamais failli à sa tâche de représentant et qu'il obtient toujours le respect et la reconnaissance de tous les gens. Il est important de noter que Bercovitch n'est pas le seul candidat d'origine juive qui se présente dans Montréal-Saint-Louis ; il y a aussi Fred Rose, le candidat communiste. Cependant, la candidature de ce dernier n'attire aucunement l'attention des Juifs ; Rose incarne davantage les idées de son parti, un parti qui pourrait soulever l'hostilité envers la communauté juive, selon le *Canadian Jewish Chronicle*⁶. Ceci n'empêche pas le fait que Rose sera élu en 1943 dans la circonscription fédérale de Montréal-Cartier⁷.

Bien qu'il soit actif dans sa circonscription, Bercovitch se démène aussi dans

6. « Editorial Comment : The Provincial Elections », *The Canadian Jewish Chronicle*, vol. XXIV, no 13 (14 août 1936), p. 3. Dans sa brochure électorale, Bercovitch indique que la candidature d'un communiste est une menace pour la circonscription. Par conséquent, il invite l'électorat à ne pas voter pour Rose. BAC, MG27-IIIIC23, vol. 1, dossier : *To the Electors of St. Louis, 1936*.

7. En 1943, Fred Rose, dit Rosenberg, devient le premier député communiste élu à Ottawa. Sa carrière politique prend fin en 1945 lorsque les autorités l'arrêtent pour avoir agi comme espion au compte des Soviétiques.

Montréal-Laurier où se concentrent un bon nombre de Juifs⁸. Il tente de favoriser la candidature de Charles-Auguste Bertrand, le secrétaire provincial, à l'encontre de l'unioniste Zénon Lesage. Bercovitch cherche à convaincre l'électorat juif que Lesage est un antisémite puisqu'il a chaudement applaudi lorsque la foule a crié « À bas les Juifs! » durant l'audience du Comité des comptes publics. Il profite également de l'occasion pour défendre son parti, celui qui a affranchi les Juifs en 1832. Par conséquent, les libéraux doivent obtenir le soutien des Juifs lors de cette élection, au dire de Bercovitch⁹.

À la suite des élections, l'Union nationale est portée au pouvoir avec une forte majorité. Seuls 14 députés libéraux sont élus, dont Bercovitch qui remporte la course dans sa circonscription avec une forte majorité de 1251 votes¹⁰. Devenu maintenant membre de l'opposition pour la première fois dans sa carrière de député, Bercovitch va se désintéresser progressivement de la politique provinciale. Selon le *Canadian Jewish Chronicle*, le député n'apprécie guère être membre de l'opposition. Il se sent coincé entre un parti au pouvoir qui l'accuse à tort et à travers à cause de ses origines juives, et ses confrères libéraux qui dépendent de lui pour renforcer le parti. De plus, Bercovitch n'éprouve plus d'intérêt pour

8. Selon le recensement de 1931, les Juifs forment 51% de la population totale du quartier Laurier. Louis Rosenberg, *A Study of the Growth and Changes in the Distribution of the Jewish Population of Montreal*, Montréal, Canadian Jewish Congress, 1955, p. 35, coll. « Canadian Jewish Community Series », no 4.

9. BAC, MG27-IIIC23, vol. 4, dossier : *Scrapbook : Newspaper Clippings, Re-Election to Service in the House of Commons, 1936-1940*, « Bercovitch Holds Lesage Is Anti-Jew », *The Montreal Gazette* (10 août 1936). Il est important de noter que Bertrand réussit à défaire Lesage dans Montréal-Cartier lors de cette élection.

10. Claude Bouchard, *Les résultats électoraux depuis 1867*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1986, p. 162, coll. « Bibliographie et documentation », no 25.

les enjeux politiques soulevés à l'Assemblée législative¹¹. Malgré ce désintéressement, il agit tout de même comme critique officiel de l'opposition au moment de la déposition du budget de l'Union nationale. De plus, il intervient brièvement lors du débat sur la loi du cadenas en 1937. Même s'il endosse l'idée du gouvernement de combattre le communisme dans la province, le député craint que des innocents puissent souffrir de cette loi. Il croit que le gouvernement devrait bien définir à l'avance ceux qui pourraient être considérés comme des communistes¹².

En 1938, Bercovitch donne sa démission en tant que député provincial dans le but de se présenter à l'élection partielle de novembre 1938 dans la circonscription fédérale de Montréal-Cartier ; il s'agit du siège que Wilfrid Laurier lui a offert en 1915. Depuis le décès de Samuel W. Jacobs survenu en août 1938, Bercovitch est courtisé par des sympathisants libéraux fédéraux afin qu'il fasse le saut en politique fédérale¹³. Cependant, les libéraux du Québec ne désirent pas le voir quitter le parti ; ils tentent de le convaincre de demeurer député à Québec en lui rappelant que son aide sera précieuse et nécessaire pour défaire l'Union nationale aux prochaines élections. Bercovitch réplique à ses camarades en leur

11. « Jewry Mourns Passing of Peter Bercovitch, Distinguished Jewish Leader », *The Canadian Jewish Chronicle*, vol. XXX, no 33 (1^{er} janvier 1943), p. 6.

12. BAC, MG27-IIIC23, vol. 4, dossier : *Scrapbook, 1936-1940*, « Les députés font l'unanimité contre le communisme », *Le Soleil* (18 mars 1937) ; « Duplessis Anti-Communist Bill Received Third Reading », *The Montreal Daily Star* (18 mars 1937) ; « Quebec Passes Anti-Reds Bill », *The Montreal Gazette* (18 mars 1937).

13. Selon une lettre anonyme, Bercovitch voulait à tout prix la nomination libérale officielle pour l'élection partielle. Il s'est même rendu à Ottawa pour la demander à Mackenzie King. Afin de démontrer qu'il méritait cette nomination, Bercovitch s'est servi des lettres de Wilfrid Laurier comme références, c'est-à-dire celles lui demandant d'être candidat libéral en 1915. ACJC, P0014, dossiers : *Peter Bercovitch, 1916-1943*, Anonyme, « Memorandum for the Prime Minister : Re Cartier By-Election », 20 septembre 1938.

disant :

You long to be good to me? For twenty years I sat as a Liberal in a Liberal Legislature. You said I was a fine fellow ; that I had experience and qualifications for better services. When you wanted a provincial treasurer, I couldn't have it. I was no longer a Liberal ; I was a Jew. When you needed me to fight for the party before the Duplessis public accounts committee, then I was no more a Jew ; I was a Liberal. And when you wanted me to flay a Duplessis budget, I was also no longer a Jew ; again I was a Liberal¹⁴.

Bien qu'il soit possible pour un membre de la minorité juive d'être élu député à l'Assemblée législative du Québec à compter de 1916, les postes prestigieux au sein du gouvernement demeurent toutefois inaccessibles durant les années 1920 et 1930. En effet, Taschereau n'accorde pas à Bercovitch le poste de trésorier provincial au moment où il doit, selon la tradition¹⁵, nommer un anglophone protestant dans son cabinet à la suite des élections de 1931. Le geste de Taschereau est difficile à comprendre puisque le premier ministre a de la reconnaissance et du respect envers son député. Il apprécie aussi le dévouement de Bercovitch ; il en vante d'ailleurs les mérites lors de la visite d'un groupe de Juifs venus à Québec dans le cadre de l'affaire des écoles juives : « Send us ten more Bercovitches and we'll be satisfied¹⁶ ». D'autant plus que Bercovitch possède toutes les qualités requises pour occuper une telle fonction : l'expérience politique, la compétence au niveau des finances et bien entendu le respect de tous les citoyens. De plus, la langue anglaise est sa langue maternelle. Même si le *Canadian Jewish Chronicle*, le *Montreal Daily*

14. BAC, MG27-IIIC23, vol. 4, dossier : *Scrapbook, 1936-1940*. Les propos de Bercovitch sont cités dans l'éditorial d'Ashley Cooper, « Frankly Speaking », *The Montreal Gazette* (5 octobre 1938).

15. Selon Bernard Vigod, le premier ministre Taschereau « voyait la coutume de nommer un trésorier anglophone comme un symbole de bonne volonté ». B. Vigod, *Taschereau*, p. 134.

16. « The Provincial Elections », *The Canadian Jewish Chronicle*, vol. IX, no 35 (3 février 1923), p. 3.

Star, le *Montreal Herald*¹⁷ et les organisations ouvrières¹⁸ manifestent en faveur de la nomination de Bercovitch au poste de trésorier provincial, Taschereau décide, à la suite d'une longue réflexion, de nommer Ralph Stockwell. Cette nomination se fait en octobre 1932, soit plus d'un an après les élections générales de 1931. Il est permis de croire que Bercovitch n'ait pas été choisi puisqu'il est d'origine juive : la population de l'époque n'est sans doute pas prête à accorder à un Juif une telle faveur. Il faut aussi ajouter que Bercovitch a parfois dérivé de la ligne du parti en s'élevant contre son gouvernement, comme dans le cas de la Commission des liqueurs en 1921. Le fait que Bercovitch ait déjà défié son gouvernement peut sans doute agacer Taschereau. De plus, il est possible de penser que Bercovitch n'était pas le premier choix du premier ministre. S'il l'avait été, il l'aurait nommé sans hésitations¹⁹.

L'attitude de Taschereau déçoit Bercovitch. Lors d'un rassemblement, le député indique à son auditoire qu'il refuserait le poste si jamais Taschereau le lui accordait ; il

17. BAC, MG27-IIIC23, vol. 3 : *Scrapbook on Bercovitch Legal and Political Activities in the Quebec National Assembly, 1921-1936*. Il s'agit des articles suivants : « A Suitable Testimonial to a Century of Jewish Emancipation in Quebec » et « *Montreal Star* Warmly Supports Peter Bercovitch, M.L.A. » dans *The Canadian Jewish Chronicle* (18 septembre 1931) ; « Provincial Treasurership », *The Montreal Herald* (17 septembre 1931) ; « Mr. Taschereau - What of It? », *The Canadian Jewish Chronicle* (25 septembre 1931). Il est important de noter que le premier ministre n'a jamais voulu répondre au *Montreal Herald* qui cherchait à savoir si Bercovitch était un candidat potentiel au poste de trésorier provincial. Voir *Ibid.*, « Taschereau Tells Questions Are Impertinent », *The Montreal Herald* (31 octobre 1931).

18. BAC, MG27-IIIC23, vol. 1, dossier : *Correspondence, 1930-1937*. Il y a un membre d'une organisation ouvrière de Montréal qui a adressé une lettre au premier ministre Taschereau indiquant que les ouvriers appuyaient la nomination de Bercovitch au poste de trésorier provincial. Lettre de ? à Louis-Alexandre Taschereau, 17 septembre 1931.

19. Il faudra attendre jusqu'aux années 1970 pour qu'un Juif soit enfin nommé ministre au Québec. Le premier Juif à accéder au cabinet des ministres sera Victor Goldbloom. Ce dernier occupera les portefeuilles des Affaires municipales et de l'Environnement sous Robert Bourassa.

prétend qu'un candidat à un poste de cabinet devrait être choisi selon ses compétences et non selon sa religion ou ses origines. Même s'il croit que les mentalités doivent évoluer au Québec, Bercovitch mentionne que les Juifs n'ont pas l'habitude de briser les traditions du pays dans lequel ils vivent. De plus, il tient à préciser que ses coreligionnaires ne font pas de distinction raciale ou de religion lorsqu'il est temps d'élire un député dans leur circonscription. Ce n'est pas parce qu'un Juif sollicite leurs votes qu'automatiquement ils vont voter pour lui. Les Juifs votent simplement pour le meilleur candidat, comme c'est le cas dans la circonscriptions de Laurier²⁰. Ainsi, Bercovitch quitte Québec pour Ottawa à la suite de son élection par acclamation dans Montréal-Cartier le 7 novembre 1938, en gardant en mémoire ce triste moment de sa carrière politique provinciale²¹.

La participation d'un membre de la minorité juive à la démocratie québécoise

Bien qu'il soit issu d'un groupe minoritaire, Peter Bercovitch réussit à compter de 1916 à se tailler une place au sein de la démocratie québécoise, et il parvient à préserver son siège sans difficulté à l'Assemblée législative au fil des années. Même si les Juifs ne forment pas le groupe majoritaire dans la circonscription de Montréal-Saint-Louis au moment de sa première élections en 1916, c'est surtout grâce à leur appui que Bercovitch réussit à demeurer

20. BAC, MG27-IIIC23, vol. 3 : *Scrapbook, 1921-1936*, « Bercovitch Says Government Should Ignore Religious Differences », *The Canadian Jewish Review* (31 octobre 1931) ; « Race and Creed in Politics Deplored », *The Montreal Daily Star* (30 octobre 1931) ; « Bercovitch Makes Strong Attack on Race Distinctions », *The Montreal Gazette* (30 octobre 1931) ; « Bercovitch Refuses To Be Minister », *The Montreal Herald* (30 octobre 1931) ; ACJC, P0014, dossiers : *Peter Bercovitch, 1916-1943*, « M. Bercovitch n'accepterait pas », *Le Devoir* (30 octobre 1931).

21. La circonscription de Montréal-Saint-Louis continuera d'élire un représentant d'origine juive dans les années qui suivent le départ de Bercovitch. Il y aura, entre autres, l'unioniste Louis Fitch de 1938 à 1939, ainsi que le libéral Maurice Hartt de 1939 à 1947.

22 ans député libéral à Québec. Il va s'en dire que l'importance démographique des Juifs et leur concentration dans le quartier Saint-Louis permet l'élection d'un représentant juif dès les années 1910. En effet, cette population ne cesse d'augmenter au cours des années grâce à l'immigration et aux naissances ; les Juifs en viennent à former la majorité de la circonscription de Montréal-Saint-Louis au tournant des années 1930. Il n'est donc pas étonnant de voir que Bercovitch ait ciblé cette circonscription afin de percer sur la scène politique québécoise. Il faut aussi préciser que le personnage possède une grande visibilité au sein de la communauté juive : il est impliqué dans sa collectivité, en plus d'être l'avocat de certaines organisations ouvrières, dont celles de la confection.

Soumis avant tout à un électorat juif, Bercovitch cherche toutefois à projeter l'image du candidat qui est prêt à défendre les intérêts de toutes les classes sociales et de tous les citoyens, peu importe leur origine ou leur religion ; il ne désire pas que sa campagne électorale reflète sa judéité. Il le fait dans le but de gagner la confiance de l'ensemble de l'électorat, particulièrement celle des Canadiens français, étant donné que ceux-ci forment le groupe majoritaire dans la circonscription lors de l'élection de 1916. Sa première élection prouve que cette communauté lui accorde sa confiance puisque Bercovitch défait son adversaire, un Canadien français, avec une forte majorité. Il est important de noter que l'accession de Bercovitch à la vie politique québécoise ne semble pas avoir créé de remous dans la province. Le nouveau député est bien accueilli par les membres des deux partis politiques à l'Assemblée législative. En plus, Bercovitch s'exprime librement à la Législature sur des enjeux qui retiennent son attention, et ceci sans que ses confrères se

moquent de ses origines juives.

La carrière politique de Bercovitch à l'Assemblée législative du Québec est caractérisée par deux éléments importants. D'abord, il faut parler de son orientation politique qui peut sembler ambiguë : d'un partisan dévoué aux causes qui intéressent les Québécois, il passe à un ardent défenseur des droits de la communauté juive. Lorsqu'il est élu en 1916, le député juif n'entreprend pas sa carrière politique en bombardant le gouvernement de demandes excessives pour la collectivité juive. Il désire tout simplement participer activement aux débats, au même titre que les députés canadiens-français et canadiens-anglais. Il veut prouver à ses confrères qu'un membre issu d'une minorité peut aussi s'intéresser aux grands enjeux sociopolitiques du Québec. Puisque Bercovitch accorde de l'importance à tout ce qui touche à la justice sociale, il n'est pas surprenant de le voir intervenir dans les débats concernant l'admission des femmes au Barreau, l'instruction obligatoire, l'augmentation des tarifs des loyers et les organisations ouvrières. De plus, sa volonté de défendre les droits des Québécois l'amène parfois à s'élever contre son propre gouvernement, comme c'est le cas au sujet des licences d'alcool, de la prohibition et de la Commission des liqueurs. Ainsi, de 1916 à 1922, Bercovitch s'affiche comme étant un partisan des droits de tous les citoyens et de toutes les classes, et ceci sans distinctions. Le député désire que les droits des individus ne soient pas brimés par les projets de loi qui sont présentés à la Législature.

Cette volonté qu'a Bercovitch de se porter à la défense des droits de tous l'amène à réagir envers les injustices qui sont faites à l'endroit de la minorité juive au Québec. Étant

lui-même d'origine juive, il ne peut pas demeurer indifférent face à des situations qui portent préjudices aux droits de ses coreligionnaires. Bref, durant la période qui englobe les années de 1922 à 1935, le député travaille d'arrache-pied afin de préserver les droits constitutionnels des Juifs au Québec. D'abord, Bercovitch intervient au moment où la question des écoles juives fait surface au cours des années 1920 ; il cherche à préserver les garanties scolaires des Juifs, telles que reflétées par la loi de 1903. Il lutte pour que les enfants juifs soient traités de la même façon que les enfants protestants. Le député se montre toutefois en faveur d'une Commission scolaire juive séparée si aucun accord n'est possible avec les protestants. De plus, il veut préserver les droits de la nouvelle Commission scolaire juive créée en 1930, des droits qu'elle se voit en partie amputer en 1931. Bercovitch se bat aussi pour les droits constitutionnels des Juifs en 1932 : il cherche à protéger sa communauté de la diffamation. Par son projet de loi, le député veut montrer que la population juive a droit à la reconnaissance et au respect, au même titre que les citoyens canadiens-français et canadiens-anglais de la province. Puis, Bercovitch intervient en 1935 pour assurer le maintien de l'article 7 de la loi de 1925 qui permet aux Juifs de travailler le dimanche. À son avis, le fait que certains Canadiens français ne fréquentent pas la messe le dimanche ne doit pas être une raison suffisante pour abolir l'article 7.

Ainsi, la carrière politique de Bercovitch à l'Assemblée législative du Québec est d'abord centrée sur le peuple québécois. Le député plaide en faveur des intérêts de tous, puis il se consacre à ses coreligionnaires afin qu'ils aient les mêmes privilèges que les autres individus de la province. Le parcours politique de Bercovitch à Québec est également

caractérisé par le fait que le député perçoit plus facilement que ses confrères les injustices sociales, de même que les affronts faits à la minorité juive. Des exemples qui illustrent la sensibilité de Bercovitch sont perceptibles au moment de l'adoption ou du refus des projets de loi qui lui tiennent à coeur.

Au sujet de la justice sociale, Bercovitch promeut l'adhésion des femmes à la profession juridique. Selon lui, les femmes détiennent une place importante dans la société à cause de la guerre ; elles doivent donc être considérées sur un même pied d'égalité que les hommes. Les autres membres du gouvernement ont une toute autre opinion par rapport à ce sujet. Ils entretiennent encore de vieilles mentalités et refusent le projet de loi sur l'admission des femmes au Barreau. De plus, Bercovitch intervient fréquemment en faveur du respect des droits des détenteurs des licences d'alcool ; il est conscient que certains d'entre eux verront leurs revenus s'amoindrir à la suite de l'adoption d'un projet de loi limitant les permis, ce qu'il trouve injuste. Il sait aussi que d'autres n'auront pas accès à une compensation, ce qui est, à son avis, inacceptable. Il refuse également la prohibition car il croit que cette mesure est une atteinte à la liberté des individus. Puis, il s'élève contre les articles portant sur les tarifs, les infractions et le retrait des licences, étant donné que ces mesures empiètent sur les droits des individus. En ce qui a trait à la Commission des liqueurs, il condamne certains articles de la loi qui sont trop draconiens : la liste noire, le refus de transférer les licences dans toutes autres circonstances que le décès, l'augmentation du coût des licences des brasseurs, le droit de refuser la vente d'alcool, l'arrestation de l'employeur pour les infractions commises par son employé ou par son prédécesseur et le

dépôt pour aller en à l'appel. Malgré ses interventions répétées pour favoriser les individus, Bercovitch ne parvient pas à sensibiliser le gouvernement sur les différents projets de loi qui portent sur l'alcool. Il est important d'ajouter que Bercovitch ne réussit pas à convaincre le gouvernement d'adopter sa loi contre l'augmentation des tarifs des loyers, une loi qui cherche à protéger les travailleurs de la cupidité de certains propriétaires de logements. Quant aux organisations ouvrières internationales, il croit qu'elles servent aux revendications légitimes des ouvriers ; par conséquent, elles doivent être tolérées. De son côté, l'Assemblée législative prétend que ces organisations ouvrières sont une menace pour la province. Elle vote donc majoritairement pour une législation en faveur de l'incorporation des organisations ouvrières québécoises, de même que pour l'élaboration de lois plus sévères contre les grévistes. Enfin, Bercovitch s'objecte à l'instruction obligatoire puisque celle-ci brimerait les droits des parents.

Bref, Bercovitch semble plus préoccupé que ses confrères par les questions qui touchent à la justice sociale ; il en va de même pour ce qui a trait aux droits de la minorité juive au Québec. D'abord, Bercovitch travaille avec acharnement afin de s'assurer que les garanties scolaires acquises lors de la loi de 1903 continuent à être respectées. Même si le gouvernement se montre favorable à assurer une éducation aux enfants juifs et qu'il approuve la création d'une Commission scolaire juive en 1930, il réduit tout de même les pouvoirs de la nouvelle Commission scolaire en 1931 par l'adoption d'un nouveau projet de loi. Par conséquent, Bercovitch se dresse contre cette nouvelle mesure qui, selon lui, place les Juifs dans une position d'insécurité ; ces gens n'auront plus le pouvoir de fonder leurs propres

écoles en cas de mésentente avec les protestants. De plus, ils ne sont toujours pas représentés par un des leurs au Conseil de l'Instruction public, ce qui choque le député. En 1932, Bercovitch tente de sensibiliser le gouvernement à l'importance d'adopter une législation qui empêcherait les publications diffamatoires contre n'importe quelle nationalité ou religion. Bien qu'il sympathise avec les Juifs, le premier ministre s'oppose au projet de loi de Bercovitch, ce que fait aussi la majorité des députés. Puis, la même chose se produit en 1935 lorsque Bercovitch tente de protéger le droit des Juifs de travailler le dimanche. Le député ne parvient pas à convaincre ses confrères que les Juifs ne doivent pas souffrir du fait que les Canadiens français ne respectent pas toujours leur jour de repos.

Il faut préciser que les grands enjeux juifs des années 1920 et 1930 ne retiennent pas seulement l'attention de Bercovitch et celle des députés de l'Assemblée législative ; ils suscitent aussi l'intérêt des milieux catholiques et nationalistes. Ces derniers ne cachent pas l'idée qu'ils approuvent jusqu'à un certain point la création d'une Commission scolaire juive en 1930, mais en autant que le caractère chrétien du système d'éducation soit protégé dans la province. Bien qu'ils acceptent le principe d'une commission scolaire pour la communauté juive montréalaise, les milieux catholiques et nationalistes manifestent toutefois leur mécontentement face au projet de loi contre les publications diffamatoires ; ils y voient une demande de privilège supplémentaire pour les Juifs, ce qui leur est inacceptable. Quant au privilège juif de travailler le dimanche, leur opinion est partagée sur le sujet. La hiérarchie catholique, par l'intermédiaire de *L'Action catholique*, croit que le travail des Juifs le dimanche ne fait qu'empirer la situation actuelle, tandis que les nationalistes, par l'entremise

du *Devoir*, prétendent que ce phénomène n'a pas du tout l'ampleur que lui donnent certaines personnes.

Les réserves de ces groupes de personnes face aux grandes questions qui touchent la collectivité juive durant l'entre-deux-guerres peuvent laisser paraître une certaine méfiance envers les Juifs, d'autant plus qu'elles sont répercutées dans la presse. Même s'ils sont réticents face aux Juifs, les nationalistes ne sont pas des antisémites de la trempe d'Adrien Arcand et de ses partisans. Ils n'ont jamais osé attaqué férocelement les Juifs, et ce comme l'a fait à plusieurs reprises Arcand durant cette période. Il est important de noter que les nationalistes ont très peu de contacts avec des individus d'origine juive, même avec ceux qui, comme Bercovitch, possèdent un statut important dans la société québécoise. Ainsi, l'absence de liens entre les deux groupes peut empêcher les nationalistes, entre autres, de bien connaître les besoins et les aspirations de la communauté juive.

Tout compte fait, il est possible pour un membre de la minorité juive de participer à la démocratie québécoise durant la période de l'entre-deux-guerres. Le parcours politique de Bercovitch à l'Assemblée législative du Québec nous montre toutefois qu'il est plus difficile pour un député d'origine juive d'aspirer à l'universalité du mandat politique. Étant anglophile, Bercovitch préfère devenir le représentant d'une circonscription dans laquelle il y a une importante population juive de langue et de culture yiddish, sans doute pour faciliter son entrée en politique provinciale. Son choix de se présenter dans un quartier juif ne l'empêche pas de s'afficher comme le représentant de toutes les classes sociales et de tous les citoyens, quelque soit leur origine ou leur religion. Ses discours de 1914 et de 1916 dans

le cadre des élections générales, de même que ses premières interventions à la Législature du Québec en faveur de la justice sociale le confirment. Mais, sa décision de solliciter des votes dans une circonscription à forte concentration juive l'amène à prendre position sur des enjeux importants qui briment les droits constitutionnels des Juifs au Québec, et ceci dès son deuxième mandat. Ainsi, Bercovitch doit jongler entre cette volonté d'être un simple représentant québécois et entre celle d'être le porte-parole de ses coreligionnaires.

Bien qu'il soit possible pour Bercovitch de participer à la vie politique québécoise à compter de 1916, il faut préciser que cette participation reste toutefois limitée. En effet, des circonstances amènent le député à intervenir en faveur des droits de la minorité juive, ce qui fait qu'il est rapidement associé aux intérêts de la communauté juive au cours des années 1920 et 1930. Ainsi, le député ne peut pas aspirer à obtenir un poste de ministre au sein du gouvernement de Taschereau en 1931, et ceci même s'il y a un mouvement qui appuie ouvertement sa nomination au poste de trésorier provincial. En somme, Bercovitch a avant tout voulu être un député québécois aux yeux de ses confrères politiques. Néanmoins, sa lutte pour préserver les droits de la minorité juive durant une bonne partie de sa carrière politique provinciale reflète bien le rôle qui lui avait été confié par ses coreligionnaires en 1914, c'est-à-dire celui d'être le porte-parole des Juifs à l'Assemblée législative du Québec.

ANNEXE 1

**RÉSULTATS ÉLECTORAUX DANS MONTRÉAL-SAINT-LOUIS,
1916-1936**

Année	Nom	Allégeance	Votes	Majorité
1916	Bercovitch, Peter	Libéral	2098	937
	Pigeon, Albert-Pierre	Libéral	1161	
1919	Bercovitch, Peter	Libéral	—	—
1923	Bercovitch, Peter	Libéral	2201	1579
	Goyer, Joseph-Alfred	Libéral indépendant	622	
	Chalifoux, Arthur-Alfred-Adolphe	Libéral	69	
1927	Bercovitch, Peter	Libéral	1858	492
	Fitch, Louis	Conservateur	1366	
1931	Bercovitch, Peter	Libéral	2789	2077
	Archambault, Louis-Henri	Conservateur	712	
	Rombach, Nathan	Ouvrier indépendant	65	
1935	Bercovitch, Peter	Libéral	—	—
1936	Bercovitch, Peter	Libéral	2024	1251
	Gravel, Louis-Gédéon	Union nationale	773	
	Rosenberg dit Rose, Fred	Communiste	578	
	Cuerrier, Éphrem-J.	Union nationale indépendant	65	

Source : Claude Bouchard, *Les résultats électoraux depuis 1867*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1986, p. 162, coll. « Bibliographie et documentation », no 25.

ANNEXE 2

**POURCENTAGE DE JUIFS PAR RAPPORT À LA POPULATION TOTALE
DANS CHAQUE QUARTIER MONTRÉALAIS SELON LES RECENSEMENTS
DE 1901 À 1931**

Quartiers	1901	1911	1921	1931
Laurier	—	3,3	13,2	51,0
Saint-Michel	—	—	—	39,0
Saint-Louis	10,8	37,4	40,8	54,9
Mont-Royal	—	—	—	2,7
Saint-Jean-Baptiste	0,5	14,0	30,0	34,3
Notre-Dame-de-Grâce	—	0,1	2,2	7,0
Saint-Jean	—	—	—	2,3
A) Saint-Antoine	1,8	—	—	—
Saint-André	—	1,8	2,9	2,8
Saint-Laurent	9,7	30,9	24,0	6,6
Saint-Georges	—	3,2	2,4	2,3
B) Ouest	1,6	3,5	—	—
Moncalm	—	—	—	4,7
Crémazie	—	—	—	3,6
Lafontaine	—	1,6	2,2	3,5
Saint-Joseph	—	2,8	1,9	1,4
Mercier	—	—	—	*
Saint-Édouard	—	—	—	0,8
Villeray	—	—	—	0,4
Saint-Denis	0,1	2,5	2,9	1,3

Quartiers	1901	1911	1921	1931
Sainte-Anne	1,8	4,3	3,0	1,3
Ahuntsic	—	*	1,2	0,5
Delorimier	—	*	1,9	0,1
Rosemont	—	—	—	0,1
Saint-Eusèbe	—	—	—	0,1
Sainte-Cunegonde	0,2	0,6	—	0,8
Sainte-Marie	0,2	0,2	0,5	0,4
Saint-Gabriel	0,2	0,3	0,5	0,4
Papineau	—	0,8	0,6	0,5
Hochelaga	0,1	0,2	0,1	0,1
Maisonnette	—	0,2	0,1	0,1
Bourget	—	—	—	0,2
Préfontaine	—	—	—	0,1
Ville-Marie	—	—	—	0,5
Saint-Paul	—	0,2	—	0,1
Saint-Jacques	0,5	1,0	0,6	0,1
C) Est	0,7	—	—	—
C) Centre	2,3	—	—	—

A) Divisé en 1906 et fusionné aux quartiers Saint-Jacques, Saint-André et Saint-Georges.

B) Fusionné au quartier Saint-Georges en 1916.

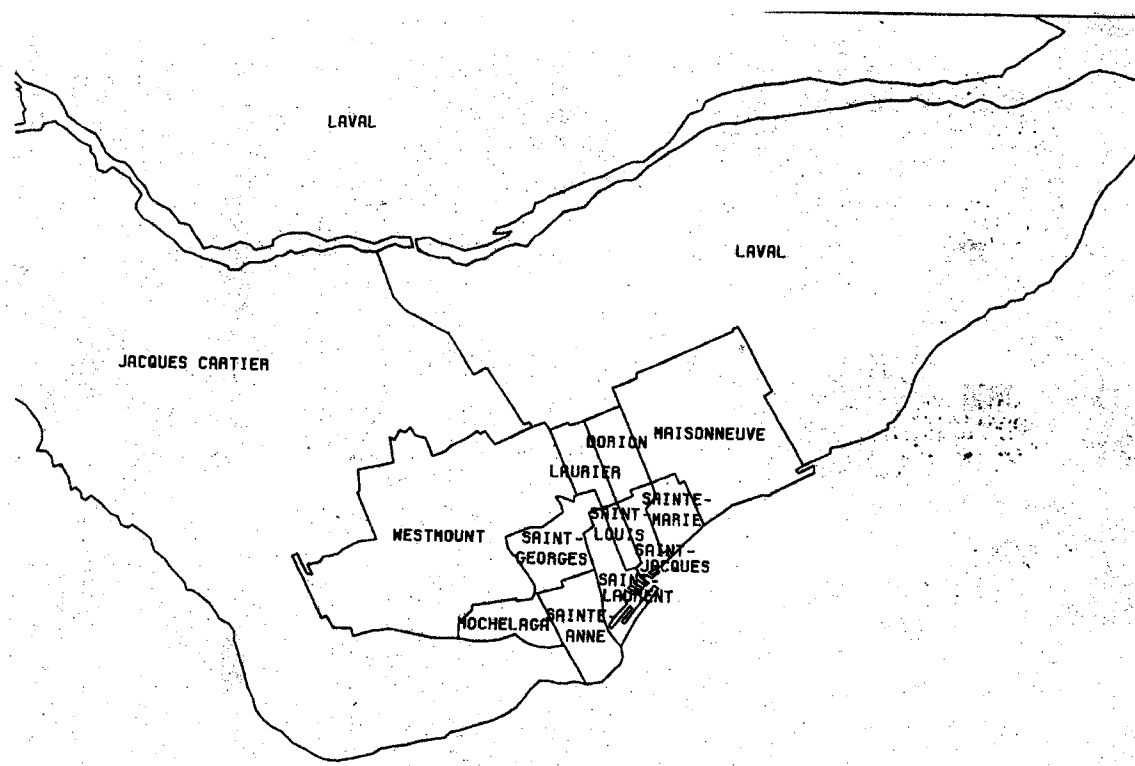
C) Fusionné au quartier Saint-Jacques en 1916.

* Moins de 0,1%

Source : Louis Rosenberg, *A Study of the Growth and Changes in the Distribution of the Jewish Population of Montreal*, Montréal, Canadian Jewish Congress, 1955, p. 35, coll. « Canadian Jewish Community Series », no 4.

ANNEXE 3

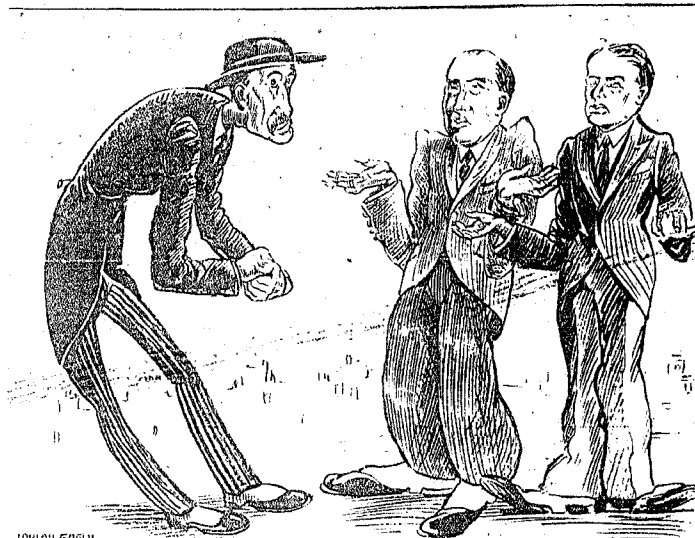
LES CIRCONSCRIPTIONS MONTRÉALAISES EN 1916



Source : Pierre Drouilly, *Atlas des élections au Québec, 1867-1985*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1989, p. 184, coll. « Bibliographie et documentation », no 32.

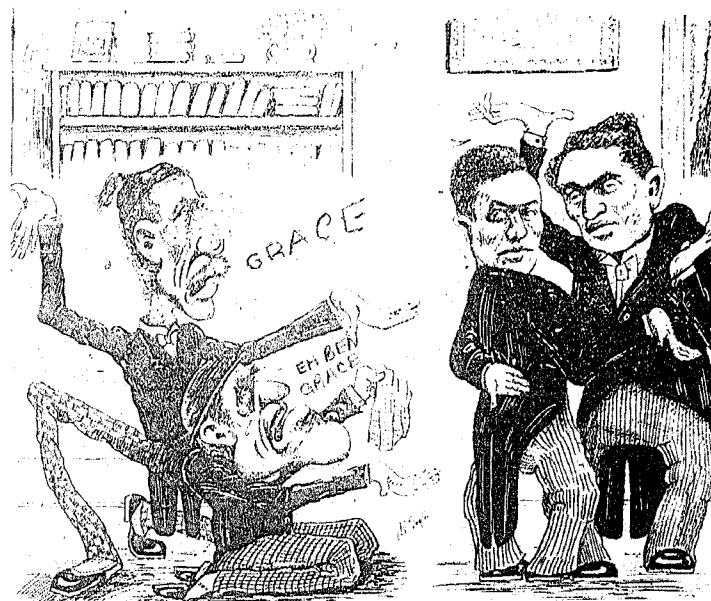
ANNEXE 4

LES CARICATURES D'ADRIEN ARCAND SUR PETER BERCOVITCH



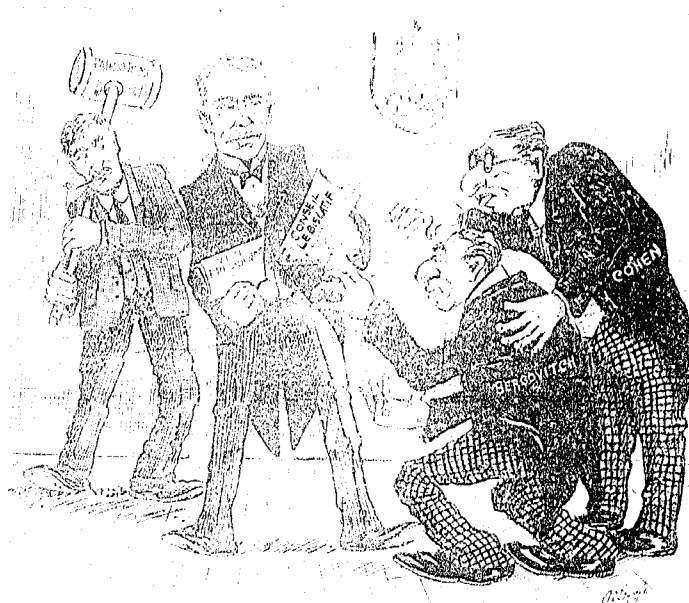
Le premier ministre des Juifs au Canada

Source : *Le Goglu*, vol. 1, no 34 (28 mars 1930), p. 3.



Pourvu que la fierté juive soit satisfaite

Source : *Le Goglu*, vol. 1, no 36 (11 avril 1930), p. 1.



Petits billets que Taschereau ne doit pas laisser prendre par les Juifs

Source : *Le Goglu*, vol. 3, no 9 (2 octobre 1931), p. 3.



Beder Bercovitch ne joue pas toujours le même rôle

Source : *Le Goglu*, vol. 3, no 28 (12 février 1932), p. 5.



Les mains impures du Juif tentent encore de salir Mlle Québec

Source : *Le Goglu*, vol. 3, no 29 (19 février 1932), p. 3.



Les boucs émissaires d'Israël font bien leur travail

Source : *Le Goglu*, vol. 4, no 23 (20 janvier 1933), p. 6.

ANNEXE 5

BROCHURE ÉLECTORALE, 1927

ÉLECTIONS GÉNÉRALES PROVINCIALES 1927
 — DIVISION ST-LOUIS —
 (MONTREAL)



*"Je dois la multitude
 de mes amis
 à mon respect de
 toutes les races,
 de toutes les classes,
 et de toutes les
 religions."*

*"Je dois mes succès
 passés et je devrai
 mes succès futurs à
 mon attachement
 pour les causes justes
 des canadiens de
 toute dénomination".*

Le candidat libéral Peter Bercovitch

A MES ÉLECTEURS

Messieurs,

Ma conception d'un manifeste électoral, c'est qu'il doit être la revue succincte, mais sincère, précise et claire de l'œuvre de votre mandataire; et l'engagement loyal d'accomplir fidèlement un programme défini d'intérêt général pour votre commune prospérité.

J'invoque mon passé en garantie de l'avenir et vous invite à étudier ce manifeste et à le conserver, en gage de ma haute estime d'abord, et de mes activités patriotiques comme de mon dévouement futurs.

Peter Bercovitch

Source : BAC, MG27-IIIC23, vol. 1, dossier : *Copies of Bill Introduced By Peter Bercovitch, 1927-1938.*

ANNEXE 6

ANNONCES ÉLECTORALES, 1931 ET 1936

Source : *Keneder Odler*, vol. 25, no 191
(17 août 1931), p. 7.

מאמ-מיטינג

13 גונסטען

פיטער בערקאוויטש ק.ה.

ליבעראלער קאנדידאט אין

סם. לואיס דייוויזשען

דיזע פארטיי

מיטוואך אווענט 19טן

8.15 אויפער אווענט

— זי —

טויטען פרינץ אדמור האל

אונטערן פארדיין פון דר. מאקס ווייסמאן

די פאליטישע רעדער וועלען אנדערשן דעם סאבאט

א. ה. סאנער, ק.ה.
דו. דו. ספעקטאר

ס.וו. דושיקאבס, ק.ה. מ.פ.
ב. סטייערמאן, און אנדערע

[illegible]

Source : *Keneder Odler*, vol. 30, no 179 (3 août 1936), p. 6.

BIBLIOGRAPHIE

Sources

Archives du Congrès juif canadien

P0014, Fonds Peter Bercovitch

Dossiers : *Peter Bercovitch, 1916-1943.*

Bibliothèque et Archives Canada

MG26 G, Fonds Wilfrid Laurier

Volume 434, bobine C840, p. 116039-116040.

MG27-IIIC23, Fonds Peter Bercovitch

Volume 1, dossiers : *Correspondence : Wilfrid Laurier to Peter Bercovitch, 1915-1916 ; Correspondence, 1930-1937 ; Newspaper Clippings, Newspaper Translations Printed - Election Material, By-Election in the Riding of Cartier in 1938 ; Copies of Bill Introduced by Peter Bercovitch, 1927-1938 ; Address to the Electors of St. Louis, 1936.*

Volume 2, William Nadler, *Protestant-Jewish School Question*, Montréal, s.é., 1925, 420 p.

Volume 3, *Scrapbook on Bercovitch Legal and Political Activities in the Quebec National Assembly, 1921-1936.*

Volume 4, dossiers : *Scrapbook on Bercovitch Legal and Political Activities in the Quebec National Assembly, 1911-1919 ; Scrapbook : Newspaper Clippings, Re-Election to Service in the House of Commons, 1936-1940 ; Peter D. Meltzer, Peter Bercovitch, 1879-1942, 1973, 91 p.*

Recensements canadiens et registres juifs des synagogues du Québec

EKER, Glen. *Index of Jews Resident in the Province of Quebec According to the 1861 to 1901 Censuses of Canada.* Toronto, The Ontario Genealogical Society, 2004, 255 p.

PEPIN, Jean-Pierre-Yves et Sébastien ROBERT. *Registres juifs du Québec, de l'origine à*

1942 : villes de Montréal, Québec, Lachine, Outremont, Sherbrooke. [CD-ROM], Longueuil, Diffusion généalogique Pepin, 2005.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Collection numérique

« H. Bercovitch, 1884-1908 ». *L'annuaire Lovell de Montréal et sa banlieue (1842-1999)*. Montréal, J. Lovell, collection numérique, [en ligne], 2005,
[<http://bibnum2.banq.qc.ca/bna/lovell/index.html>] (19 février 2006).

Publications du gouvernement du Québec

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Les débats de l'Assemblée législative, session 1916. texte établi par Gilles Gallichan, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 14^e législature, 1^{re} session, séances du 23 novembre 1916, [en ligne], 2002,
[<http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1411se/index/seance.asp?se=161123>]
(21 septembre 2006) ; 6 décembre 1916, [en ligne], 2002,
[<http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1411se/index/seance.asp?se=161206>]
(21 septembre 2006) ; 20 décembre 1916, [en ligne], 2002,
[<http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1411se/index/seance.asp?se=161220>]
(7 novembre 2005).

Les débats de l'Assemblée législative, session 1917-1918. texte établi par Richard Ouellet, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 14^e législature, 2^e session, séance du 7 février 1918, [en ligne], 2003,
[<http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1412se/index/seance.asp?se=180208>]
(7 novembre 2005).

Les débats de l'Assemblée législative, session 1919. texte établi par Gilles Gallichan, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 14^e législature, 3^e session, séances du 29 janvier 1919, [en ligne], 2003,
[<http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1413se/index/seance.asp?se=190129>]
(21 septembre 2006) ; 19 février 1919, [en ligne], 2003,
[<http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1413se/index/seance.asp?se=190219>]
(21 septembre 2006) ; 4 mars 1919, [en ligne], 2003,
[<http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1413se/index/seance.asp?se=190304>]
(21 septembre 2006) ; 12 mars 1919, [en ligne], 2003,
[<http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1413se/index/seance.asp?se=190312>]

(21 septembre 2006) ; 13 mars 1919, [en ligne], 2003,
[\[http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1413se/index/seance.asp?se=190313\]](http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1413se/index/seance.asp?se=190313)
 (21 septembre 2006).

Les débats de l'Assemblée législative, session 1921. texte établi par Jean-Guy Pelletier, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 15^e législature, 2^e session, séances du 26 janvier 1921, [en ligne], 2003,

[\[http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1512se/index/seance.asp?se=210126\]](http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1512se/index/seance.asp?se=210126)
 (21 septembre 2006) ; 9 février 1921, [en ligne], 2003,
[\[http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1512se/index/seance.asp?se=210209\]](http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1512se/index/seance.asp?se=210209)
 (21 septembre 2006) ; 15 février 1921, [en ligne], 2003,
[\[http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1512se/index/seance.asp?se=210215\]](http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1512se/index/seance.asp?se=210215)
 (21 septembre 2006) ; 16 février 1921, [en ligne], 2003,
[\[http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1512se/index/seance.asp?se=210216\]](http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1512se/index/seance.asp?se=210216)
 (21 septembre 2006) ; 17 février 1921, [en ligne], 2003,
[\[http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1512se/index/seance.asp?se=210217\]](http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1512se/index/seance.asp?se=210217)
 (21 septembre 2006) ; 15 mars 1921, [en ligne], 2003,
[\[http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1512se/index/seance.asp?se=210315\]](http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1512se/index/seance.asp?se=210315)
 (21 septembre 2006).

Les débats de l'Assemblée législative, session 1922. texte établi par Frédéric Lemieux, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 15^e législature, 3^e session, séances du 16 mars 1922, [en ligne], 2004,

[\[http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1513se/index/seance.asp?se=220316\]](http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1513se/index/seance.asp?se=220316)
 (7 novembre 2005) ; 17 mars 1922, [en ligne], 2004,
[\[http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1513se/index/seance.asp?se=220317\]](http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1513se/index/seance.asp?se=220317)
 (7 novembre 2005).

Les débats de l'Assemblée législative, session 1922, texte établi par Gilles Gallichan, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 15^e législature, 4^e session, séance du 20 décembre 1922, [en ligne], 2004,

[\[http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1514se/index/seance.asp?se=221220\]](http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1514se/index/seance.asp?se=221220)
 (21 septembre 2006).

Les débats de l'Assemblée législative, session 1924. texte établi par Maurice Pellerin, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 16^e législature, 1^{re} session, séances du 20 février 1924, [en ligne], 2002,

[\[http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1611se/index/seance.asp?se=240220\]](http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1611se/index/seance.asp?se=240220)
 (7 novembre 2005) ; 27 février 1924, [en ligne], 2002,
[\[http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1611se/index/seance.asp?se=240227\]](http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1611se/index/seance.asp?se=240227)
 (21 septembre 2006) ; 12 mars 1924, [en ligne], 2002,
[\[http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1611se/index/seance.asp?se=240312\]](http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1611se/index/seance.asp?se=240312)
 (7 novembre 2005) ; 5 mars 1924, [en ligne], 2002,

[<http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1611se/index/seance.asp?se=240305>]
(21 septembre 2006).

Les débats de l'Assemblée législative, session 1929. texte établi par Louise Poitras, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 17^e législature, 2^e session, séance du 26 mars 1929, [en ligne], 2004,
[<http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1712se/index/seance.asp?se=290326>]
(21 septembre 2006).

Les débats de l'Assemblée législative, session 1930. texte établi par Louis Audet, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, version préliminaire, 17^e législature, 3^e session, séance du 1^{er} avril 1930.

Les débats de l'Assemblée législative, session 1931. texte établi par Jocelyn Saint-Pierre, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, version préliminaire, 17^e législature, 4^e session, séance du 30 mars 1931.

Les débats de l'Assemblée législative, session 1931-1932. texte établi par Donald Chouinard, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 18^e législature, 1^{re} session, séances du 16 février 1932, [en ligne], 2005,
[<http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1811se/index/seance.asp?se=320216>]
(7 novembre 2005) ; 18 février 1932, [en ligne], 2005,
[<http://www.assnat.qc.ca/Debats-reconstitues/rd1811se/index/seance.asp?se=320218>]
(7 novembre 2005).

Les débats de l'Assemblée législative, session 1935. texte établi par Donald Chouinard, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, version préliminaire, 18^e législature, 4^e session, séance du 2 mai 1935.

Rapport

Rapport de la Commission spéciale d'éducation. Québec, Imprimé par Ls-A. Proulx, Imprimeur de Sa Majesté le Roi, 1925, 45 p.

Journaux

L'Action catholique

DORION, Jules, « Satan fait son métier », 23^e année, no 7102 (29 mars 1930), p. 3.

« Le bill des écoles juives. Lettre du cardinal Rouleau, archevêque de Québec », 23^e année,

no 7124 (3 avril 1930), p. 3.

DORION, Jules, « Une page d'histoire : les écoles juives », 23^e année, no 7126 (5 avril 1930), p. 3.

L'HEUREUX, Eugène. « Encore un chambardement législatif demandé par les Juifs », 25^e année, no 7777 (2 février 1932), p. 3.

DORION, Jules, « Le bill Bercovitch », 25^e année, no 7785 (11 février 1932), p. 3.

« Pourquoi compliquer ainsi », 25^e année, no 7791 (18 février 1932), p. 3.

L'HEUREUX, Eugène, « Dimanche chrétien, dimanche païen », 28^e année, no 8751 (27 avril 1935), p. 4.

La Patrie

« Au comité de M. Pigeon », 38^e année, no 73 (23 mai 1916), p. 2.

La Presse

« La nomination de M. Langlois est confirmée », 30^e année, no 161 (14 mai 1914), p. 4.

« La campagne provinciale : Division Saint-Louis », 32^e année, no 167 (19 mai 1916), p. 4.

« Les libéraux l'emportent : Dans Saint-Louis », 32^e année, no 170 (23 mai 1916), p. 1.

« Bagarres et arrestations dans Saint-Louis », 43^e année, no 177 (16 mai 1927), p. 1, 3 et 5.

« Discussions à propos de "télégraphes" », 43^e année, no 178 (17 mai 1927), p. 23.

« Le candidat conservateur de Saint-Louis », 47^e année, no 260 (21 août 1931), p. 19.

Le Devoir

« M. Louis Fitch dans Saint-Louis », vol. XVIII, no 99 (29 avril 1927), p. 2.

« L'élection dans St-Louis », vol. XVIII, no 114 (17 mai 1927), p. 3.

« Les Juifs et M. Houde », vol. XXII, no 192 (20 août 1931), p. 8.

« Dans Saint-Louis », vol. XXII, no 193 (21 août 1931), p. 2.

« Le bill Bercovitch », vol. XXIII, no 22 (29 janvier 1932), p. 1.

Nessus, « Le bill Bercovitch », vol. XXIII, no 24 (1^{er} février 1932), p. 1.

C. P., « Le bill Bercovitch », vol. XXIII, no 25 (2 février 1932), p. 1.

C. P. « Le bill Bercovitch », vol. XXIII, no 26 (3 février 1932), p. 1.

C. P. « Le bill Bercovitch », vol. XXIII, no 29 (6 février 1932), p. 1.

« Bill Dangereux », vol. XXIII, no 38 (15 février 1932), p. 1.

HÉROUX, Omer, « Le privilège juif. La loi du dimanche et le débat d'hier », vol. XXVI, no 103 (3 mai 1935), p. 1.

ANGER, Paul. « L'alliance Bertrand-Bercovitch », vol. XXVII, no 185 (10 août 1936), p.1.

Le Goglu

« Le premier ministre des Juifs au Canada », vol. 1, no 34 (28 mars 1930), p. 3.

« Pourvu que la fierté juive soit satisfaite », vol. 1, no 36 (11 avril 1930), p. 1.

« Petits billets que Taschereau ne doit pas laisser prendre par les Juifs », vol. 3, no 9 (2 octobre 1931), p. 3.

« Beder Bercovitch ne joue pas toujours le même rôle », vol. 3, no 28 (12 février 1932), p. 5.

« Les mains impures du Juif tentent encore de salir Mlle Québec », vol. 3, no 29 (19 février 1932), p. 3.

« Les boucs émissaires d'Israël font bien leur travail », vol. 4, no 23 (20 janvier 1933), p. 6.

The Canadian Jewish Chronicle

« The Coming Elections », vol. I, no 1 (22 mai 1914), p. 5.

« The School Question », vol. VI, no 4 (6 juin 1919), p. 7.

- « A Compliment to Montreal Jewry », vol. VI, no 6 (20 juin 1919), p. 3.
- « Temporary Settlement of the School Question », vol. IX, no 30 (29 décembre 1922), p. 5.
- « The Provincial Elections », vol. IX, no 35 (3 février 1923), p. 3.
- « Peter Bercovitch Pleads the Jewish School Question », vol. X, no 33 (22 février 1924), p. 8.
- « The School Commission », vol. XI, no 11 (1^{er} août 1924), p. 3.
- « Letter to the Editor », vol. XI, no 11 (1^{er} août 1924), p. 14.
- « Why “Our Peter” Petered Out », vol. XIII, no 48 (13 mai 1927), p. 3.
- « The Aftermath », vol. XIII, no 49 (20 mai 1927), p. 3.
- « Jewish Press Views On Election Results », vol. XIII, no 51 (3 juin 1927), p. 4.
- « Assembly Agrees to David’s School Bill », vol. XVI, no 44 (29 mars 1929), p. 11.
- « Non-Protestants Refused Representation on Council of Education », vol. XVII, no 33 (10 janvier 1930), p. 4 et p. 16.
- « Bill for Separate Schools in Quebec Introduced by Bercovitch and Cohen », vol. XVIII, no 35 (24 janvier 1930), p. 20.
- « The Jewish School Question at Quebec », vol. XVIII, no 47 (10 avril 1931), p. 6.
- « The Quebec Elections », vol. XIX, no 4 (21 août 1931), p. 8.
- « Jewish Provincial Members Make Stirring Appeal Against Anti-Semitism in Quebec Province », vol. XIX, no 40 (19 février 1932), p. 8.
- « Editorial Comment : The Provincial Elections », vol. XXIV, no 13 (14 août 1936), p. 3.
- WOLOFSKY, Hirsch. « Sir Wilfrid Laurier and the Jews », vol. XXX, no 28 (28 novembre 1941), p. 6.
- « Jewry Mourns Passing of Peter Bercovitch, Distinguished Jewish Leader », vol. XXX, no 33 (1^{er} janvier 1943), p. 6.

The Canadian Jewish Eagle (Keneder Odler)

Affiche électorale, vol. 25, no 191 (17 août 1931), p. 7.

Affiche électorale, vol. 30, no 179 (3 août 1936), p. 6.

The Canadian Jewish Times

« Editorial : Jewish Political Clubs », vol. XIV, no 22 (14 avril 1911), p. 8.

« The Independent Citizens' League », vol. XIV, no 23 (21 avril 1911), p. 14.

« Independent Citizens' League », vol. XIV, no 39 (11 août 1911), p. 7.

« Editorial : Victory for Laurier Means Prosperity for Canada », vol. XIV, no 41 (25 août 1911), p. 8.

« Editorial : Jewish Representation », vol. XV, no 1 (17 novembre 1911), p. 1-2.

« The Independent Citizens' League », vol. XV, no 5 (15 décembre 1911), p. 15.

« Municipal Affairs », vol. XV, no 6 (22 décembre 1911), p. 13.

« Mr. L.A. Lavallée, K.C., at the Independent Citizens' League », vol. XV, no 9 (12 janvier 1912), p. 2.

The Jewish Times

« Jewish Representation », vol. VII, no 5 (29 janvier 1904), p. 8.

« Minority Representation », vol. VII, no 6 (12 février 1904), p. 96-97.

« The Jews and the General Elections », vol. VII, no 25 (1^{er} novembre 1904), p. 401.

« Dragging Religion Into Politics », vol. VII, no 25 (1^{er} novembre 1904), p. 401.

The Montreal Daily Star

« Approves School Rights of Jews », vol. LV, no 27 (1^{er} février 1923), p. 7.

- « Jews Interested in School Matter », vol. LVI, no 133 (4 juin 1924), p. 7.
- « Change Unlikely in School Commission », vol. LVL, no 88 (7 août 1924), p. 3.
- « Says Bercovitch Traitor to Jews », vol. LIX, no 106 (5 mai 1927), p. 25.
- « Religion Enters Political Fight », vol. LIX, no 107 (6 mai 1927), p. 28.
- « Many Arrests », vol. LIX, no 116 (17 mai 1927), p. 14.

The Montreal Gazette

- « Louis Fitch, K.C., Is Choice in St. Louis », vol. CLVI, no 102 (29 avril 1927), p. 3.
- « Palestine Issues Not for Quebec », vol. CLVI, no 108 (6 mai 1927), p. 11.
- « 70 Arrested in St. Louis Division for Telegraphing », vol. CLVI, no 117 (17 mai 1927), p.4.

The Montreal Herald

- « The School Question », no 88 (1^{er} février 1923), p. 2.

Brochures d'époque et mémoires d'immigrants juifs

CRESTHOL, Leon D. *The Jewish School Problem in the Province of Quebec*. Montréal, Eagle Publishing Co., 1926, 34 p.

MEDRESH, Israël. *Le Montréal Juif d'autrefois*. trad. du yiddish par Pierre Ancil, Sillery, Les Éditions du Septentrion, 1997 (1947), 270 p.

MEDRESH, Israël. *Le Montréal Juif entre les deux guerres*. trad. du yiddish par Pierre Ancil, Sillery, Les Éditions du Septentrion, 2001 (1964), 242 p.

REXFORD, Elson I. *The Jewish Population and the Protestant Schools*. Montréal, Renouf, 1924, 50 p.

WOLOFSKY, Hirsch. *Mayn Lebns Rayze. Un demi-siècle de vie yiddish à Montréal*. trad. du yiddish par Pierre Ancil, Sillery, Les Éditions du Septentrion, 2000 (1946), 391 p.

Études

Synthèses, monographies et recueils de textes

ABELLA, Irving. *A Coat of Many Colours. Two Centuries of Jewish Life in Canada*. Toronto, Lester and Orpen Dennys, 1990, 248 p.

ABELLA, Irving et Harold TROPER. *None Is Too Many. Canada and the Jews of Europe, 1933-1948*. Toronto, Key Porter, 2000 (1982), 340 p.

ANCTIL, Pierre et Gary CALDWELL (dir.). *Juifs et réalités juives au Québec*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1984, 371 p.

ANCTIL, Pierre. *Le Devoir, les Juifs et l'immigration : de Bourassa à Laurendeau*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1988, 172 p.

ANCTIL, Pierre. *Le rendez-vous manqué. Les Juifs de Montréal face au Québec de l'entre-deux-guerres*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1988, 366 p.

ANCTIL, Pierre, Mervin BUTOVSKY et Ira ROBINSON (dir.). *An Everyday Miracle. Yiddish Culture in Montreal*. Montréal, Véhicule Presse, 1990, 169 p.

ANCTIL, Pierre. *Tur Malka. Flâneries sur les cimes de l'histoire juive montréalaise*. Sillery, Les Éditions du Septentrion, 1997, 199 p.

ANCTIL, Pierre, Gérard BOUCHARD et Ira ROBINSON (dir.). *Juifs et Canadiens français dans la société québécoise*. Sillery, Les Éditions du Septentrion, 2000, 197 p.

ANCTIL, Pierre. « Les Juifs montréalais à la rencontre de l'histoire canadienne » dans Geoffrey Ewen et Collin Coats (dir.). *Regard sur le Canada*. Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa (À paraître).

AUDET, Louis-Philippe. *Histoire de l'enseignement au Québec, 1608-1971*. tome 2 : 1840-1971. Montréal, Holt, Rinehart et Winston, 1971, 496 p.

BELKIN, Simon. *Le mouvement ouvrier juif au Canada, 1904-1920*. trad. du yiddish par Pierre Anctil, Sillery, Les Éditions du Septentrion, 1999 (1950), 388 p.

BEN-SASSON, Haim Hillel (dir.). *A History of the Jewish People*. London, George Weidenfeld and Nicholson Ltd, 1976, 1170 p.

BETCHERMAN, Lita-Rose. *The Swastika and the Maple Leaf. Fascist Movements in Canada in the Thirties*. Toronto, Fitzhenry & Whiteside, 1975, 167 p.

BRYM, Robert, William SHAFFIR et Morton WEINFELD (dir.). *The Jews in Canada*. Toronto, Oxford University Presse, 1993, 435 p.

BUTOVSKY, Mervin et Ira ROBINSON (dir.). *Renewing Our Days. Montreal Jews in the Twentieth Century*. Montréal, Véhicule Press, 1995, 192 p.

CORCOS, Arlette. *Montréal, les Juifs et l'école*. Sillery, Les Éditions du Septentrion, 1999, 305p.

COTLER, Irwin, William SHAFFIR et Morton WEINFELD (dir.). *The Canadian Jewish Mosaic*. Toronto, J. Wiley and Sons, 1981, 511 p.

DAVIES, Alan (dir.). *Antisemitism in Canada. History and Interpretation*. Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, 1992, 304 p.

DUPONT, Antonin. *Taschereau*. Montréal, Guérin, 1997 (1973), 366 p.

DUROCHER, René, Paul-André LINTEAU et Jean-Claude ROBERT. *Histoire du Québec contemporain*. tome 1 : *De la Confédération à la crise (1867-1929)*. Montréal, Les Éditions du Boréal, 1989 (1979), 758 p.

DUROCHER, René et al. *Histoire du Québec contemporain*. tome 2 : *Le Québec depuis 1930*. Montréal, Les Éditions du Boréal, 1989 (1979), 834 p.

DUTIL, Patrice. *Devil's Advocate. Godfroy Langlois and the Politics of Liberal Progressivism in Laurier's Quebec*. Montréal, Robert Davies Publishing, 1994, 376 p.

FIGLER, Bernard. *Louis Fitch*. Montréal, s.é., 1968, 98 p.

FIGLER, Bernard. *Sam Jacobs, Member of Parliament, 1871-1938*. Ottawa, s.é., 1970, 282p.

GAGNON, Nicole et Jean HAMELIN. *Histoire du catholicisme québécois*. Nive Voisine (dir.). vol. 3 : *Le XX^e siècle*, tome 1 : *1898-1940*. Montréal, Les Éditions du Boréal, 1984, 504 p.

HART, Arthur Daniel. *The Jew in Canada. A Complete Record of Canadian Jewry from the Days of the French Regime to the Present Time*. Montréal, Jewish Publications, 1926, 575p.

LAMONDE, Yvan. *Histoire sociale des idées au Québec*. vol. 2 : *1896-1929*. Montréal, Les Éditions Fides, 2004, 323 p.

LANGLAIS, Jacques et David ROME. *Juifs et Québécois français, 200 ans d'histoire commune*. Montréal, Les Éditions Fides, 1986, 286 p.

LAVERDURE, Paul. *Sunday in Canada. The Rise and the Fall of the Lord's Day*. Yorkton, Gravelbooks, 2004, 253 p.

LE COLLECTIF CLIO. *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*. Montréal, Le Jour éditeur, 1992 (1982), 646 p.

LINTEAU, Paul-André. *Histoire de Montréal depuis la Confédération*. Montréal, Les Éditions du Boréal, 2000 (1992), 627 p.

MENKIS, Richard et Norman RAVVIN (dir.). *The Canadian Jewish Studies Reader*. Calgary, Red Deer Press, 2004, 493 p.

PARIS, Erna. *Jews, An Account of their Experience in Canada*. Toronto, Macmillan, 1980, 304 p.

ROBIN, Martin. *Le spectre de la droite. Histoire des politiques nativistes et fascistes au Canada entre 1920 et 1940*. trad. de l'anglais par Hélène Rioux et Christine Lavail, Montréal, Balzac-Le Griot éditeur, 1998 (1992), 304 p.

ROME, David. *On the Jewish School Question in Montreal, 1903-1931*. Montréal, Canadian Jewish Congress, 1975, 136 p., coll. « Canadian Jewish Archives », no 3.

ROME, David. *Clouds in the Thirties. On Anti-Semitism in Canada, 1929-1939*. Montréal, Canadian Jewish Congress, 1977-1981, 13 vol.

ROSENBERG, Louis. *A Study of the Growth and Changes in the Distribution of the Jewish Population of Montreal*. Montréal, Canadian Jewish Congress, 1955, 51 p., coll. « Canadian Jewish Community Series », no 4.

ROSENBERG, Louis. *Canada's Jews. A Social and Economic Study of Jews in Canada in the 1930s*. Montréal, McGill-Queen's University Press, 1993 (1939), 424 p.

SACK, Benjamin G. *History of the Jews in Canada*. trad. du yiddish par Ralph Novek, Montréal, Harvest House, 1965 (1948), 299 p.

TULCHINSKY, Gerald. *Taking Root. The Origins of the Canadian Jewish Community*. Toronto, Stoddart, 1997, 341 p.

TULCHINSKY, Gerald. *Branching Out. The Transformation of the Canadian Jewish Community*. Toronto, Stoddart, 1998, 470 p.

VIGOD, Bernard. *The Jews in Canada*. Ottawa, Canadian Historical Association, 1984, 19p., coll. « Canada's Ethnic Groups », no 7.

VIGOD, Bernard. *Taschereau*. trad. de l'anglais par Jude Des Chênes, Sillery, Les Éditions du Septentrion, 1996 (1986), 392 p.

Articles de revues spécialisées et communication

ANCTIL, Pierre. *Les communautés juives de Montréal. Communication présentée au colloque intitulé « Le patrimoine des minorités religieuses au Québec » tenu à l'Université McGill dans le cadre du 74^e congrès de l'ACFAS (15 au 19 mai 2006), Montréal (À paraître).*

AUDET, Louis-Philippe. « La question des écoles juives, 1871-1931 ». *Mémoires de la Société royale du Canada*, vol. 8 (1970), p. 109-122.

DUPONT, Antonin. « Louis-Alexandre Taschereau et la législation sociale au Québec, 1920-1936 ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 26, no 3 (décembre 1972), p. 397-426.

JEDWAB, Jack. « Uniting Uptowners and Downtowners. The Jewish Electorate and Quebec Provincial Politics 1927-39 ». *Canadian Ethnic Studies*, vol. 18, no 2 (1986), p. 7-19.

ROME, David. « The Political Consequences of the Jewish School Question, Montreal, 1925-1933 ». *Jewish Historical Society of Canada*, vol. 1, no 1 (printemps 1977), p. 3-15.

RUMILLY, Robert. « L'affaire des écoles juives (1928-1931) ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 10, no 2 (septembre 1956), p. 222-244.

SAINT-PIERRE, Jocelyn. « Les écoles juives et les débats parlementaires de l'Assemblée législative du Québec ». *Canadian Jewish Studies*, vol. 9 (2001), p. 210-250.

Ouvrages de référence

« Chronologie parlementaire depuis 1867 ». *Informations historiques*. Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, [en ligne], 2006, [<http://www.assnat.qc.ca/fra/patrimoine/chronologie/index.html>] (15 octobre 2006).

BOUCHARD, Claude. *Les résultats électoraux depuis 1867*. Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1986, 266 p., coll. « Bibliographie et documentation », no 25.

BRASSARD, Michèle et Jean HAMELIN. « Raymond Préfontaine ». *Dictionnaire biographique du Canada*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1994, vol. XIII, p. 915-918.

CASTONGUAY, René. « Joseph-Léonide Perron ». *Dictionnaire biographique du Canada*.

Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2005, vol. XV, p. 912-914.

DESCHÊNES, Gaston (dir.). « Peter Bercovitch, 1879-1942 ». *Dictionnaire des parlementaires du Québec, 1792-1992*. Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1993, p. 58-59.

DROUILLY, Pierre. *Atlas des élections au Québec, 1867-1985*. Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1989, 350 p., coll. « Bibliographie et documentation », no 32.

HÉTU, Jean. *Les diplômés de la Faculté de droit de l'Université de Montréal depuis 125 ans*. Montréal, Les Éditions Thémis, 2003, 359 p.

ROME, David. *Inventory of Documents on the Jewish School Question, 1903-1932*. Montréal, Canadian Jewish Congress, 1975, 118 p., coll. « Canadian Jewish Archives », no 2.

TAPPER, Lawrence F. « Peter Bercovitch ». *A Biographical Dictionary of Canadian Jewry, 1909-1914 : from the Canadian Jewish Times*. Teaneck, N.J., Avotaynu Inc., 1992, p. 64-65.

VAUGEOIS, Denis. « Ezekiel Hart ». *Dictionnaire biographique du Canada*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1988, vol. VII, p. 418-420.